



Évaluation portant sur l'axe 4 « Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois » du PO FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura 2014-2020 et sur l'axe 6 « *Pour la formation tout au long de la vie* » du PO FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020

Rapport final

Décembre 2019

Région Bourgogne Franche-Comté



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

avec le Fonds social européen (FSE)

Vos correspondants sur cette mission

Sophie Bensaadoun et Vincent Roué

Tél. : 06 09 24 88 21

E-mail : sophie.bensaadoun@amnyos.com et vincent.roue@amnyos.com



Nos bureaux

	PARIS - Siège social 11, avenue Philippe Auguste 75011 PARIS
	LYON 17 rue Etienne Dolet 69003 LYON
	MARSEILLE 47 boulevard Velten 13004 MARSEILLE
	BORDEAUX 18 passage Bozelle 33110 LE BOUSCAT
	Tél : 01 43 13 26 66 Fax : 01 43 13 26 65

Sommaire

1. Objectifs et contexte de l'évaluation	8
1.1 Les objectifs du travail évaluatif et le périmètre d'analyse	8
1.2 Le questionnement évaluatif associé	8
1.3 La méthodologie déployée	11
1.3.1 Une analyse quantitative associée à une analyse qualitative	11
1.3.2 L'élaboration d'une typologie d'opérations pour les deux axes FSE	13
1.3.3 Les limites méthodologiques rencontrées	14
1.4 Le contexte de mise en œuvre des programmes	16
1.4.1 De nombreuses réformes liées aux thématiques couvertes par les axes FSE	16
1.4.2 La fusion des deux anciennes régions Bourgogne et Franche-Comté, et des modifications importantes pour la gestion des fonds européens.	17
1.4.3 Des indicateurs socio-économiques en lien avec le marché du travail traduisant une dynamique positive depuis 2014	17
2. La logique d'intervention des axes FSE de chaque PO : deux approches différentes pour des objectifs communs	19
2.1 Des objectifs communs pour les deux axes FSE et une cohérence globale tant vis-à-vis du PO national que de la politique régionale	19
2.2 L'axe 6 « Pour la formation tout au long de la vie » du PO Bourgogne	20
2.3 L'axe 4 « Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois » du PO Franche-Comté Massif du Jura	22
3. L'Axe 6 du PO Bourgogne : réalisations, cohérence et efficacité	24
3.1 Des réalisations à la hauteur des attentes du programme, bien que variables selon les objectifs spécifiques	24
3.1.1 Des taux de programmation très hétérogènes selon les objectifs spécifiques	24
3.1.2 Des actions ayant touché plus de 4 500 participants, principalement dans le domaine de la formation professionnelle	25
3.2 Un axe fortement adossé à la stratégie régionale, permettant ainsi une bonne cohérence globale	27
3.2.1 Une place importante des actions portées par le Conseil régional	27
3.3 Une bonne efficacité des actions financées, permettant ainsi de se projeter sur l'atteinte du cadre de performance en 2023	28
3.3.1 Un axe qui touche particulièrement les personnes en situation de chômage et les jeunes	28
3.3.2 Un axe FSE qui touche globalement les mêmes catégories de publics que l'ensemble de l'action régionale pour la formation des demandeurs d'emploi	30
3.3.3 La cible 2018 largement atteinte	32

3.3.4	Un effort à fournir pour sécuriser l'atteinte des cibles de réalisation et de résultats à 2023	32
3.3.5	Des résultats immédiats hétérogènes selon les objectifs attendus	34
4.	L'axe 4 du PO Franche-Comté Massif du Jura : réalisations, cohérence et efficacité	36
4.1	Des réalisations également à la hauteur des attentes du programme	36
4.1.1	Un taux de programmation très satisfaisant, principalement tiré par les actions liées à la formation qualifiante	36
4.1.2	Près de 11 000 participants touchés par les actions cofinancées par le FSE	37
4.2	Un axe fortement adossé à la stratégie régionale, permettant ainsi une bonne cohérence globale	37
4.3	Une dynamique de l'axe 4 et des résultats qui permettent de répondre aux objectifs fixés tant en volume qu'en termes de publics ciblés	39
4.3.1	Un cadre de performance atteint en 2018 et présageant de bonnes perspectives pour 2023	39
4.3.2	Un fort ciblage des actions sur les publics les moins qualifiés et les jeunes	40
4.3.3	Les résultats immédiats par rapport aux cibles : un taux d'obtention de qualification à la sortie des formations conforme à ce qui est attendu mais un taux d'accès à la formation suite aux actions préqualifiantes en-dessous de la cible	41
5.	Le FSE, une source de financement complémentaire des financements en région mais surtout une source majeure dans l'accompagnement des publics	43
5.1.1	Une part du FSE équivalente à environ 5% des dépenses régionales dédiées à la formation professionnelle, à l'apprentissage et à l'AIO	43
5.1.2	Un poids central du FSE dans le volume des participants entrés en formation professionnelle	45
5.1.3	Un taux de couverture de 18% des apprentis en Franche-Comté	46
6.	L'analyse de l'impact des opérations soutenues par rapport aux changements visés dans le PO	47
6.1	Des effets positifs des actions cofinancées par le FSE dans l'axe 6 du PO Bourgogne, mais pleinement mêlés aux effets plus globaux de la formation professionnelle et de l'apprentissage	48
6.1.1	Une hausse de l'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi principalement imputable au déploiement du plan 500 000	48
6.1.2	Un taux de poursuite en formation professionnelle 6 mois après la sortie des actions FSE, stable autour de 4 à 5 %, et plus faible que pour les actions non-cofinancées par le FSE	50
6.1.3	Un effet des actions FSE sur l'élévation du niveau de qualification des publics les plus fragiles, mais sans moyen de le comparer réellement aux autres actions non cofinancées par le FSE	50
6.1.4	Des taux de rupture plus importants pour les bas niveaux de qualification	51

6.1.5	Un effet positif de la formation sur le devenir à 6 mois des bénéficiaires, et les déterminants de l'accès à l'emploi	51
6.1.6	Des effets sur l'attractivité de l'apprentissage	56
6.2	Des effets positifs des actions cofinancées par le FSE dans l'axe 4 du PO Franche-Comté Massif du Jura à la fois sur l'accès à la qualification et sur l'élévation du niveau de qualification	58
6.2.1	Un renforcement de l'accès à la qualification qui s'observe sur le dispositif d'accès à la préqualification (segment 2 du SPRF)	58
6.2.2	L'adaptation de l'offre de formation qualifiante aux besoins du marché du travail mais avec une difficulté pour connaître son effet sur l'obtention d'une qualification	58
6.2.3	L'effet de la formation sur le devenir à 6 mois des bénéficiaires et les déterminants de l'accès à l'emploi	59
6.2.4	La hausse du taux d'accès à la formation en Franche-Comté, due en partie au Plan 500 000 63	
6.2.5	Les résultats observables dans l'apprentissage	63
6.2.6	La vision des porteurs de projets	65
7.	Nos conclusions	67
7.1	Deux axes pour lesquels la programmation est bien engagée	67
7.1.1	L'axe 6 du PO Bourgogne et l'axe 4 du PO Franche-Comté Massif du Jura tous deux en adéquation avec les besoins du territoire et des publics...	67
7.1.2	... et bien ancrés dans leur environnement	67
7.1.3	... mais qui évoluent dans un contexte mouvant obligeant la programmation à s'adapter	68
7.2	Des résultats positifs de l'action FSE mais difficilement dissociables de l'action régionale dans son ensemble	69
7.2.1	Deux axes qui touchent tous les deux leurs publics de façon conforme à ce qui était initialement pensé	69
7.2.2	Un mode de mobilisation du FSE principalement centré sur l'Autorité de gestion et le soutien étroit de la politique régionale de formation professionnelle	70
7.2.3	... qui génère des résultats positifs et une atteinte des cibles à 2018, sans pour autant sécuriser l'atteinte de certaines cibles à 2023	70
7.2.4	... mais que l'on peine à dissocier de l'action régionale plus globale compte tenu de la grande imbrication entre FSE et action régionale	72
7.3	Des axes qui répondent pleinement aux objectifs posés par la Stratégie UE 2020/27	
8.	Nos préconisations	74
8.1	S'assurer que les cibles vont être atteintes autant que possible	75
8.2	Ajuster le système de suivi actuel des participants pour mieux mesurer l'effet du FSE en Bourgogne-Franche-Comté	76
8.3	Avoir une stratégie de mobilisation du FSE+ plus affirmée	77

8.4	Développer un système de suivi assurant une mesure plus fine et objective de l'impact du FSE sur le devenir des participants	78
9.	Annexes	80
9.1	Tableau de correspondance entre niveaux de formation (CITE et France)	80
9.2	Analyse des doublons	80
9.3	Zoom sur les enseignements tirés de travaux académiques concernant les déterminants et l'impact de la formation professionnelle sur l'accès à l'emploi	81
9.4	Questionnaire d'enquête Internet pour les porteurs de projet (hors Conseil régional)	83
9.5	Grille d'entretien pour les études de cas	88
9.6	Grille d'entretien pour le benchmark	90

Table des illustrations et tableaux

Tableau 1	Données de cadrage sur la situation de l'emploi et du chômage en Bourgogne-Franche-Comté (évolution 2014-2018).....	18
Tableau 2	Données de cadrage sur le niveau d'éducation en Bourgogne-Franche-Comté (évolution 2014-2018).....	18
Tableau 3	Logique d'intervention de l'axe 6 du PO Bourgogne.....	20
Tableau 4	Maquette initiale de l'axe 6 du PO Bourgogne.....	21
Tableau 5	Système d'indicateurs et cibles de l'axe 6 du PO Bourgogne.....	21
Tableau 6	Logique d'intervention de l'axe 4 du PO FEDER FSE Franche-Comté Massif du Jura.....	22
Tableau 7	Maquette initiale de l'axe 4 du PO Franche-Comté Massif du Jura.....	23
Tableau 8	Système d'indicateurs et cibles de l'axe 4 du PO FEDER FSE Franche-Comté Massif du Jura.....	23
Tableau 9	Répartition de la programmation de l'axe 6 en fonction du type d'actions.....	25
Tableau 10	Répartition des participants de l'axe 6 en fonction du type d'actions.....	26
Tableau 11	Répartition de la programmation de l'axe 6 en fonction du type de porteur.....	27
Tableau 12	Profil des participants et statut sur le marché du travail à l'entrée pour l'axe 6 et par grand type d'opération.....	28
Tableau 13	Volumes d'entrées en formation en 2017.....	30
Tableau 14	Répartition des profils de demandeurs d'emploi selon le type de formation suivi et selon que l'action est cofinancée par du FSE ou pas.....	31
Tableau 15	Niveau d'atteinte à fin 2018 des indicateurs participants de l'axe 6 dotés de cibles (2018 et 2023) ...	33
Tableau 16	Niveau d'atteinte des cibles des indicateurs de résultats dotés de cibles dans les PO.....	34
Tableau 17	Répartition de la programmation en fonction du type d'actions.....	36
Tableau 18	Répartition des participants de l'axe 4 en fonction du type d'actions.....	37
Tableau 19	Répartition de la programmation de l'axe 4 en fonction du type de porteur.....	38
Tableau 20	Niveau d'atteinte à fin 2018 des indicateurs participants de l'axe 4 dotés de cibles (2018 et 2023) ...	39
Tableau 21	Profil de public des participants et statut à l'entrée par type d'opération.....	40
Tableau 22	Niveau d'atteinte des cibles des indicateurs de résultats dotés de cibles dans les PO.....	42
Tableau 23	Financements publics et privés dédiés à la formation professionnelle (dont apprentissage) et à l'AIO et poids du FSE dans ces budgets.....	44
Tableau 24	Poids des participants entrés en formation professionnelle sur les axes 4 et 6.....	45
Tableau 25	Entrées en formation professionnelle des demandeurs d'emploi.....	48

Tableau 26 – Devenir à 6 mois des sortants de formation selon le profil et l'obtention d'un diplôme/titre ou d'une certification	54
Tableau 27 – Données de contexte sur l'apprentissage en BFC (2014-2017).....	57
Tableau 28 – Taux de réussite aux examens d'apprentissage (2017-2018).....	57
Tableau 29 – Devenir à 6 mois des sortants de formation selon le profil et l'obtention d'un diplôme/titre ou d'une certification	61
Tableau 30 – Entrées en formation professionnelle des demandeurs d'emploi	63
Tableau 31 – Données de contexte sur l'apprentissage en Franche-Comté (2014-2017).....	65
Tableau 32 Comparaison des taux d'accès à l'emploi des sortants de formation (tous dispositifs confondus) et des demandeurs d'emploi n'ayant pas suivi de formation	81
Figure 1 – Taux de programmation de l'axe 6 au 31/12/2018.....	23
Figure 2 – Montants de FSE programmés en M€ (en moyenne annuelle et en cumulé)	24
Figure 3 - Evolution de la part des publics ciblés dans les entrées des actions du PRF cofinancées dans l'axe 6 sur 2014-2016.....	29
Figure 4 - Taux de sortie immédiate sur le marché du travail des participants de l'axe 6.....	33
Figure 5 – Taux de programmation de l'axe 4 au 31/12/2018.....	35
Figure 6 - Evolution de la part des publics entrant dans les opérations cofinancées sur l'axe 4, selon l'année d'entrée dans l'opération.....	40
Figure 7 - Taux de sortie immédiate sur le marché du travail des participants de l'axe 4.....	41
Figure 8 – Evolution du taux d'accès à la formation professionnelle des DEFM (selon de type de financeurs).....	48
Figure 9 Evolution du nombre DEFM entrants en formation (France).....	48
Figure 10 Volume de demandeurs d'emploi entrants en formation en BFC	48
Figure 11 - Taux d'obtention d'une qualification des participants de l'axe 6.....	49
Figure 12 - Taux d'abandon des sortants de formation	50
Figure 13 - Taux de sortie à 6 mois sur le marché du travail des participants de l'axe 6 (période 2014-2016).....	51
Figure 14 – Devenir à 6 mois des sortants de formation	52
Figure 15 – Répartition des emplois occupés par type de contrat	52
Figure 16 - Taux d'insertion à 6 mois des sortants de formation qualifiante (PRF) selon l'obtention ou pas d'une qualification	54
Figure 17 - Diriez-vous que cette formation a été déterminante dans votre retour à l'emploi ?.....	55
Figure 18 – Qualification des effets des opérations d'apprentissage par les porteurs de projets de l'axe 6.....	55
Figure 19 - Taux d'obtention d'une qualification en sortie immédiate de l'axe 4 (en cumulé sur 2014-2017).....	58
Figure 20 – L'insertion à 6 mois à l'échelle des actions de formation de l'axe 4.....	58
Figure 21 Devenir à 6 mois des sortants de formation en Franche-Comté.....	59
Figure 22 – Répartition des emplois occupés par type de contrat	59
Figure 23 - Taux d'insertion à 6 mois des sortants de formation (qualifiante ou non qualifiante) - selon l'obtention ou pas d'une qualification	61
Figure 24 - Diriez-vous que cette formation a été déterminante dans votre retour à l'emploi ?.....	61
Figure 25 – Evolution du taux d'accès à la formation professionnelle des DEFM (selon de type de financeurs).....	62
Figure 26 – qualification des effets des opérations par les porteurs de projets de l'axe 4.....	65
Figure 27 - La démarche mise en oeuvre.....	78

1. Objectifs et contexte de l'évaluation

1.1 Les objectifs du travail évaluatif et le périmètre d'analyse

L'article 54 du règlement général des FESI 2014-2020¹ impose à l'ensemble des autorités de gestion que chaque axe prioritaire de chaque Programme Opérationnel (PO) fasse l'objet d'une évaluation d'impact au cours de la période de programmation. Ces évaluations dites d'impact ont pour but « d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre » mais également d'apprécier « l'efficacité, l'efficience et l'impact » de l'objet évalué. A ce titre, elles apportent des éléments de connaissance et d'analyse afin que les interventions publiques répondent de la façon la plus pertinente, efficace et efficiente possible aux besoins du territoire.

Il s'agit d'identifier les processus à l'œuvre, la contribution des fonds étudiés et le degré d'atteinte des ambitions recherchées.

L'évaluation d'impact des deux axes des Programmes Opérationnels Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura cofinancés par le Fonds Social Européen (respectivement l'Axe 6 et l'Axe 4) a pour but :

1. d'accompagner les services de la Région de façon à **optimiser la mise en œuvre de ces deux axes d'ici la fin de la programmation.**
2. **d'évaluer l'impact de chacun des deux axes concernés** à l'aune des objectifs définis dans chaque PO régional et plus globalement dans la stratégie UE 2020. La Région s'appuyant sur deux programmes différents (un sur l'ex Bourgogne et un sur l'ex Franche-Comté), il sera important d'apporter une analyse sur chacun des axes mais aussi de façon croisée par rapport à la stratégie régionale actuelle.
3. **d'alimenter les services et élus régionaux pour la réflexion et la construction du/des programme(s) 2021-2027** en Bourgogne-Franche-Comté, en lien avec les réformes nationales engagées et leurs impacts en région.

1.2 Le questionnement évaluatif associé

Pour répondre aux objectifs de l'évaluation d'impact, il est important :

- ▶ d'identifier les résultats des deux axes évalués par rapport aux objectifs fixés (capacité à atteindre les publics visés, efficacité des dispositifs et opérations soutenus par le FSE : résultats des opérations sur leur situation à la sortie...);
- ▶ de mesurer les effets de l'intervention du FSE, en particulier sur les bénéficiaires finaux de l'intervention : rôle du FSE dans la conception et la conduite des politiques mises en place par l'Autorité de gestion, l'offre mise en place et ses caractéristiques... ;
- ▶ d'apprécier autant que possible le lien entre l'intervention évaluée et les changements observés.

En lien avec ces trois enjeux, **dix questions évaluatives** ont été définies et validées lors de la phase de cadrage de la mission. Elles ont été déclinées en critères d'évaluation (Cf. tableaux pages suivantes) qui doivent guider la formulation du jugement évaluatif et qui s'appuient sur différents indicateurs.

¹ Règlement (UE) 1303/2013

Enjeu 1 - Une programmation optimisée d'ici la fin des deux programmes

Questions évaluatives	Critères	Indicateurs
<p>1. Les PO permettent-ils de soutenir des actions en adéquation avec les besoins du territoire ?</p> <p>2. Dans quelle mesure les actions financées par le FSE sont-elles en cohérence avec l'action régionale d'une part (actions de formation du programme régional) et l'action pilotée au niveau national d'autre part (PO national) ?</p> <p>3. La mise en œuvre de chacun des deux axes évalués et les dynamiques de programmation sont-elles optimales ? En quoi peuvent-elles être améliorées, notamment dans le contexte actuel de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'apprentissage ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'apprentissage trouvent dans les axes FSE des PO une réponse aux besoins des publics, sur chacun des territoires et pour le territoire régional. • Les actions soutenues par le FSE sont liées à la stratégie régionale. • Les actions soutenues par le FSE dans le cadre des PO régionaux ne sont pas redondantes avec ce qui est financées par le PO national. • La programmation de chaque axe est dynamique au vu de son contexte de mise en œuvre. • Il existe un vivier de dossiers suffisant d'ici la fin de la programmation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et respect des lignes de partage avec le PO national • Analyse de la typologie d'actions soutenues dans chacun des PO • Cohérence dans les modalités de mise en œuvre avec les autres types de financement de la stratégie régionale • Rythme de programmation sur chacun des objectifs spécifiques, et de certification • Taux d'érosion des dossiers • Niveau et qualité de dialogue avec les opérateurs • Repérage des opérations potentielles à programmer dans les deux prochaines années • Avis des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'apprentissage (dont la Région)

Enjeu 2 – Une mesure des effets des deux axes FSE

Questions évaluatives	Critères	Indicateurs
<p>4. Les axes 4 et 6 des PO ont-ils contribué à renforcer l'intégration, dans un parcours de formation, des personnes faiblement qualifiées ?</p> <p>5. Les PO ont-ils permis d'une part l'élévation des niveaux de qualification des apprentis et des actifs et, d'autre part, la réduction du taux de sortie anticipé des parcours de formation ?</p> <p>6. Les PO ont-ils permis d'améliorer la qualification et les compétences des demandeurs d'emploi, des détenus et des apprentis afin de leur permettre une meilleure insertion sur le marché du travail ?</p> <p>7. Dans quelle mesure les effets observés peuvent-ils être reliés à l'intervention FSE ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions soutenues par les axes 6 et 4 des PO sont intégrées dans une logique de parcours des participants. • Les publics touchés sont ceux ciblés par les PO. • Les résultats pour les individus, à la sortie et 6 mois après l'action, sont jugés positifs. • Les actions soutenues par les axes 6 et 4 des PO participent à l'élévation du niveau de qualification des participants. • Les différents publics accompagnés trouvent des réponses adaptées à leur situation. • L'action du FSE permet de travailler sur les ruptures des parcours. • L'action du FSE permet de renforcer les effets observés par ailleurs sur ces publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la typologie d'actions soutenues dans chacun des PO • Données en entrée et en sortie immédiate d'opération et résultats à 6 mois • Indicateurs du programme et atteinte des cibles • Avis des opérateurs • Avis des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'apprentissage (dont la Région) • ...

Enjeu 3 – Une évaluation utile pour la réflexion sur l'après-2020

Questions évaluatives	Critères	Indicateurs
<p>8. En quoi les axes 4 et 6 des PO ont-ils contribué aux objectifs de la stratégie UE2020 pour une croissance intelligente, inclusive et durable ?</p> <p>9. En quoi la participation de l'Europe permet-elle une plus-value (nombre d'actions, nombre de bénéficiaires plus élevé, meilleure insertion...)?</p> <p>10. Quelles pourront être les perspectives d'intervention pour le post-2020 ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions soutenues contribuent aux changements attendus dans la stratégie UE 2020. • Les actions soutenues par le FSE permettent une plus-value par rapport à ce qui est soutenu sur ces mêmes thématiques par ailleurs. • L'évolution du contexte de mise en œuvre (réformes thématiques, contexte UE...) a une influence sur la stratégie possible des prochains programmes en matière d'orientation et de formation professionnelles ainsi que de l'apprentissage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la typologie d'actions soutenues dans chacun des PO • Données en entrée et en sortie immédiate d'opération et résultats à 6 mois • Indicateurs du programme et atteinte des cibles • Avis des opérateurs • Avis des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'apprentissage (dont la Région) • Avis de l'Autorité de gestion • ...

1.3 La méthodologie déployée

Pour pouvoir recueillir puis analyser l'ensemble des données nécessaires à la bonne évaluation de ces deux axes, nous avons choisi de mixer analyse quantitative et analyse qualitative.

Phase 1 - Cadrage
Entretien avec le commanditaire et recueil des données
1ère analyse documentaire
Entretiens liminaires internes à la Région
Phase 2 - Collecte et analyse des données
Analyse physico-financière de chacun des deux axes évalués et analyse des indicateurs
Entretiens qualitatifs complémentaires
Entretiens avec les services instructeurs
Enquête en ligne auprès de l'ensemble des porteurs de projet
Phase 3 - Conclusions et préconisations
Benchmark auprès de deux Régions
8 études de cas
Entretien avec les deux Vice-présidents de la Région

1.3.1 Une analyse quantitative associée à une analyse qualitative

De façon à analyser chacun des axes FSE, nous nous sommes appuyés sur **l'exploitation des données** :

- de programmation relatives au FSE : bases individuelles entrées-sorties des participants au FSE, données à 6 mois et base détaillée des données de suivi à 6 mois pour chacun des deux axes concernés ;
- ATHENA 2 de la période 2017-2018 ;
- Issues de l'enquête EMFOR 2017 sur les demandeurs d'emploi qui interroge les stagiaires 6 mois après leur sortie d'une formation « Dispositif Amont de la Qualification », conventionnée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, et achevée au cours de l'année 2017.

Nous les avons mis en perspective avec d'autres sources de données (DARES, Pôle Emploi...) afin de contextualiser les données de programmations (en termes financiers, en termes de profils de participants ciblés, en termes de résultats observés en sorties immédiate d'opération, de contexte).

En parallèle, nous avons réalisé 22 entretiens qualitatifs, auprès de personnes issues :

- des services de la Région ;
- d'autres structures clefs intervenant sur la formation professionnelle et l'emploi sur le territoire et sur le FSE : les représentants régionaux des chambres consulaires, la DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté et la Direction régionale de Pôle Emploi.

En voici la liste exhaustive :

Interlocuteurs	Fonction (Direction) - Structure
Anne-Marie Oleksy	Directrice Europe et Rayonnement International (DERI)
Cécile Thozet	Directrice adjointe Europe et Rayonnement International (DERI)
Amélie Chappaz	Cheffe du service appui transversal FESI (DERI)
Stéphanie Vuillemin-Morel	Ch. de mission suivi (DERI)
Hervé Hiland	Chef du service PO FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura (DERI)
Pierre-Olivier Charles	Ch. de mission pilotage PO FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura (DERI)
Mimoza Mihalica	Ch. de mission FSE PO Franche-Comté Massif du Jura (DERI)
Muriel Fresquet	Ch. de mission FSE PO Franche-Comté Massif du Jura (DERI)
Dominique Pinard	Chef du service PO FEDER-FSE Bourgogne (DERI)
Mathias Meslier	Ch. de mission pilotage PO FEDER-FSE Bourgogne (DERI)
Marie-Claire QUIERS	Directrice Transitions professionnelles et orientation (DTPO)
Christophe COURNAULT	Directeur Carte des formations, Apprentissage et Formations Sanitaires et Sociales (DCDFASS)
Philippe THOMAS	Chef du service Apprentissage (DCDFASS)
Pierre CARTILLIER	Directeur adjoint de la Formation des Demandeurs d'Emploi (DFDE)
Laurence SENE	Cheffe de service Ressource Expertise (DFDE)
Alexandra ZANVETTOR	Ch. de mission Ressources et budgets sur demandes FSE (DFDE)
Yann DURAND	Chambre régionale des métiers et de l'artisanat Bourgogne (pour les deux CRMA)
Dominique LANDRY	Chambre régionale du commerce et de l'industrie
Sophie ENGELHARD Valérie BONGRAND	Dircccte Bourgogne-Franche-Comté – Service FSE
Jérôme BESANÇON Valérie BOEGLIN	Direction régionale de Pôle Emploi – Service Partenariat et Service Ingenierie Formation

En complément, nous avons conduit :

- **Une enquête Internet auprès des porteurs de projets** pour avoir notamment leur vision sur les résultats, effets et impacts de leur projet.
Cette enquête s'est déroulée entre le 24 avril et le 23 mai 2018.
Au total, 34 structures ont répondu à cette enquête (sur un total de 70 destinataires) soit **un taux de retour satisfaisant de 48,6%**, avec une représentation forte des CFA et des chambres consulaires qui comptent pour deux tiers des répondants. L'axe 6 représente 61% des répondants et l'axe 4 39%, des proportions similaires à la répartition de l'ensemble des bénéficiaires à l'échelle des deux PO.
- **Huit études de cas** dont le choix des projets a été fait par les services de la Région
- **Deux études de cas comparatives** avec deux autres Autorités de gestion : la première auprès de la Région Hauts-de-France pour les PO Picardie et Nord-Pas-de-Calais (entretien réalisé le 6/09) et la seconde auprès de la Région Centre Val de Loire pour son PO unique (entretien réalisé le 13/09). *Ces dix études de cas sont présentées dans un cahier ad hoc.*

1.3.2 L'élaboration d'une typologie d'opérations pour les deux axes FSE

Le cœur d'actions éligibles des deux Programmes Opérationnels (PO) Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura est relativement proche puisqu'ils se concentrent tous deux sur la formation des demandeurs d'emploi et sur l'apprentissage. Les actions éligibles sont cependant différentes en partie, les PO ayant été rédigés avant la fusion des deux anciennes Régions.

Pour faciliter la lecture des deux programmes et produire à la fois une analyse propre à chaque axe et une analyse globale pour le territoire régional, nous avons construit une typologie d'actions de ce qui a été financé sur chacun des axes FSE avec la mise en lumière des actions liées à :

- l'apprentissage ;
- la formation des demandeurs d'emploi ;
- l'orientation ;
- certains publics cibles.

L'apprentissage : une logique de parcours de la sensibilisation à l'obtention de qualifications

Les actions en faveur de l'apprentissage sont catégorisées comme suit :

- **Le développement de l'apprentissage** est subdivisé en trois catégories d'actions :
 - **Sensibilisation** qui recouvre les actions ponctuelles de type salons.
 - **Accueil, information, orientation** renvoyant à des actions de conseil sur demande. comme par exemple les actions proactives auprès des publics et/ou des entreprises
 - **Accompagnement** qui renvoie à un soutien plus direct aux participants via des parcours de préparation à l'apprentissage.
 - **Le parcours d'apprentissage** couvre les actions à destination directe des apprentis, les actions en soutien aux structures et à l'ingénierie pédagogique. Nous avons retenu trois catégories :
 - **Ingénierie pédagogique** qui renvoie à la conception même des parcours, à la mise en place de nouveaux modes d'apprentissage, etc.
 - **Accompagnement** avec la mise en place d'actions de soutien périphérique à l'apprentissage (soutien psychologique, aide à la santé...) à destination des publics les plus en difficultés
 - **Formations complémentaires** telles que des préparations aux différents niveaux de Certificats d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité, Formation de Secouriste Sauveteur au Travail, Préparation au TOIEC (Test of English for International Communication), aux savoirs de base, etc.

La formation professionnelle des demandeurs d'emploi : une typologie établie selon la nature des opérateurs

Ce bloc est subdivisé en tenant compte de la nature du porteur de projet, qui de fait, détermine des objectifs différents. Ainsi les opérations sont classées selon trois catégories :

- Les opérations portées par les services du **Conseil régional** : actions visant la pré-qualification, l'acquisition des savoirs de base ou encore un accès à une qualification ;
- Les opérations portées par les **Ecoles de la deuxième chance (E2C)** : actions visant l'intégration sociale et l'insertion professionnelle de jeunes sortis du système scolaire ;
- Les opérations portées par des bénéficiaires différents sont classées dans **Autres**².

² Cela représente trois opérations dans les fichiers étudiés.

L'orientation : une particularité du PO Bourgogne

Cette catégorie – uniquement présente dans le PO Bourgogne – a été subdivisée en deux pour permettre la différenciation entre :

- les opérations **portant sur des filières** (il s'agit en réalité **exclusivement du secteur du BTP**) ;
- les opérations relevant d'une **sensibilisation** générale et ponctuelle.

Une entrée par publics cibles

Les programmes opérationnels sont construits davantage sur une logique thématique que sur un ciblage très fin des publics comme cela peut être le cas dans d'autres programmes opérationnels régionaux³. Malgré tout, certaines opérations sont particulièrement ciblées sur un type de publics. C'est pourquoi une entrée par public a été conservée pour identifier les actions à destination :

- Des personnes sous-main de justice ;
- Des personnes en situation de handicap ;
- Des entreprises (apprentissage).

1.3.3 Les limites méthodologiques rencontrées

Pour cette évaluation, nous nous sommes appuyés sur l'ensemble des données disponibles liées, d'une part, aux actions financées dans le cadre des deux axes FSE et, d'autre part, aux thématiques auxquelles ces actions sont reliées.

Cependant, nous avons fait face à quelques freins qui peuvent avoir une incidence sur la lecture proposée. Nous notons plusieurs éléments :

- **Le décalage entre le volume de participants entrés et le volume de participants sortis**

Les données relatives aux participants sont renseignées sur la base des bilans fournis par les opérateurs, parfois plusieurs mois après la fin de l'opération. Les données analysées dans ce rapport peuvent ainsi faire à un décalage entre le volume de participants entrés et le volume de participants sortis, rendant délicate l'analyse de l'efficacité des opérations (approche par les coûts unitaires et analyse des résultats par rapport aux coûts en entrées observés).

- **La faiblesse des volumes de données à 6 mois**

La méthode retenue (échantillonnage) mais aussi la limite des réponses apportées par les participants compte tenu du temps écoulé entre les actions auxquelles ils ont participé et l'enquête elle-même, affaiblissent la fiabilité des déclinaisons par type d'opération et par type de profil ainsi que les analyses temporelles⁴.

- **L'absence de données relatives aux participants de certaines actions liées à l'apprentissage en Bourgogne.**

Concernant l'apprentissage, si de nombreuses actions sont financées dans le cadre de l'axe 6 du PO Bourgogne, une majorité d'entre elles n'entraînent pas le recensement des participants. Cela s'explique par leur objet même (sensibilisation...) et leur courte durée qui ne permettent pas un suivi précis des participants. Pour compenser ce manque d'informations, des documents et

³ A titre d'exemple, le PO Pays-de-la-Loire est fortement structuré en fonction des publics cibles : (futurs) bacheliers issus des filières technologiques et professionnelles, personnes sous-main de justice, personnes en besoin de savoirs de base, femmes et seniors.

⁴ Les flux se concentrent uniquement 2015-2016

données complémentaires ont été collectés auprès de la direction de l'apprentissage, portant notamment sur les ruptures en apprentissage et les taux de réussite aux examens (ces données portent sur les années 2017-2018).

1.4 Le contexte de mise en œuvre des programmes

La période 2014-2019 a été marquée par de nombreuses évolutions concernant les thématiques ciblées par les deux axes évalués : évolutions tant dans les orientations nationales et régionales, que dans les conditions de mise en œuvre des politiques (rôle et compétences des régions, réforme territoriale, réforme des politiques de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'apprentissage).

1.4.1 De nombreuses réformes liées aux thématiques couvertes par les axes FSE

Depuis 2014, un certain nombre de réformes sont en lien avec les thématiques portées par les deux axes FSE des PO Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura. Parmi elles, nous pouvons citer :

- **La Loi du 5 mars 2014** relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale
- **La mise en œuvre du « Plan 500 000 formations supplémentaires »** avec un effort massif, notamment porté par les Régions, faisant suite aux deux plans successifs « 30 000 » puis « 100 000 formations ».

En 2016, à la fois dans un contexte tout récent de la fusion régionale, de mise en place d'un nouveau budget et d'un rapprochement des pratiques des différents acteurs engagés, mais aussi du développement prévu du CEP, le **Plan 500 000** a été mis en place avec la volonté avant tout de favoriser l'intérêt des personnes en recherche d'emploi et de financer des formations conduisant à l'emploi. En 2016, le nombre d'entrées en formation a augmenté de 54%, passant de 27 000 à 43 000 entrées en formation (la convention en prévoyait 32 000), avec un public plutôt demandeur d'emploi de longue durée et plutôt peu qualifié.

(Source : monographie du Plan 500 000 en Bourgogne-Franche-Comté, DARES)

- **La Loi du 5 septembre 2018** pour la liberté de choisir son avenir professionnel, touchant notamment le pilotage de la politique d'apprentissage et sa mise en œuvre.
- **La mise en œuvre du Pacte régional pour l'investissement dans les compétences** (PRIC) 2019-2022, signé le 20/12/2018, déclinaison du Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Construit sur la base d'une démarche partenariale large, le **PRIC Bourgogne-Franche-Comté** déployé sur les 4 prochaines années, a pour ambition de toucher les publics exclus pour les préparer aux évolutions de demain et leur permettre de s'insérer dans le marché du travail. Signé le 20 décembre 2018, il mobilisera un budget de **251 millions d'euros sur la période 2019-2022 et visant 29 592 entrées supplémentaires en formation sur la période**. En BFC, sont recensés 79 000 demandeurs d'emploi de 26 ans et plus et 38 000 NEET.

Dans ce cadre, l'assemblée plénière du 29 mars 2019 a voté à hauteur de 15 millions d'euros sur la période, trois nouvelles mesures en vue d'une amélioration des conditions de vie des stagiaires en formation continue :

- une hausse de la rémunération des stagiaires de la formation dès le mois de mai (Pour les demandeurs d'emploi avec moins de 6 mois d'activité, 652€ en moyenne contre 350€ tandis que pour les moins de 18 ans, la rémunération s'élèvera à 455€ contre 130€ auparavant) ;
- un triplement de l'indemnité de transport (99€ mensuels au lieu de 33€ à pour les personnes dont le trajet domicile-lieu de stage dépasse 15 km) ;

- la création d'une aide forfaitaire à l'entrée en formation à partir de septembre 2019 (200€ à tous ceux qui débutent une formation agréée).

Ces facteurs ont eu une influence sur la mise en œuvre des deux axes évalués et pourront également orienter la réflexion pour la période 2021-2027.

1.4.2 La fusion des deux anciennes régions Bourgogne et Franche-Comté, et des modifications importantes pour la gestion des fonds européens.

La réforme territoriale (via la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015) a confirmé la montée en puissance des Régions, en renforçant les responsabilités régionales en matière de développement économique et en engageant la mise en cohérence et/ou convergence de l'action régionale, notamment en matière de formation professionnelle. Parallèlement, cette redistribution des compétences s'est articulée avec le mouvement de fusion des régions métropolitaines, et avec la mise en place de nouveaux exécutifs régionaux, porteurs de nouvelles politiques régionales.

Ainsi, **l'année 2016 a constitué une année de transition** pour la Région Bourgogne-Franche-Comté dans la mesure où elle a, notamment, visé à la convergence entre les deux anciennes régions sur différents plans : organisation des services, cohérence des politiques régionales et dispositifs, élaboration budgétaire...

Dans ce contexte, le Service public régional de formation Bourgogne-Franche-Comté a été mis en place le 1^{er} janvier 2017 et la Région a adopté en décembre 2017 sa stratégie régionale de la formation et de l'orientation (CPRDFOP) pour la période 2017-2021.

Le **CPRDFOP Bourgogne-Franche-Comté** vise quatre ambitions :

1. Relever le défi des transformations économiques ;
2. Proposer une orientation et une formation tout au long de la vie qui sécurisent les parcours professionnels ;
3. Garantir une offre de formation territorialement équilibrée ;
4. Analyser les transformations sociétales

La Région a donc construit sa nouvelle stratégie tandis qu'ont été maintenus les deux programmes opérationnels aux contours et aux modalités de mise en œuvre différents.

1.4.3 Des indicateurs socio-économiques en lien avec le marché du travail traduisant une dynamique positive depuis 2014

L'évolution de la situation du marché du travail entre 2014 et 2018, se caractérise par une amélioration significative des principaux indicateurs macro-économiques relatifs à l'emploi à la fois en évolution entre 2014 et 2018 mais aussi par rapport à la situation moyenne en France. En effet :

- **Au 31 décembre 2018, le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale** (8,1% pour le territoire de l'ex-Bourgogne et 7,1% pour l'ex-Franche-Comté au 31/12/2018, contre 8,9% au national) **et la baisse entre 2014 et 2018 supérieure à la moyenne nationale**⁵.

En 2018, **la part des chômeurs de longue durée est sensiblement inférieure à la moyenne nationale** (notamment en Franche-Comté où seul un tiers des chômeurs l'est depuis plus d'un an contre 42% au national). Sur 2014-2018, le chômage des jeunes (15-24 ans) augmente de 2% en Bourgogne quand il diminue de 16% en Franche-Comté (et de 10% au niveau national).

⁵ Entre 2014 et 2018, le volume de chômeurs adultes baisse de plus de 20% et celui des chômeurs de longue durée chute d'environ 30%, un rythme deux fois supérieur au niveau national.

- **Le taux d'emploi⁶ des deux anciennes régions est quant à lui supérieur de plus de deux points à la moyenne nationale** (et a augmenté de 7% entre 2014 et 2018 en Bourgogne-Franche-Comté contre +3% au niveau national).

Tableau 1 – Données de cadrage sur la situation de l'emploi et du chômage en Bourgogne-Franche-Comté (évolution 2014-2018).

Indicateurs	Unité	2018				Variation entre 2014 et 2018			
		Bourgogne	Franche-Comté	BFC	France	Bourgogne	Franche-Comté	BFC	France
Taux de chômage									
De 15 à 24 ans	%	20,6%	19,3%	20,2%	20,9%	- 14%	- 14%	- 11%	- 14%
De 20 à 64 ans	%	8,1%	7,1%	7,7%	8,9%	- 22%	- 26%	- 24%	- 10%
Chômage									
De 15 à 24 ans	Millier	17,3	8,7	26,0	601,9	+ 2%	- 16%	- 5%	- 10%
De 20 à 64 ans	Millier	55,7	36,3	92,1	2 568,7	- 22%	- 25%	- 23%	- 10%
Dont longue durée									
De 20 à 64 ans	Millier	24,1	12,8	36,9	1145,1	- 28%	- 35%	- 30%	- 14%
De 20 à 64 ans % du total de chômeurs		37,4%	33,7%	36%	42%	- 15%	- 16%	- 14%	- 5%
Taux d'emploi									
De 15 à 64 ans	%	67,8%	68%	67,9%	65,2%	+ 7%	+ 6%	+ 7%	+ 3%
De 20 à 64 ans	%	73,3%	73,6%	73,5%	71,2%	+ 7%	+ 7%	+ 7%	+ 3%

Source : Eurostat ; traitement Amnyos

Il est également à noter que, même si la part des diplômés du supérieur (dans la population adulte) en Bourgogne-Franche-Comté demeure inférieure de près de 6 points au niveau national (tiré par la région Ile-de-France), **la part des bas niveaux de qualification⁷ est inférieure et baisse davantage qu'au national entre 2014-2018.**

Tableau 2 – Données de cadrage sur le niveau d'éducation en Bourgogne-Franche-Comté (évolution 2014-2018).

Indicateurs	2018				Variation entre 2014 et 2018			
	Bourgogne	Franche-Comté	BFC	France	Bourgogne	Franche-Comté	BFC	France
Niveau d'éducation (25-64 ans)								
Part des diplômés de l'enseignement supérieur (niveaux 5-8)	30,1%	30,4%	30,3%	36,9%	+ 9%	+ 8%	+ 10%	+ 11%
Part des bas niveaux de qualification (niveaux 0-2) ⁸	19,8%	21%	20,3%	20,6%	- 19%	- 16%	- 15%	- 12%

Source : Eurostat ; traitement Amnyos

⁶ Part des actifs en emploi sur la population en âge de travailler

⁷ CITE 0-2

⁸ Inférieur à l'enseignement primaire, enseignement primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire

2. La logique d'intervention des axes FSE de chaque PO : deux approches différentes pour des objectifs communs

2.1 Des objectifs communs pour les deux axes FSE et une cohérence globale tant vis-à-vis du PO national que de la politique régionale

Conformément à la ligne de partage nationale pour la gestion du Fonds Social Européen en France et comme la majorité des PO régionaux, les axes FSE du PO Bourgogne (axe 6) et du PO Franche-Comté Massif du Jura (axe 4) sont construits autour de la priorité d'investissement 10 iii⁹ et, de ce fait, visent **trois objectifs transversaux** :

- **La hausse du taux d'accès à la formation professionnelle** (pour les jeunes, demandeurs d'emploi et apprentis) ;
- **La hausse du taux de qualification des demandeurs d'emploi et des apprentis** ;
- **La baisse des ruptures en apprentissage et la hausse de l'insertion professionnelle des apprentis.**

Les deux programmes ont été élaborés avant la fusion des deux anciennes régions et sont donc en très forte articulation avec les orientations régionales de l'époque. Ils génèrent de fait des modalités de mise en œuvre différentes.

Dans l'ensemble, les lignes de partage ont été clairement définies entre les **deux axes FSE et le PO FSE national** afin d'éviter au maximum d'éventuelles zones de recoupement (sur la création d'entreprises, la formation professionnelle des salariés, le décrochage scolaire).

Après la fusion, les pratiques ont été interrogées à l'aune de la nouvelle stratégie régionale et des nouveaux schémas régionaux. Si des différences persistent de par l'existence de **deux programmes opérationnels distincts qui ont chacun leur propre logique d'intervention**, la Région a impulsé également des choix stratégiques à l'échelle de la nouvelle région : poursuite d'un soutien fort à l'apprentissage, place du numérique, convergence des modalités d'instruction, etc. De ce fait, les deux axes FSE des PO Bourgogne et Franche-Comté sont cohérents avec la politique régionale.

⁹ La priorité d'investissement 10.iii vise un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail.

2.2 L'axe 6 « Pour la formation tout au long de la vie » du PO Bourgogne

L'axe 6 du PO Bourgogne est construit autour des trois leviers d'insertion professionnelle constitutifs des compétences d'un Conseil régional (à date de conception des programmes), chacun couvert par un objectif spécifique (OS) du programme :

1. L'apprentissage - **Augmenter le taux de qualification des jeunes par l'apprentissage pour faciliter l'insertion professionnelle** (OS 6.1) ;
2. La formation professionnelle - **Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi bourguignons** (OS 6.2) ;
3. L'accueil, l'information et l'orientation professionnelles - **Mettre à disposition des citoyens un dispositif régional d'orientation de qualité** (OS 6.3).

L'axe 6 a un **spectre relativement ouvert en termes de publics**, y compris en termes de niveau de qualification. Il vise les chômeurs (et en particulier les chômeurs de longue durée), les jeunes et les bas niveaux de qualification. Le public senior a, lui, été imposé par la Commission Européenne lors de l'élaboration du PO.

OS	Publics ciblés dans les deux objectifs spécifiques
OS 6.1	> Jeunes de 15 à 30 ans
OS 6.2	> Demandeurs d'emploi (niveau V et infra) > Jeunes de 16 à 30 ans NEET > Séniors

Source : PO FEDER-FSE-IEJ Bourgogne

Les tableaux ci-dessous synthétisent la logique d'intervention de l'axe 6 avec :

- D'une part, les types d'action, publics éligibles et changements attendus,
- D'autre part, les indicateurs et cibles (2018 et 2023).

Tableau 3 – Logique d'intervention de l'axe 6 du PO Bourgogne

OS	Types d'action	Changements attendus
OS 6.1 - Augmenter le taux de qualification des jeunes par l'apprentissage pour faciliter l'insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> > Actions de promotion de l'apprentissage en amont du recrutement des apprentis : immersion en CFA et en entreprise, promotion et d'orientation ; découverte métiers / > Pendant le parcours de formation : gestion des relations apprenants-familles-employeurs-centre ; rencontres entre formateurs d centres et maîtres d'apprentissage > Développement de l'enseignement supérieur en alternance 	<ul style="list-style-type: none"> > Renforcer l'attractivité de l'apprentissage et augmenter le taux d'accès à l'apprentissage (Intégrer en apprentissage 7% des jeunes de la classe d'âge des 15-26 ans) > Diminuer le taux de rupture > Augmenter le taux de qualification (obj. à 80% / nombre de reçus sur présents) > Augmenter le taux d'insertion professionnelle notamment pour les femmes (70 % dans les 7 mois après la formation contre 58%)
OS 6.2- Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi bourguignons	<ul style="list-style-type: none"> > Formation professionnelle des demandeurs d'emplois > Reprise de formation des jeunes sans qualification : E2C > Acquisition des savoirs de bases pour accéder à un emploi de premier niveau de qualification 	<ul style="list-style-type: none"> > Augmenter le taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi (maintien de l'effort sur les jeunes et hausse de l'effort vis-à-vis des plus de 45 ans) > Augmenter la qualification des publics les plus fragiles > Diminuer le taux de jeunes sans qualification

OS 6.3-Mettre à disposition des citoyens un dispositif régional d'orientation de qualité	<ul style="list-style-type: none"> > Refonte des outils de l'orientation > Construction et mise à jour des outils > Actions de développement des compétences des professionnels de l'orientation > Promotion en matière d'orientation (dont métiers en tension) 	<ul style="list-style-type: none"> > Accroître la lisibilité en termes d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement (Mise en place d'un portail de l'orientation et de la formation) > Améliorer l'accueil, l'information et de l'orientation du public (labellisation de structures sur la base d'objectifs qualitatifs et territoriaux en termes d'orientation et de formation)
---	---	--

Tableau 4 – Maquette initiale de l'axe 6 du PO Bourgogne

	Maquette
35,6 M€	
OS 6.1 - Augmenter le taux de qualification des jeunes par l'apprentissage pour faciliter l'insertion professionnelle	10,7 M€
OS 6.2-Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi bourguignons	21,2 M€
OS 6.3-Mettre à disposition des citoyens un dispositif régional d'orientation de qualité	3,8 M€

L'OS 6.2 concernant l'élévation du niveau de qualification des demandeurs d'emploi concentre près de 60% de la maquette.

Une dotation complémentaire de 6 millions d'€ pour l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) a été déterminée pour l'ancien territoire bourguignon pour la période 2017-2020. Elle a entraîné une modification de la maquette financière de l'axe 6, afin d'apporter le FSE nécessaire en contrepartie de l'IEJ.

Tableau 5 – Système d'indicateurs et cibles de l'axe 6 du PO Bourgogne

OS	Indicateurs et cibles				
	Indicateurs de réalisation	Cible 2018 (volume)	Cibles 2023 (volume)	Indicateurs de résultats	Cibles 2023 (volume)
OS 6.1 Augmenter le taux de qualification des jeunes par l'apprentissage pour faciliter l'insertion professionnelle	Chômeurs	3 961	9 073	Participants suivant un enseignement ou une formation	3 087
	<i>dont Chômeurs de Longue Durée</i>		2 662		
	Inactifs		4 134		
	Moins de 25 ans		9 534	Participants obtenant une qualification	3 784
OS 6.2 Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi bourguignons	Plus de 54 ans		633	Participants en emploi	4 512
	Bas niveaux de qualification (CITE 0-2)		9 758	Participants en emploi à six mois	2 721
	Handicapés		669	Participants de plus de 54 ans en emploi à six mois	208
OS 6.3 Mettre à disposition des citoyens un dispositif régional d'orientation de qualité	Entretiens d'orientation		15 500	Nombre de personnes orientées par les structures du SPRO	98 562
	Structures labellisées de l'AIO		55		
	> 45 ans				
	Total		18 300		

2.3 L'axe 4 « Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois » du PO Franche-Comté Massif du Jura

L'axe 4 du PO Franche-Comté Massif du Jura est construit sur une **logique de parcours d'accès à la qualification** (pré-qualification et qualification), quelle que soit la voie de formation choisie.

Ainsi, l'axe est composé de deux objectifs spécifiques, pensés en articulation l'un de l'autre, de façon à :

1. **Améliorer les compétences de base des personnes faiblement qualifiées à travers une meilleure intégration dans les parcours de formation** (OS 4.1) ;
2. **Augmenter le niveau de qualification des actifs** (OS 4.2).

L'axe 4 couvre un **large spectre de publics à cibler** (demandeurs d'emploi, apprentis...) qui peuvent se retrouver à la fois dans l'OS 4.1 et dans l'OS 4.2, selon leur niveau de qualification. L'accent est mis de façon transversale sur les bas niveaux de qualification et les publics de plus de 45 ans.

Les tableaux ci-dessous synthétisent la logique d'intervention de l'axe 4 avec :

- D'une part, les types d'action, publics éligibles et changements attendus,
- D'autre part, les indicateurs et cibles (2018 et 2023).

Tableau 6 – Logique d'intervention de l'axe 4 du PO FEDER FSE Franche-Comté Massif du Jura

OS	Types d'actions	Changements attendus
OS 4.1 Améliorer les compétences de base des personnes faiblement qualifiées à travers une meilleure intégration dans les parcours de formation	<ul style="list-style-type: none"> > Pré-qualification : Actions d'acquisition, renforcement des savoirs-socles indispensables à l'entrée en formation qualifiante : lutte contre l'illettrisme, savoirs de base, > Actions à destination des apprentis, soutien scolaire et psychologique en direction des apprentis présentant des difficultés en centre de formation ou en entreprise d'accueil, actions de mise à niveau permettant la préparation à la poursuite de parcours > Actions permettant l'élaboration de diagnostics individualisés : définition du projet professionnel, positionnement 	<ul style="list-style-type: none"> > Augmenter les chances d'intégration dans une action qualifiante pour les demandeurs d'emploi et détenus > Diminuer le risque de sorties anticipées des parcours de formation par apprentissage pour les apprentis > Intégrer les dispositifs mis en place dans le cadre de l'objectif spécifique 4.2
OS 4.2 Augmenter le niveau de qualification des actifs	<ul style="list-style-type: none"> > Actions de formation qualifiante > Modules courts de formation, y compris pour les apprentis > Modules courts de VAE 	<ul style="list-style-type: none"> > Adapter les compétences et des qualifications des demandeurs d'emploi, détenus et apprentis aux besoins des entreprises

Tableau 7 – Maquette initiale de l'axe 4 du PO Franche-Comté Massif du Jura

	Maquette
32,4 M€	
OS 4.1 - Améliorer les compétences de base des personnes faiblement qualifiées à travers une meilleure intégration dans les parcours de formation	6,6 M€
OS 4.2 - Augmenter le niveau de qualification des actifs	25,8 M€

L'axe 4.2 compte pour 79,7% de la maquette initiale.

Tableau 8 – Système d'indicateurs et cibles de l'axe 4 du PO FEDER FSE Franche-Comté Massif du Jura

OS	Indicateurs et cibles				
	Indicateurs de réalisation	Cible à 2018 (volume)	Cibles à 2023 (volume)	Indicateurs de résultats	Cibles à 2023 (taux)
	Total participants	11 000	30 900		
OS 4.1 - Améliorer les compétences de base des personnes faiblement qualifiées à travers une meilleure intégration dans les parcours de formation	Bas niveaux de qualification (CITE 0-2)		4 300	Taux d'accès à la formation	23%
	Total		12 600		
OS 4.2 - Augmenter le niveau de qualification des actifs	Bas niveaux de qualification (CITE 0-2)		3 800	Taux d'obtention d'une qualification	40%
	Participants de plus de 45 ans		1 600		
	Total		18 300		

3. L'Axe 6 du PO Bourgogne : réalisations, cohérence et efficacité

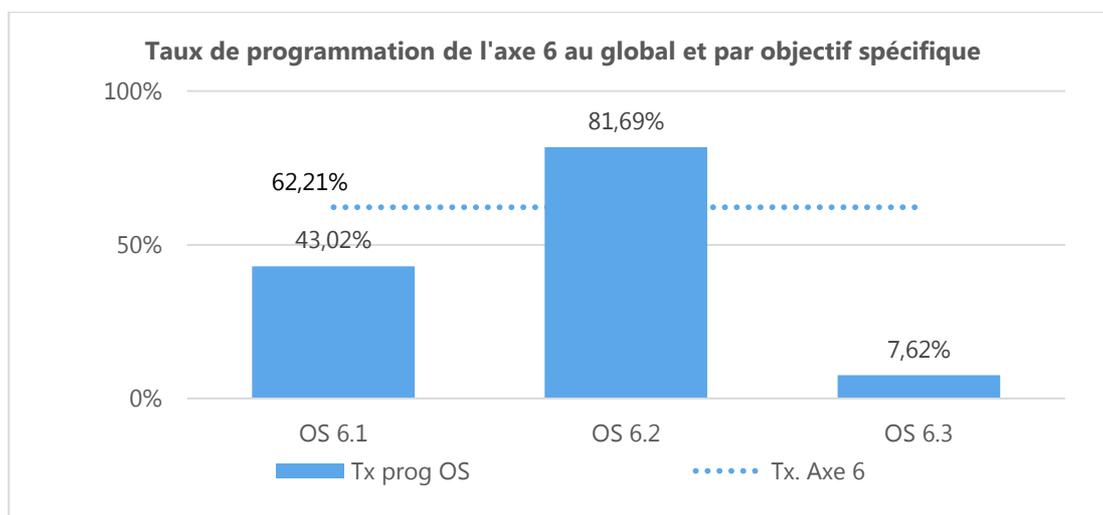
3.1 Des réalisations à la hauteur des attentes du programme, bien que variables selon les objectifs spécifiques

3.1.1 Des taux de programmation très hétérogènes selon les objectifs spécifiques

Au 31/12/2018, 22,6 M€ avaient été programmés sur l'axe 6 du PO Bourgogne, soit 62,2% de la maquette initiale.

Le taux de programmation de l'axe FSE du PO Bourgogne est légèrement en-deça du taux de programmation du FSE en France, tous PO confondus (taux à 65% au 31/12/2018).

Figure 1 – Taux de programmation de l'axe 6 au 31/12/2018



Source : BDD Synergie opérations.

Cela révèle surtout des taux de programmation très hétérogènes selon les OS. Ainsi, si l'OS 6.2 avait atteint près de 82% de la maquette en crédits programmés, l'OS 6.3 (AIO) n'était pour sa part qu'à 7,6% de crédits programmés par rapport à la maquette financière du programme et l'OS 6.1 à 43%.

La programmation de l'axe 6 est donc largement tirée par les actions de formation professionnelle et de développement de l'apprentissage qui représentent **98,5% des crédits FSE programmés** :

- La formation qualifiante (portée dans le cadre du Plan régional de formation) représente 60,4% des crédits FSE programmés ;
- La formation portée par les écoles de la 2^{ème} chance représente 16,1% des crédits FSE programmés
- L'apprentissage représente 22% des crédits programmés sur l'axe 6.

Concernant l'OS 6.3, les projets initialement envisagés n'ont pas pu être cofinancés par le FSE (soit de par leur montant trop faible, soit de par une envelopure Bourgogne-Franche-Comté qui de fait, ne pouvait pas être financée uniquement sur un volet « Bourgogne »).

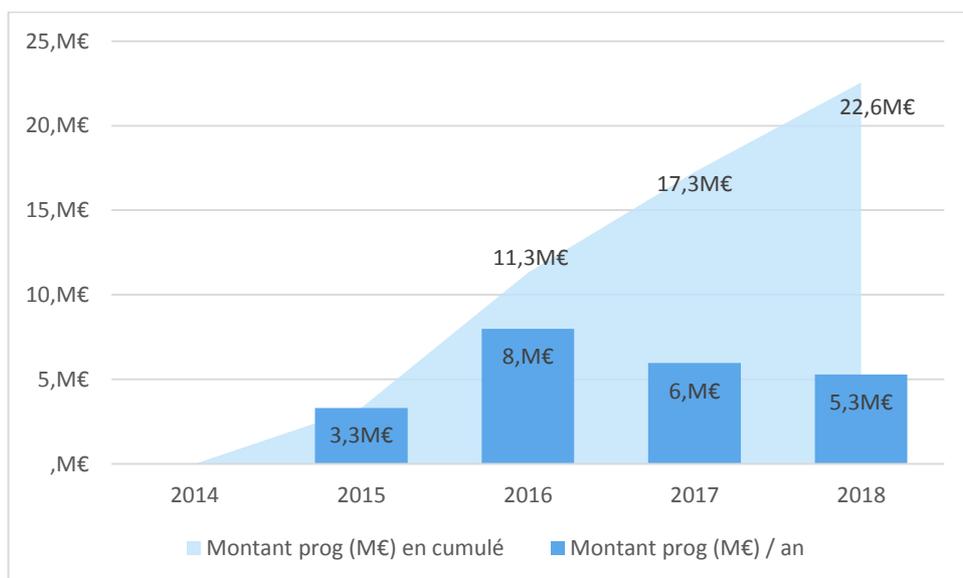
Tableau 9 - Répartition de la programmation de l'axe 6 en fonction du type d'actions

Axe 6 du PO Bourgogne		FSE programmé	
		Montant (M€)	%
Apprentissage	Développement de l'apprentissage	4,08	18,1%
	Pendant le parcours	0,93	4,1%
	Total Apprentissage	5,02	22,2%
Formation	Formation qualifiante - PRF	13,65	60,4%
	E2C	3,63	16,1%
	Total Formation	17,28	76,5%
Orientation	Filières (BTP)	0,22	1,0%
	Sensibilisation	0,07	0,3%
	Total Orientation	0,29	1,3%
Total		22,59	100%

Source : BDD Synergie opérations – et BDD individuelle participants FSE B (extraction du 08032019).

Cela révèle également des programmations très différentes d'une année à l'autre.

Figure 2 – Montants de FSE programmés en M€ (en moyenne annuelle et en cumulé)



Source : BDD Synergie opérations

3.1.2 Des actions ayant touché plus de 4 500 participants, principalement dans le domaine de la formation professionnelle

A fin 2018, l'axe 6 du PO Bourgogne comptabilise depuis le début de la programmation **4 564 entrées**. Parmi elles, au moins **3 377 sont sorties** des actions financées par le FSE¹⁰.

¹⁰ Il s'agit des personnes pour lesquelles l'Autorité de gestion dispose de données complètes. Ce volume est donc en partie sous-estimé en raison du décalage temporel entre la fin des opérations et la remontée des bilans financiers et techniques par les structures.

Tableau 10 - Répartition des participants de l'axe 6 en fonction du type d'actions

Axe 6 du PO Bourgogne		Participants		Durée moyenne (en mois)
		Nb	%	
Apprentissage	Développement de l'apprentissage	82	2%	6,7
	Pendant le parcours		0%	
Total Apprentissage		82	2%	6,7
Formation	Formation qualifiante - PRF	3080	68%	5,2
	E2C	973	21%	7,3
Total Formation		4 053	89%	6,8
Orientation	Filières (BTP)	429	9%	5,2
	Sensibilisation		0%	
Total Orientation		429	9%	5,2
Total		4 564	100%	

Source : BDD Synergie opérations – et BDD individuelle participants FSE B (extraction du 08032019).

*Durée moyenne entre l'entrée et la sortie des opérations.

Les actions relatives à la formation professionnelle (liées au Plan régional de formation et celles portées par les Ecoles de la 2^{ème} chance) **représentent 89% des publics touchés pour lesquels l'Autorité de gestion a des données de suivi :**

- La formation qualifiante (portée dans le cadre du Programme régional de formation) représente 68% des participants ;
- La formation portée par les écoles de la 2^{ème} chance représente 21% des participants.

Si les opérations relatives à l'apprentissage ne représentent que 2% des participants pour lesquels des données sont recueillies dans le système de suivi (alors qu'elles représentent 22% des crédits programmés sur l'axe 6), c'est lié au fait qu'une large partie des actions relevant de l'apprentissage sur cet axe ne sont pas soumises au suivi des participants¹¹.

A ce titre, l'indicateur B021 « *Nombre d'entretiens d'orientation vers l'apprentissage durant moins d'une demie journée* », permet d'assurer un suivi des actions d'orientation vers l'apprentissage consistant en un rendez-vous physique ou téléphonique entre un participant et un professionnel de l'orientation. A fin 2018, 2 422 entretiens étaient comptabilisés sur l'OS 6.1 (12 opérations portées par les consulaires).

A titre d'illustration, sur le projet de la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartemental de Bourgogne d'appui au centre d'aide à la décision (Cf. cahier des études de cas), ce sont en une seule année près de 5 000 jeunes qui ont été sensibilisés à l'apprentissage à travers :

- La rencontre de 77 classes, représentant 2 194 jeunes
- la mise en place d'un « bus de l'apprentissage » ayant sensibilisé 1 477 collégiens
- L'animation de 55 réunions d'information (accueil physique en CMA) pour 640 participants (jeunes et leur famille)
- La diffusion d'informations sur l'apprentissage auprès de 1 212 porteurs de projets de création d'entreprise et tuteurs
- La réalisation de 607 stages d'orientation sur les quatre départements
- Et enfin, la conduite de 404 entretiens réalisés par les conseillères psychologues.

¹¹ Les opérations grand public type Salons, Services en ligne, Services téléphoniques ne sont pas soumises au suivi des participants. En effet, le soutien ciblé et personnalisé à un participant n'est pas au cœur de ces différents types d'interventions.

3.2 Un axe fortement adossé à la stratégie régionale, permettant ainsi une bonne cohérence globale

3.2.1 Une place importante des actions portées par le Conseil régional

62% des crédits programmés et 76% du nombre de dossiers programmés sont portés par les services du Conseil régional. Cela est cohérent avec la place de la formation qualifiante prévue dans le PO. En moyenne en France, 76% des actions cofinancées par le FSE dans les PO régionaux sont portés par les services des conseils régionaux¹².

Au-delà des actions que la Région porte en propre, les autres actions cofinancées par le FSE sont elles aussi adossées à la stratégie régionale, faisant souvent l'objet d'un cofinancement Région-FSE (exemple des actions des CFA cofinancées dans le cadre du FRAQAPP¹³ ou des Ecoles de la 2^{ème} chance également cofinancées par les fonds régionaux).

On recense au total 30 autres bénéficiaires avec en tête (en termes de montants financiers), les écoles de la 2^{ème} chance (E2C) et les chambres consulaires. En dehors de la région, le montant moyen par dossier (en coût total) s'élève à 196 000 euros et varie fortement selon la nature du porteur allant de 100 000 euros pour les Centres de formations d'apprentis (CFA) à 523 000 euros pour les E2C. Cela s'explique par la nature et l'ampleur des projets financés.

Tableau 11 - Répartition de la programmation de l'axe 6 en fonction du type de porteur

Type de porteur	FSE programmé		Coût total		Dossiers programmés		Montant / dossier €	Participants	
	M€	Part	M€	Part	Volume	part		Nb	part
Conseil Régional	13,65	60,4%	39,31	65,4%	313	75,1%	125 579 €	3 080	61,8%
E2C	3,63	16,1%	8,37	13,9%	16	3,8%	523 328 €	973	24,8%
Chambres consulaires	3,40	15,1%	7,59	12,6%	43	10,3%	176 445 €		5,5%
CFA	1,40	6,2%	3,70	6,2%	37	8,9%	99 920 €	53	2,1%
Organismes de formation	0,39	1,7%	0,85	1,4%	6	1,4%	141 520 €	429	5,9%
Associations	0,12	0,5%	0,26	0,4%	2	0,5%	129 353 €	29	0,0%
Total PO	22,59	100%	60,07	100%	417	1,00	144 056 €	4 564	100%

Source : BDD synergie opérations – et BDD individuelle participants FSE FC et B (extraction du 08.03.2019).

¹² Données à fin 2018 à partir de la liste des opérations programmées disponibles sur les sites : Europe en France, Europe en Normandie et Europe en Bretagne. Les données relatives aux PO Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin ne sont pas prises en compte faute d'une exploitation possible des données. Traitements : Amnyos.

¹³ Fonds régional d'amélioration de la qualité de l'apprentissage

3.3 Une bonne efficacité des actions financées, permettant ainsi de se projeter sur l'atteinte du cadre de performance en 2023

Comme nous l'avons précédemment indiqué, l'axe FSE du PO Bourgogne vise en particulier les chômeurs (dont les chômeurs de longue durée), les jeunes et les bas niveaux de qualification. L'objectif d'atteinte de ces publics est repris dans le système d'indicateurs de réalisation de l'axe. Celui-ci compte sept indicateurs de réalisation dotés de cibles à 2018 et/ou 2023 :

Indicateurs de réalisation dotés de cibles dans le PO		Cibles	
		2018	2023
Statut sur le marché du travail à l'entrée	Chômeurs, yc CLD	3 961	9 073
	<i>dont Chômeurs de longue durée</i>		2 662
	Inactifs		4 134
Âge et profil	Moins de 25 ans		9 534
	Plus de 54 ans		633
	Bas niveaux de qualification (CITE 1-2)		9 758
	Handicapés		669
Total participants			13 207

3.3.1 Un axe qui touche particulièrement les personnes en situation de chômage et les jeunes

Le système d'indicateurs retenu ne reflète que partiellement les publics visés. La déclinaison par type d'opération de l'ensemble des indicateurs de réalisation (en plus de ceux retenus dans le PO) apporte des éléments d'analyse complémentaires sur le niveau de ciblage du PO et le profil des participants entrés. Le tableau ci-dessous illustre la répartition des publics entrés dans une des actions de l'axe selon le profil à l'entrée (âge, niveau de diplôme, statut sur le marché du travail, ménage).

Tableau 12 - Profil des participants et statut sur le marché du travail à l'entrée pour l'axe 6 et par grand type d'opération

Type d'opération		Total Axe 6	Formation qualifiante - PRF	E2C	Apprentissage
Total		4564	3080	942	82
Sexe	Femmes	45%	51%	45%	34%
Profil	Bénéficiaires de minima sociaux	17%	14%	2%	0%
	Ménage sans emploi	27%	26%	41%	7%
	Ménage avec enfant à charge	35%	36%	44%	35%
	Famille monoparentale avec enfant à charge	12%	11%	21%	13%
	Handicapés	7%	8%	6%	35%
Niveau de diplôme	CITE 0 2	32%	25%	55%	99%
	CITE 5 8	21%	13%	25%	0%
Statut à l'entrée marché du travail	Chômeurs	93%	93%	99%	0%
	<i>Dont longue durée</i>	34%	37%	22%	
	En emploi	1%	1%	0%	0%
	Inactif	6%	6%	1%	100%
Age	Moins de 18 ans	4%	1%	5%	98%
	18 - 30 ans	58%	48%	95%	2%
	30 - 45 ans	24%	35%	0%	0%
	> 45 ans	11%	16%	0%	0%

Source : extraction BDD participants PO B 08/03/2019, traitement Amnyos.
 Note de lecture CITE 0-2 : CAP, BEP et infra, Niveau premier cycle enseignement secondaire

Ainsi :

- **L'axe 6 du PO Bourgogne touche quasiment exclusivement des personnes en situation de chômage (93%), dont 34% le sont depuis plus d'un an.**

Cela s'explique par la conjonction du poids de l'OS 6.2 dans la programmation et de l'absence de suivi des participants sur l'OS 6.1 (qui ciblait les inactifs) du fait de la typologie des actions mises en œuvre.

- A noter qu'en particulier pour les actions de formation qualifiante cofinancées au titre de l'axe 6, 37% des participants sont en situation de chômage depuis plus d'un an, alors même que ce public ne représente que 16% des entrées en formation professionnelle en moyenne sur 2015-2017 Bourgogne, tous financeurs confondus¹⁴. Cela signifie que les chômeurs de longue durée en formation sont principalement formés dans le cadre d'actions cofinancées par le FSE.

Le volume de chômeurs parmi les publics du FSE permet d'atteindre l'indicateur ayant une cible à 2018, en le dépassant même (+ 283 personnes en situation de chômage par rapport à la cible).

- **Les jeunes représentent une part importante des participants** puisque 62% ont moins de 30 ans. Des actions spécifiques à ce public sont cofinancées à la fois dans l'OS 6.1 et dans l'OS 6.2 mais aussi via l'OS 6.3 (ex. : portail de l'orientation de l'ARIQ BTP¹⁵).

Les plus de 45 ans représentent 11% des participants.

- **De façon globale**, sur l'ensemble des participants pour lesquels nous disposons de données complètes de suivi, **les bas niveaux de qualification (CITE 0-2¹⁶) ne représentent que 32% des participants entrés** –soit un peu moins de 1 500 personnes – tandis que les diplômés du supérieur comptent pour 21% des participants.

Cela pourrait mettre en difficulté l'atteinte de la cible à 2023 des 9 758 participants ayant un bas niveau de qualification. Cependant, on peut penser que leur part soit plus élevée qu'un tiers des participants (Cf. partie 3.3.2).

A noter que les femmes représentent 45% des participants des actions cofinancées par le FSE.

Elles ne sont que 34% dans les actions liées à l'apprentissage. Elles sont en revanche 51% dans les actions de formation qualifiante à destination des demandeurs d'emploi, alors même que leur part dans les DEFM en 2017 était de 42%.

Dans les études de cas réalisées sur le PO Bourgogne, les jeunes sont effectivement un des publics fortement touché avec en particulier les actions liées à l'apprentissage et les actions portées par les écoles de la 2^{ème} chance. On voit aussi que des actions plus généralistes telles que le Portail de l'ARIQ BTP touche également des jeunes (environ 80% des publics qui vont au bout de l'accompagnement).

Concernant la part des femmes dans les études de cas réalisées, elle est très variable selon les actions, et dépend surtout des secteurs d'activité visés par l'opération.

L'analyse en dynamique du profil des participants aux actions qualifiantes du PRF¹⁷ cofinancées par le FSE, sur la période 2014-2017, fait ressortir une baisse de la part des bas niveaux de qualification (-41 points) et des chômeurs de longue durée (-8 points) dans le total des participants entrants.

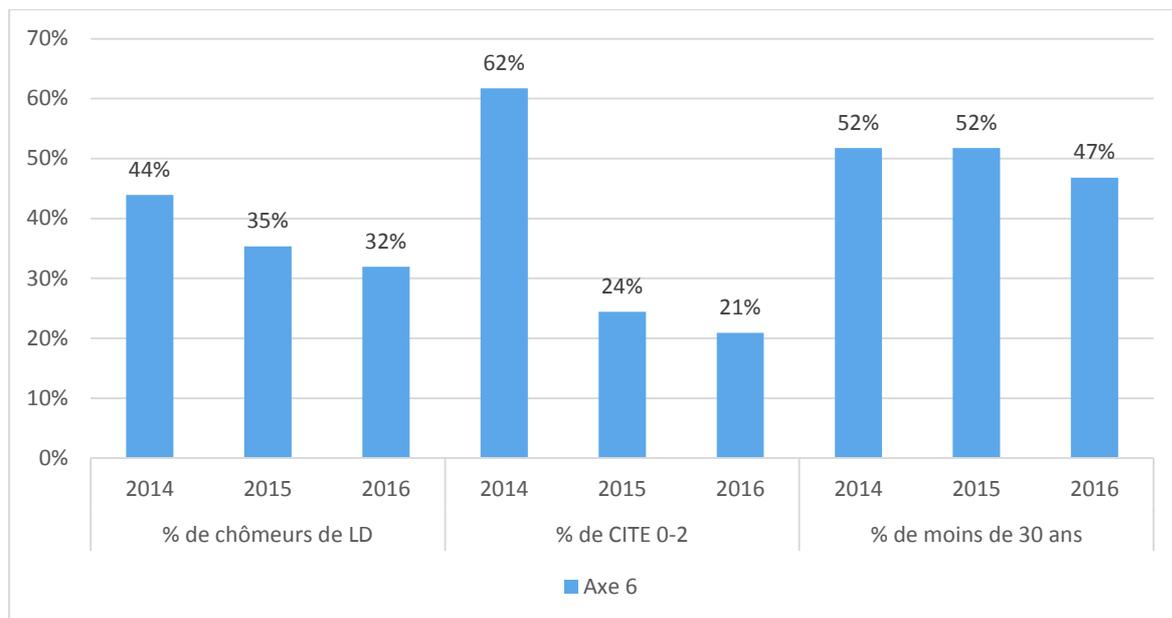
¹⁴ Données Pôle Emploi sur les entrées en formation

¹⁵ Cf. cahier des études de cas

¹⁶ C'est-à-dire les personnes ayant un niveau CAP, BEP et infra ou 1^{er} cycle d'enseignement secondaire

¹⁷ Programme régional de formation

Figure 3 - Evolution de la part des publics ciblés dans les entrées des actions du PRF cofinancées dans l'axe 6 sur 2014-2016



Source : extraction BDD participants PO B 08/03/2019, traitement Amnyos

Cette baisse peut s'expliquer par le déploiement du Plan 500 000 qui visait spécifiquement les bas niveau de qualification, les chômeurs de longue durée et les jeunes, et qui a donc capté ces publics en lieu et place du FSE.

3.3.2 Un axe FSE qui touche globalement les mêmes catégories de publics que l'ensemble de l'action régionale pour la formation des demandeurs d'emploi

L'analyse des données Athena 2¹⁸ sur l'exercice 2017 permet d'apprécier les écarts de profils des bénéficiaires d'une action de formation professionnelle qualifiante selon que la formation a été cofinancée ou pas par du FSE.

Quatre grands types d'actions de formation sont retenus dans le système d'information Athena 2 :

- Programme qualifiant structurant niveau V
- Programme qualifiant Niveaux IV et plus
- Programme qualifiant - Tous niveaux
- Ecoles de la 2^{ème} Chance. Ces dernières ont ici été retirées de l'analyse en raison de la spécificité des publics qu'elles touchent.

Les tableaux ci-dessous déclinent les volumes et profils des participants entrés en 2017 dans une action de formation qualifiante relevant du PRF, selon que du FSE a été fléché sur la formation ou pas.

Tableau 13 – Volumes d'entrées en formation en 2017

Types de formation	Demandeurs d'emploi entrés en formation
--------------------	---

¹⁸ Système d'information de la Région des stagiaires de la formation professionnelle

	Total (volume)	FSE (volume)	Non FSE (volume)	FSE (%)	Non FSE (%)
Total PRF 2017	2 810	2 073	737	74%	26%
Programme qualifiant structurant Niveau V	1 712	1 344	368	79%	21%
Programme qualifiant Tous niveaux	232	187	45	81%	19%
Programme qualifiant Niveaux IV et plus	866	542	324	63%	37%

Source : Athena 2, extraction du 21 mars 2019.

Sur les 2 810 demandeurs d'emplois ayant bénéficié d'une action de formation qualifiante soutenue au titre du PRF en 2017, 2 073 – soit les trois quarts – ont participé à une action cofinancée par le FSE. **Le poids du Fonds Social Européen dans l'action régionale en faveur de la formation des demandeurs d'emploi est donc majeur. De ce fait il n'y a que peu de différences entre les publics FSE et les publics « hors FSE ».**

Le tableau ci-dessous décline la répartition des demandeurs d'emploi entrés en formation en 2017, selon le niveau de formation visé, la tranche d'âge et le fait d'être bénéficiaire ou non du RSA. Nous avons également différencié :

- Les demandeurs d'emploi entrés dans une action de formation sur laquelle est fléché du FSE (« FSE ») ;
- Et ceux entrés dans une action de formation non cofinancée par du FSE (« hors FSE »).

A l'échelle des trois sous-programmes (Niveau V, Niveaux IV et plus et Tous niveaux), nous observons peu d'écarts entre les deux sous-populations, à l'exception du niveau de qualification.

La part des bas niveaux de qualification (CITE 0-2, c'est-à-dire niveau CAP-BEP ou infra) est supérieure dans les actions cofinancées par du FSE (63% vs 44% « hors FSE ») et les publics diplômés de l'enseignement supérieur (Bac+2 et plus) ne sont formés que dans le cadre d'actions de formation non-cofinancées par le FSE.

Tableau 14 – Répartition des profils de demandeurs d'emploi selon le type de formation suivi et selon que l'action est cofinancée par du FSE ou pas

Type de formation	Total	Tranche d'âge		BRSA*	Niveau de formation visé					Total général
		> 45 ans	moins de 30 ans		sans niveau	fin de 3ième ou Sieme	CAP-BEP	Bac	> Bac + 2	
Total Bourgogne (hors E2C)	2810	17%	44%	14%	8%	1%	58%	23%	10%	100%
FSE	2073	16%	44%	14%	8%	1%	63%	28%		100%
Hors FSE	737	18%	44%	14%	8%		44%	11%	38%	100%
Prog. qualifiant niv.V	1712	18%	43%	18%	10%	2%	89%		0%	100%
FSE	1344	17%	45%	17%	9%	2%	89%			100%
Hors FSE	368	24%	39%	21%	12%		88%			100%
Programme qual. Niveaux IV et +	866	14%	43%	9%	3%			69%	28%	100%
FSE	542	14%	41%	10%	4%			96%		100%
Hors FSE	324	12%	48%	8%				24%	76%	100%
Programme qual. - Tous niveaux	232	16%	53%	10%	15%		47%	24%	14%	100%
FSE	187	18%	54%	11%	12%		59%	29%		100%
Hors FSE	45	11%	51%	7%	27%				73%	100%

Source : Athena 2, extraction du 21 mars 2019 - Année 2017 uniquement - BRSA : Bénéficiaires du Revenu de solidarité active

Les études de cas réalisées montrent plus globalement une grande cohérence entre les publics touchés dans les opérations cofinancées par le FSE et dans les autres actions mises en œuvre par les

opérateurs. Le Fonds Social Européen intervient comme une source financière majeure, venant souvent soutenir une « activité socle ».

En outre, tous les acteurs interrogés au cours de l'évaluation soulignent une très bonne cohérence entre le FSE et l'action régionale.

3.3.3 La cible 2018 largement atteinte

Le cadre de performance à mi-programme visait la participation de 3 961 chômeurs dans le cadre des actions cofinancées par le FSE. La mise en œuvre de l'axe 6 a permis d'en toucher 4 261, soit **108% de la cible au 31 décembre 2018**.

Indicateurs de réalisation dotés de cibles dans le PO		Cibles		Réalisé fin 2018		Niveau d'atteinte par rapport à la cible 2018
		2018	2023			
		Volume attendu	Volume attendu	Volume cumulé	Moyenne par an	
Statut	Chômeurs, yc CLD	3 961	9 073	4 261	1 065	108%

Cela s'explique par le nombre important d'actions concernant directement ce public et notamment la formation des demandeurs d'emploi.

3.3.4 Un effort à fournir pour sécuriser l'atteinte des cibles de réalisation et de résultats à 2023

Fin 2018, le programme a d'ores et déjà permis de toucher **4 564 participants chômeurs ou inactifs. Cela représente 35% de la cible globale de participants à atteindre d'ici 2023**. Il est essentiel de noter que ce taux de réalisation est en partie sous-estimé du fait notamment du décalage de saisie des données individuelles dans l'applicatif mais qu'il ne devrait pas augmenter fortement dans les mois à venir, la totalité des actions relatives aux jeunes demandeurs d'emplois ayant été financées dans le cadre de l'IEJ sur 2018 et une partie de l'année 2019.

Des niveaux d'atteinte des cibles 2023 variables selon les indicateurs, obérés par l'introduction de l'IEJ en 2017

Le niveau d'atteinte des indicateurs de l'axe par rapport aux cibles à 2023 varie fortement, entre 7% et 54%. Le taux d'atteinte « théorique » à fin 2018 est de 50% pour les indicateurs de réalisation (taux qui correspond à la moitié de la programmation qui s'étale effectivement sur 8 ans, et à la part de la valeur cible 2018 par rapport à celle de 2023).

Tableau 15 – Niveau d'atteinte à fin 2018 des indicateurs participants de l'axe 6 dotés de cibles (2018 et 2023)

Indicateurs de réalisation dotés de cibles dans le PO		Cibles		Réalisé fin 2018		Niveau d'atteinte par rapport aux cibles		Projection 2023	
		2018	2023			2018	2023	Volume	Taux d'atteinte projeté
		Volume	Volume	Volume cumulé	Moyenne par an				
Statut	Chômeurs, yc CLD	3 961	9 073	4 261	1 065	108%	47%	8 522	94%
	<i>Dont CLD</i>		2 662	1 429	357		54%	2 858	107%
	Inactifs		4 134	303	76		7%	606	15%
Âge et profil	Moins de 25 ans		9 534	1 563	391		16%	3 126	33%
	Plus de 54 ans		633	98	25		15%	196	31%
	CITE 1-2		9 758	1 481	370		15%	2 962	30%
	Handicapés		669	317	79		47%	634	95%
Total participants			13 207	4 564	1 141		35%	9 128	69%

Source : extraction BDD participants PO B 08/03/2019, traitement Amnyos. Note de lecture CITE 1-2 : CAP, BEP et infra, Niveau premier cycle enseignement secondaire

A fin 2018, parmi les 7 indicateurs retenus sur l'axe, **quatre affichent un niveau d'atteinte sensiblement inférieur à 50%** : les inactifs, les bas niveaux de qualification, les moins de 25 ans et les plus de 54 ans. Une partie de ces indicateurs est directement liée à l'apprentissage.

En projetant sur la période 2019-2022¹⁹ le volume annuel d'entrées observé entre 2015 et 2018, il est possible d'estimer le volume de participants qui sera théoriquement atteint à fin 2023. Par exemple, si le flux annuel de chômeurs entrants observé sur 2015-2018 (1 065) reste constant d'ici 2022, 8 522 chômeurs seraient comptabilisés à fin 2022.

Le **taux d'atteinte projeté** correspond au volume de participants projeté à 2023 ramené à la cible 2023. Ainsi si la dynamique d'entrées observée sur 2015-2018 demeure inchangée d'ici 2023, le volume d'inactifs à fin 2023 serait de 606 (soit un niveau d'atteinte de 15% de la cible à 2023), et les volumes de jeunes, bas niveaux de qualification ou senior se situeraient autour de 30%. La cible du cadre de performance serait atteinte.

A noter que ces projections ne tiennent pas compte des conséquences de l'introduction de l'IEJ validée fin 2017 (OS 9.1), qui n'a, en outre, pas été accompagnée d'une révision à la baisse de la cible « Jeunes » pour l'axe 6. En effet, l'introduction de cette enveloppe a conduit l'Autorité de Gestion à concentrer son effort de programmation sur la formation professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi exclusivement sur cet OS en 2018 et sur une partie de l'année 2019. Durant cette année et demi, aucun participant ne devrait être comptabilisé sur l'OS 6.2.

Pour sécuriser l'atteinte des cibles à 2023, la stratégie de programmation devrait être réorientée sur les opérations visant ces publics.

¹⁹ I.e. les 4 dernières années de programmation

3.3.5 Des résultats immédiats hétérogènes selon les objectifs attendus

Les cibles des indicateurs de résultats ont été reprises et converties en « % » afin d'apprécier les écarts observés à fin 2018 par rapport à ce qui est fixé pour 2023.

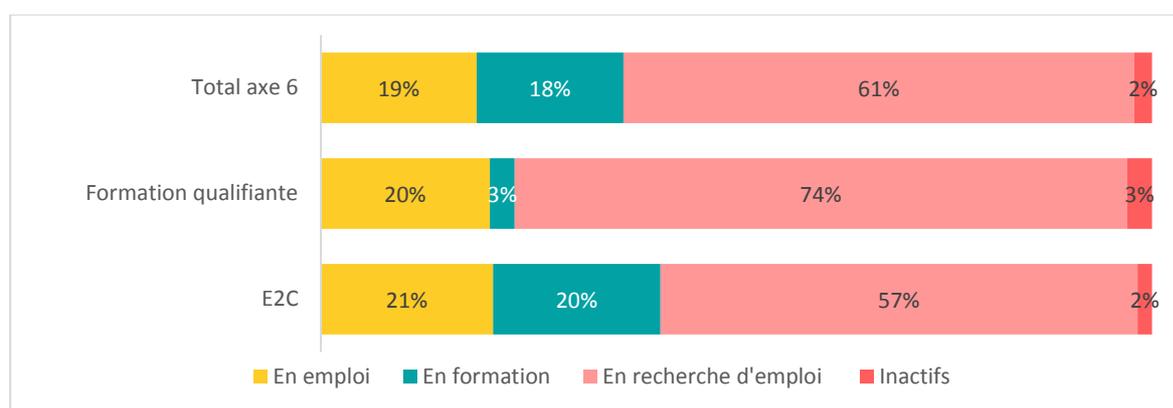
Au 31/12/2018, parmi les 3 399 participants pour lesquels nous détenons des données complètes :

- ▶ **50% ont obtenu une qualification (1 691 participants) ;**
- ▶ **19% ont accédé à l'emploi (602 personnes) ;**
- ▶ **18% ont accédé à une formation (599 personnes).**

Par rapport à la cible 2023, cela correspond à une atteinte respective – à date de fin 2018 – de 45% de la cible « qualification », de 13% de la cible « Emploi » et de 19% de la cible « Formation ».

Si l'on regarde plus précisément, les sorties immédiates pour les actions de formation qualifiante et des E2C, nous observons – sans étonnement – des écarts principalement sur les sorties « En recherche d'emploi », plus nombreuses pour les formations qualifiantes que pour les E2C et inversement pour les sorties « En formation ».

Figure 4 - Taux de sortie immédiate sur le marché du travail des participants de l'axe 6



Source : extraction BDD participants PO B 08/03/2019, traitement Amnyos

Tableau 16 – Niveau d'atteinte des cibles des indicateurs de résultats dotés de cibles dans les PO

Indicateurs de résultats dotés de cibles dans le PO	Cible 2023	Réalisé fin 2018		Projection 2023	Niveau d'atteinte par rapport à la cible 2023*	
		cumul	par an		Fin 2018	Taux d'atteinte théorique 2023
Suivant un enseignement ou une formation	3 087	599	150	1 197	19%	39%
Obtenant une qualification	3 784	1 691	423	3 382	45%	89%
En emploi	4 512	602	151	1 204	13%	27%
En emploi à six mois	2 721	724	181	1 448	27%	53%
Dont participants de plus de 54 ans en emploi à six mois	208	14	4	28	7%	13%
Total		3 399	850			

L'écart par rapport à la cible renvoie à la différence en termes de points de pourcentage entre la part des publics ciblés dans le total des participants et la part observée parmi les participants entrés à fin 2018.

En projetant le volume annuel de sorties observé sur 2015-2018 sur la période 2019-2022, il est possible d'estimer le volume de participants qui sera théoriquement atteint à fin 2023. Par exemple, si le flux annuel de participants sortant en emploi observé sur 2015-2018 (151) reste constant d'ici 2022, 1 204 participants en emploi seraient comptabilisés à fin 2022.

Le **taux d'atteinte projeté** correspond au volume de participants projeté à 2023 ramené à la cible 2023. A rythme théorique de sortie, seul l'indicateur de participants obtenant une qualification serait proche de sa cible.

Ainsi, si la cible « qualification » devrait pouvoir être atteinte ou s'en approcher, l'atteinte théorique des autres cibles est beaucoup plus incertaine, avec parfois un éloignement fort (cible pour les participants de plus de 54 ans en emploi à 6 mois). Les cibles « en emploi » et « suivant un enseignement ou une formation » sont liées à l'apprentissage.

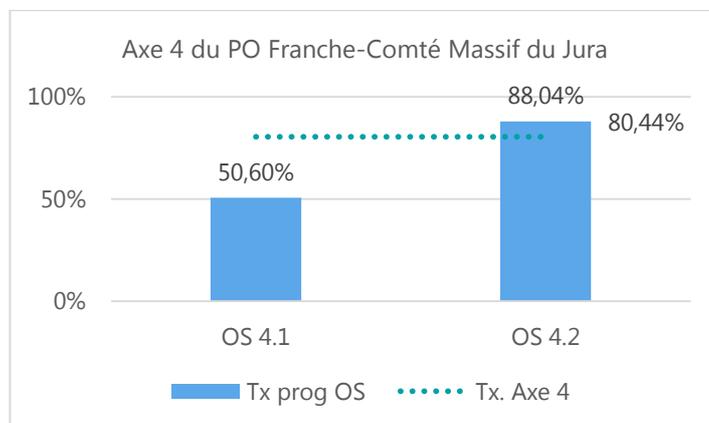
4. L'axe 4 du PO Franche-Comté Massif du Jura : réalisations, cohérence et efficacité

4.1 Des réalisations également à la hauteur des attentes du programme

4.1.1 Un taux de programmation très satisfaisant, principalement tiré par les actions liées à la formation qualifiante

Au 31 décembre 2018, **26,06 M€** avaient été programmés sur l'axe 4 du PO Franche-Comté Massif du Jura, représentant ainsi 80,4% de la maquette initiale.

Figure 5 – Taux de programmation de l'axe 4 au 31/12/2018



Source : BDD Synergie opérations.

Le taux de programmation de l'axe FSE du PO Franche-Comté Massif du Jura est donc 15 points au-dessus du taux de programmation du FSE en France, tous PO confondus (taux à 65% au 31/12/2018). Il reflète cependant un écart entre les deux objectifs spécifiques du PO : le taux de programmation de l'OS 4.1 étant de 50,6% tandis que celui de l'OS 4.2 (qui représente près de 80% de la maquette) est, lui, de 88%.

Tableau 17 - Répartition de la programmation en fonction du type d'actions

		FSE programmé	
		Montant (M€)	%
Formation	Formation qualifiante - PRF	22,0	84,5%
	Savoirs de base et préqualification - PRF	1,8	6,8%
	E2C	0,7	2,8%
	Autres	0,1	0,3%
Total Formation		24,6	94,4%
Total Apprentissage		1,5	5,6%
Total Axe 4		26,06	100%

Source : BDD Synergie opérations – et BDD individuelle participants FSE (extraction du 08032019).

Les actions liées aux savoirs de base et à la préqualification représentaient au 31/12/2018, 6,8% des montants programmés et l'apprentissage 5,6%. Comme cela était envisagé dans le PO, c'est la

formation qualifiante qui tient la place la plus importante dans la programmation des crédits FSE (84,5%).

4.1.2 Près de 11 000 participants touchés par les actions cofinancées par le FSE

A fin 2018, l'axe 4 totalisait une moyenne de 3 550 entrées annuelles, soit **10 682 personnes entrées** dans une des actions cofinancées par le FSE.²⁰

La formation représente près de 68% des participants de l'axe 4, répartis de la façon suivante :

- Les actions relatives à la formation qualifiante représentent 45,7% des participants ;
- Les actions relatives aux savoirs de base et à la préqualification représentent 16,1% des participants.

Les actions qualifiantes comptent à la fois une durée moyenne plus longue que la pré-qualification (6,2 mois contre 5,9 mois) et un coût unitaire plus élevé.

Nous avons également souhaité observer la place de l'apprentissage qui se retrouve à la fois dans l'OS 4.1 et dans l'OS 4.2. La typologie d'actions que nous avons réalisée indique que les actions en faveur de l'apprentissage représentent 32,1% des participants au programme.

Tableau 18 - Répartition des participants de l'axe 4 en fonction du type d'actions

Axe 4 du PO Franche-Comté Massif du Jura		Participants		Durée moyenne de participation en mois*
		nb.	%	
Formation	Formation qualifiante - PRF	4 879	45,7%	6,2
	Savoirs de base et préqualification - PRF	1 718	16,1%	5,9
	E2C	583	5,5%	4,8
	Autres	76	0,7%	8,9
Total Formation		7 256	67,9%	6
Total Apprentissage		3 426	32,1%	
Total Axe 4		10 682	100%	

Source : BDD Synergie opérations – et BDD individuelle participants FSE (extraction du 08032019).

*Durée moyenne entre l'entrée et la sortie des opérations.

4.2 Un axe fortement adossé à la stratégie régionale, permettant ainsi une bonne cohérence globale

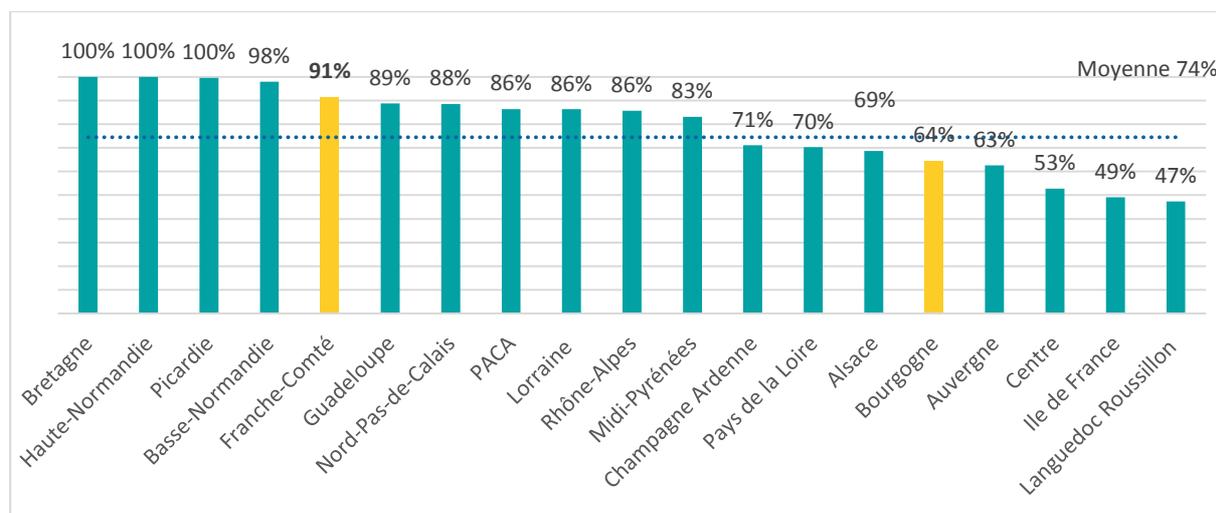
De façon globale, l'axe FSE du PO Franche-Comté Massif du Jura est bien adossé à la stratégie régionale, offrant ainsi une bonne cohérence de l'axe 4 avec son environnement global.

L'analyse des données de programmation par porteur de projet révèle une forte concentration des participants et surtout des montants programmés sur les actions portées par les services du Conseil régional. Ainsi, la Région est porteuse de 47% des dossiers programmés, ce qui représente **91% des crédits programmés de l'axe 4 au 31/12/2018 et 62% des participants**.

La Franche-Comté se situe ainsi parmi les territoires pour lesquels la part de FSE attribué à la Région est la plus importante (*Graphique ci-après*). Ce résultat est tout à fait conforme aux attendus de la programmation.

²⁰ A noter que le PO Franche-Comté Massif du Jura fait l'objet lui aussi d'une sous-estimation due au décalage temporel entre la fin des opérations et la remontée des bilans financiers et techniques par les structures.

Graphique 1- Part du FSE attribué à des opérations portées par le Conseil régional sur le total FSE programmé par PO



Source : Données à fin 2018 à partir de la liste des opérations programmées disponibles sur les sites : Europe en France, Europe en Normandie et Europe en Bretagne. Les données relatives aux PO Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin ne sont pas prises en compte car l'export disponible sur Europe en Nouvelle-Aquitaine est inexploitable. Traitements : Amnyos.

Il est à noter que les opérations mises en œuvre par les CFA dans le cadre du PO Franche-Comté Massif du Jura ont pour objectif d'améliorer l'individualisation et/ou la qualité des formations. Le FSE n'intervient pas sur le financement des parcours de formation en apprentissage déjà financés par ailleurs (fonctionnement des CFA). Il n'est donc pas surprenant que le poids financier des actions portées par la Région soit important.

En dehors de la Région, **18 autres bénéficiaires** émergent à l'axe 4 du PO Franche-Comté Massif du Jura. Les Ecoles de la 2^{ème} chance (E2C) et les CFA sont les plus présents (en poids financier). En dehors de la Région, le montant moyen par dossier (en coût total) s'élève 70 000 euros et varie fortement selon la nature du porteur : de 22 000 euros pour les consulaires à 330 000 euros pour les E2C.

Tableau 19 - Répartition de la programmation de l'axe 4 en fonction du type de porteur

Type de porteur	FSE programmé		Coût total		Dossiers programmés		Montant / dossier €	Participants	
	M€	Part	M€	Part	Volume	Part		Nb	Part
Conseil régional	24,66	92%	49,03	91%	64	48%	766 161 €	6597	61,8%
CFA	1,22	5%	2,45	5%	47	36%	52 213 €	2650	24,8%
E2C	0,73	3%	1,66	3%	5	4%	331 909 €	583	5,5%
OF	0,21	1%	0,42	1%	6	5%	70 245 €	225	2,1%
Consulaires	0,09	0,4%	0,20	0,4%	9	6,8%	22 033 €	627	5,9%
Association	0,02	0,1%	0,04	0,1%	1	0,8%	43 515 €		0,0%
Axe 4	26,94	100%	53,81	100%	132	100%	407 660 €	10 682	100%

Source : BDD synergie opérations – et BDD individuelle participants FSE FC et B (extraction du 08032019).

4.3 Une dynamique de l'axe 4 et des résultats qui permettent de répondre aux objectifs fixés tant en volume qu'en termes de publics ciblés

4.3.1 Un cadre de performance atteint en 2018 et présageant de bonnes perspectives pour 2023

L'axe 4 FSE du PO Franche-Comté Massif du Jura vise spécifiquement deux catégories :

- d'une part les bas niveaux de qualification (CITE 1-2) tant sur l'OS 4.1 que l'OS 4.2 ;
- et, d'autre part, les plus de 45 ans pour l'OS 4.2 uniquement.

Indicateurs de réalisation dotés de cibles dans le PO		Cibles		Réalisé fin 2018		Niveau d'atteinte par rapport aux cibles 2018
		2018	2023			
		Volume	Volume	Volume en cumulé	Moyenne par an	
Axe 4	CITE 1-2		8 100	4 726	1 182	
OS 4.2	> 45 ans		1 600	732	183	
Total participants		11 000	30 900	10 682	2 671	97%

A fin 2018, le programme a permis de toucher 10 682 participants. **Cela représente 97% de la cible intermédiaire fixée à 2018.**

Des niveaux d'atteinte des cibles 2023 variables

Les niveaux d'atteinte des indicateurs retenus au titre de l'axe 4 figurent dans le tableaux ci-dessous. Au 31 décembre 2018, le niveau d'atteinte des cibles des deux indicateurs de réalisation (CITE 1-2, et des plus de 45 ans) est tout à fait satisfaisant : 58% pour les bas niveaux de qualification et 46% pour les séniors (pour un taux d'atteinte théorique de 50%, correspondant à la moitié de la programmation).

Tableau 20 – Niveau d'atteinte à fin 2018 des indicateurs participants de l'axe 4 dotés de cibles (2018 et 2023)

Indicateurs de réalisation dotés de cibles dans le PO		Cibles		Réalisé fin 2018		Niveau d'atteinte par rapport aux cibles		Projection 2023	
		2018	2023						
		Volume	Volume	Volume cumulé	Moyenne par an	2018	2023	Vol	Taux d'atteinte projeté
Axe 4	CITE 1-2		8 100	4 726	1 182		58%	9 452	117%
OS 4.2	> 45 ans		1 600	732	183		46%	1464	92%
Total participants		11 000	30 900	10 682	2 671	97%	35%	21 364	69%

En projetant le volume annuel d'entrées observé sur 2015-2018 sur la période 2019-2022, il est possible d'estimer le volume de participants qui sera théoriquement atteint à fin 2023. Par exemple, si le flux annuel de participants entrants observé sur 2015-2018 (1 065) reste constant d'ici 2022, 21 364 participants seraient comptabilisés à fin 2022.

Le **taux d'atteinte projeté** correspond au volume de participants projeté à 2023 ramené à la cible 2023. Ainsi si la dynamique d'entrées observée sur 2015-2018 demeure inchangée d'ici 2023, le volume global de participants en dessous de la cible totale. En revanche, que ce soit la cible de bas niveaux de qualifications ou celle des plus de 45ans, les deux cibles seraient atteintes ou proches de l'être (117% et 92% respectivement).

4.3.2 Un fort ciblage des actions sur les publics les moins qualifiés et les jeunes

Le système d'indicateurs retenu ne reflète que partiellement les publics visés. La déclinaison par type d'opération de l'ensemble des indicateurs de réalisation (et non uniquement ceux retenus dans le PO) apporte des éléments d'analyse complémentaires sur le niveau de ciblage du PO et le profil des participants entrés.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des publics entrés dans une des actions de l'axe selon le profil à l'entrée (âge, niveau de diplôme, statut sur le marché du travail, ménage).

Tableau 21– Profil de public des participants et statut à l'entrée par type d'opération

Type d'opération		Total Axe 4	Formation qualifiante - PRF	Savoirs de base et préqual	E2C	Apprentissage
Total		10682	4879	1718	583	3426
Sexe	Femmes	34%	38%	49%	58%	17%
Profil	Bénéficiaires de minima sociaux	27%	15%	9%	2%	0%
	Ménage sans emploi	26%	36%	45%	38%	2%
	Ménage avec enfant à charge	17%	16%	23%	22%	14%
	Famille monoparentale avec enfant à charge	11%	25%	10%	12%	12%
	Handicapés	6%	10%	8%	2%	2%
Niveau de diplôme	CITE 0 2	44%	32%	62%	37%	54%
	CITE 5 8	6%	10%	7%	2%	1%
Statut à l'entrée marché du travail	Chômeurs	66%	97%	99%	100%	0%
	<i>Dont longue durée</i>	47%	51%	39%	37%	
	En emploi	32%	2%	0%	0%	94%
	Inactif	1%	0%	0%	0%	4%
Age	Moins de 18 ans	19%	3%	1%	5%	54%
	18 - 30 ans	49%	51%	39%	95%	43%
	30 - 45 ans	22%	31%	39%	0%	0%
	> 45 ans	10%	15%	21%	0%	0%

Source : PO Franche-Comté ; extraction BDD participants PO FC 08/03/2019, traitement Amnyos

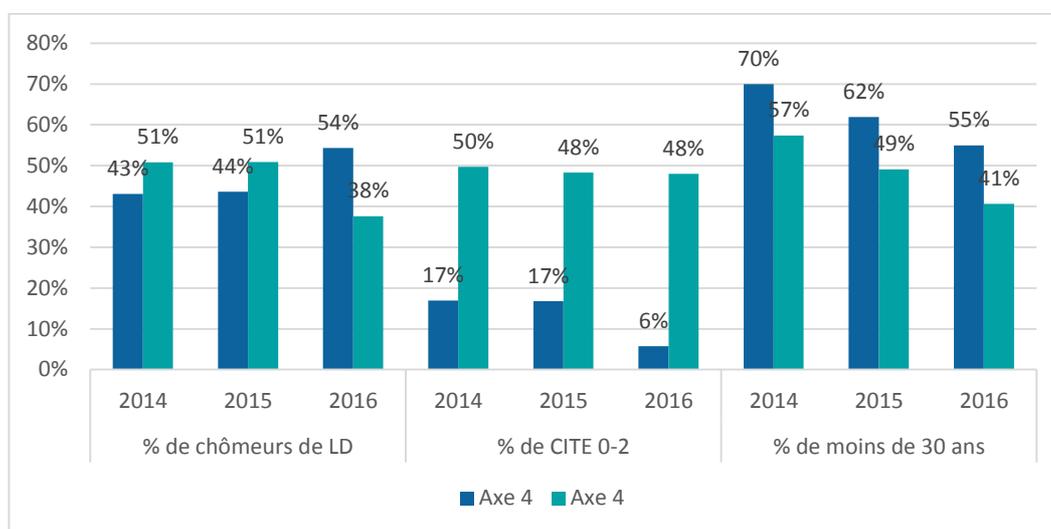
L'analyse des profils des participants par type d'opération se caractérise par :

- ▶ **Une proportion importante d'hommes** (66%) qui s'explique par le fait que la grande majorité des actions, tous OS confondus, concernent l'apprentissage et notamment les filières techniques, du bâtiment ou encore agricoles très masculinisées ;
- ▶ **Deux tiers de participants chômeurs dont parmi eux, près de la moitié le sont depuis plus d'un an** (51% sur les actions de formation et 39% dans les actions de préqualification-savoir de base).

- ▶ **Une part importante de jeunes puisque les moins de 30 ans représentent plus des deux tiers** (68%) des participants entrés.
- ▶ **Une part importante de bas niveaux de qualification** (44% des participants de niveau infra Bac et seulement 6% de diplômés du supérieur), notamment dans les actions liées à l'apprentissage (54% du public à l'entrée) et dans les actions pré-qualifiantes (62%),

L'analyse en dynamique du profil des participants aux actions qualifiantes du PRF²¹ cofinancées par le FSE, sur la période 2014-2017, fait ressortir une baisse de la part des jeunes et des bas niveaux de qualification entre 2014 et 2016 dans le total des participants entrants. Cette baisse peut s'expliquer par le déploiement du Plan 500 000 qui visait spécifiquement les bas niveaux de qualification, les chômeurs de longue durée et les jeunes, ainsi que le déploiement de la Garantie Jeune, dont les volumes d'entrées ont doublé entre 2016 et 2017 (passant de 550 à 1050).

Figure 6 - Evolution de la part des publics entrant dans les opérations cofinancées sur l'axe 4, selon l'année d'entrée dans l'opération



Source : PO Franche-Comté ; extraction BDD participants PO FC 08/03/2019, traitement Amnyos

Note de lecture : Les barres représentent la part des chômeurs de LD, des bas niveaux de qualification et des jeunes dans le total des participants entrés dans une opération de formation qualifiante (bleu foncé) ou préqualifiante (vert) en 2014, 2015 et 2016

4.3.3 Les résultats immédiats par rapport aux cibles : un taux d'obtention de qualification à la sortie des formations conforme à ce qui est attendu mais un taux d'accès à la formation suite aux actions préqualifiantes en-dessous de la cible

Les indicateurs de résultats sont déclinés à l'échelle des OS pour la Franche-Comté et les indicateurs de résultats présentent la spécificité d'être exprimés en taux et non en volume.

Au 31 décembre 2018, parmi les 10 677²² participants sortis sur l'ensemble de l'axe 4 :

²¹ Programme régional de formation

²² Participants avec une date de sortie renseignée

- ▶ 272 personnes ont accédé à une formation (13% des sortants soit 10 points de moins que ce qui est visé dans le PO) suite à une action pré-qualifiante (OS 4.1) qu'elle concerne l'apprentissage ou non ;
- ▶ 2 870 participants ont obtenu une qualification (46% des sortants soit 6 points de plus que la cible) suite à une action qualifiante (OS 4.2), toutes voies de formation confondues.

L'atteinte de la cible de l'OS 4.1 nécessiterait de réorienter la programmation vers des actions de formation préqualifiante visant davantage l'accès ou la poursuite en formation.

Tableau 22 – Niveau d'atteinte des cibles des indicateurs de résultats dotés de cibles dans les PO

Indicateurs de résultats dotés de cibles dans le PO		Cible 2023	Réalisé	
		Part	Taux	Ecart par Rapport à la cible*
OS 4.1	Taux d'accès à la formation	23%	13%	-10 pts
OS 4.2	Taux d'obtention d'une qualification	40%	46%	+6 pts

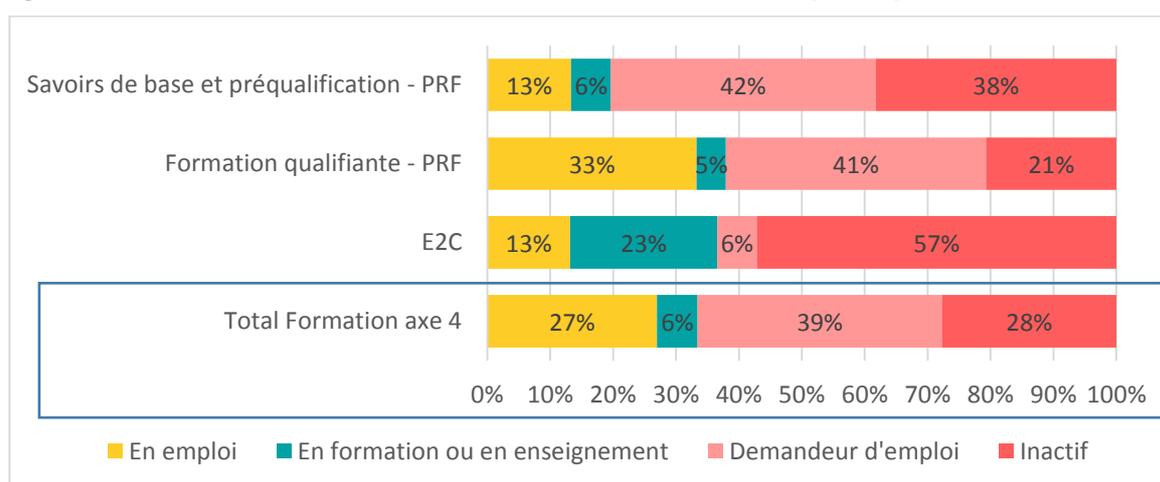
Source : PO Franche-Comté ; extraction BDD participants PO FC 08/03/2019, traitement Amnyos. Différence en pts de % entre le taux d'insertion observé et la cible définie à horizon 2023

Les taux ont été obtenus en ramenant les volumes de participants accédant à la formation ou obtenant une qualification au volume de participants sortis.

En dehors de l'apprentissage²³, **27% des sortants de formation sont en emploi à la sortie immédiate de l'action et 6% suivent une formation. Le taux d'accès à la formation est très légèrement supérieur pour les sortants d'action savoirs de base de préqualification.**

On pourrait penser que ce taux varie fortement dans les 6 mois suivant l'action. Ce n'est pas le cas (Cf. infra) puisque seuls 3% des sortants d'action « savoirs de base et préqualification » sont en formation 6 mois après.

Figure 7 - Taux de sortie immédiate sur le marché du travail des participants de l'axe 4



Source : PO Franche-Comté ; extraction BDD participants PO FC 08/03/2019, traitement Amnyos

²³ De par leur statut, 80% des apprentis sont en emploi à la sortie immédiate de l'opération. Pour ne pas fausser l'analyse, nous les avons retirés.

5. Le FSE, une source de financement complémentaire des financements en région mais surtout une source majeure dans l'accompagnement des publics

5.1.1 Une part du FSE équivalente à environ 5% des dépenses régionales dédiées à la formation professionnelle, à l'apprentissage et à l'AIO

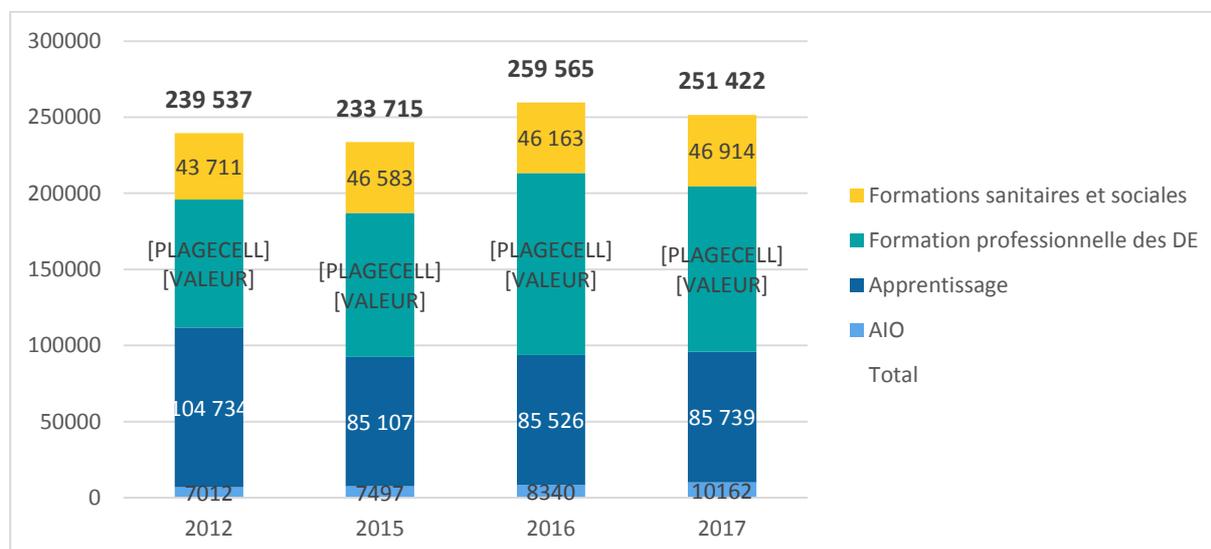
Un budget régional annuel de 248 millions, en hausse entre 2015 et 2017, notamment sur la formation des demandeurs d'emploi

Le budget de la Région BFC dédié à la formation professionnelle, à l'apprentissage et à l'AIO s'élève en moyenne sur 2015-2017 à 248 millions d'euros (dont 41% sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi hors formations sanitaires et sociales).

En 2017, ce budget est en hausse de 8% par rapport à 2015 (+ 15 millions d'euros) :

- Les dépenses dédiées à la formation des demandeurs d'emploi augmentent de 15% ; et celles de l'AIO, bien que limitées, augmentent de 35%.
- Le budget dédié à l'apprentissage demeure identique, tout comme celui des formations sanitaires et sociales.

Graphique 2- Budget de la région BFC dédié à la formation professionnelle, à l'apprentissage et à l'AIO (2012-2017), en euros



Source : Enquête DARES auprès des régions, jaune budgétaire formation professionnelle

Ces dépenses incluent les aides aux stagiaires de la formation professionnelle et aux apprentis.

Encadré 1 Zoom sur la base EFOP de la DARES

L'exploitation de la base de données EFOP produite par la DARES en 2018 dans le cadre de son rapport « Dépenses nationales et régionales pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle »²⁴ a permis d'isoler, au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté, l'ensemble des financements (autres que ceux de la Région) relatifs au périmètre couvert par les axes 4 et 6 (formation professionnelle des demandeurs d'emploi, alternance ; accueil orientation information). Cette base compile l'ensemble des financements (Opca, Pôle emploi, FPSPP, État, collectivités locales, etc.) dédiés aux champs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

Tous financements confondus, les dépenses publiques et privées dédiées aux trois principaux domaines couverts par le PO (AIO, formation professionnelle des demandeurs d'emploi et apprentissage) s'élevaient en 2015 à **262 M€ en Bourgogne et 169 M€ en Franche-Comté**.

Le montant annuel moyen de FSE programmé sur 2015-2017 s'élève lui à 5,5 M€ en Bourgogne et 6,4 M€ en Franche-Comté.

Ces volumes représentent donc respectivement l'équivalent de 2,1% du total des dépenses publiques et privées en Bourgogne et de 3,8% en Franche Comté.

Tableau 23 – Financements publics et privés dédiés à la formation professionnelle (dont apprentissage) et à l'AIO et poids du FSE dans ces budgets

Domaines	Financements publics et privés (en K€)					Montant FSE programmé en moyenne par an		
	Autres publics	REGION	Etat	Privé	Total	En K€	% dans budget région	% dans total dépenses
Bourgogne								
Alternance	43 037	45 875	52 225	19 432	160 569	1 146	2,5%	0,7%
Formation professionnelle des DE	16 460	77 238	3 835		97 533	4 320	5,6%	4,4%
AIO	1 011	1 360	1 612		3 984	72	5,3%	1,8%
Total	60 509	124 473	57 672	19 432	262 086	5 539	4,4%	2,1%
Total hors aides	55 295	90 691	8 449	19 432	173 868	5 539	6,1%	3,2%
Franche-Comté								
Alternance	12 393	42 060	35 158	14 557	104 168	268	0,6%	0,3%
Formation professionnelle des DE	6 842	56 344	105		63 291	6 114	10,9%	9,7%
AIO	0	911	867		1 778			
Total	19 234	99 316	36 130	14 557	169 238	6 382	6,4%	3,8%
Total hors aides ²⁵	19 209	73 848	2 280	14 557	109 895	6 382	8,6%	5,8%
Total BFC								
Alternance	55 429	87 936	87 383	33 989	264 737	1 414	1,6%	0,5%
Formation professionnelle des DE	23 302	133 582	3 940		160 825	10 434	7,8%	6,5%
AIO	1 011	2 271	2 479		5 762	72	3,2%	1,3%
Total	79 743	223 789	93 802	33 989	431 324	11 921	5,3%	2,8%
Total hors aides	74 505	164 539	10 729	33 989	283 762	11 921	7,2%	4,2%

Source : DARES BDD EFOP ; Rapport sur les dépenses emploi, formation et orientation professionnelles 2015 ; 2018.

Note de lecture Les colonnes en orange ramènent l'enveloppe annuelle moyenne de crédits FSE programmés sur 2015-2016 sur les 3 principaux domaines couverts par les axes 4 et 6 (orientation, formation et apprentissage) au total de dépenses publiques et privées recensées sur la formation professionnelle en 2015.

²⁴ DARES ; Rapport sur les dépenses emploi, formation et orientation professionnelles 2015 ; 2018 <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/autres-publications/article/rapport-sur-les-depenses-emploi-formation-et-orientation-professionnelles-2015>

²⁵ Aide régionale au recrutement, aides aux employeurs, Crédit d'impôt, Prime, Aides aux stagiaires Rémunération

En ramenant l'enveloppe annuelle moyenne de crédits FSE programmés aux seules dépenses de la Région, ces parts s'élèvent à 4,4% et à 6,4%.

Si l'on retire de l'assiette de dépenses totales retenues, les aides dédiées à l'apprentissage et aux stagiaires de la formation professionnelle²⁶ (qui représentent près de 150 M€ du total des dépenses dont une large part concerne l'apprentissage), **le FSE représente en moyenne 6,1% du budget de l'ex-Région Bourgogne dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage et 8,6% de celui de l'ex-Région Franche-Comté.**

Si cela peut paraître faible à l'échelle globale des dépenses liées à ces domaines, tous les opérateurs interrogés insistent sur le caractère majeur du FSE. Sans celui-ci, les opérateurs – hors Conseil régional – estiment que leur projet ne pourrait voir le jour ou le verrait de façon différente (moins d'ingénierie pédagogique, moins de temps individualisé d'accompagnement des publics, moins de publics, etc.).

5.1.2 Un poids central du FSE dans le volume des participants entrés en formation professionnelle

En moyenne sur 2015-2016, la Région Bourgogne-Franche-Comté compte 127 000 demandeurs d'emploi²⁷. Sur cette période on recense 30 000 entrées en formation professionnelle par an (tous financeurs confondus), dont 10 000 sur des formations commandées par la Région²⁸. Sur la même période, 4 300 demandeurs d'emploi entrent en moyenne chaque année dans des opérations de formation professionnelle ou pré-préqualifiante sur les axes 6 et 4 (1 900 entrées en moyenne par an pour l'axe 6 et 3 550 pour l'axe 4).

Le FSE a ainsi cofinancé 14% du total des entrées en formation professionnelle recensées en moyenne sur 2015-2016 et 37% des entrées en formation commandées par la Région.

Ces parts sont significativement plus élevées en Franche-Comté (18,4% vs 11% en Bourgogne, et 42% vs 29%), en raison notamment du poids des formations pré-qualifiantes dans l'axe 4, mais surtout d'un montant de programmation plus important en Franche-Comté (23,8M€ vs 13,65M€ en Bourgogne).

Tableau 24 – Poids des participants entrés en formation professionnelle sur les axes 4 et 6

PO	DEFM Cat A	Total DEFM entrés en formation		Moyenne annuelle des DE entrés en formation prof. Sur les axes 4 et 6 (2015-2016)			
		Tous financeurs	Commandés par la région	Volume de participants	% dans total DEFM cat A	% dans total des entrées en formation	% dans entrées en formation commandées par la région
Axe 6	73 570	15 595	5 695	1 418	2%	9%	25%
Axe 4	53 520	14 075	4 545	2 400	4%	17%	53%
Total BFC	127 090	29 670	10 240	3 817	3%	13%	37%

Source : Données Pôle Emploi sur les entrées en formation et les DEFM ; [portail open data](#) ; BDD individuelle participants FSE FC et B (extraction du 08032019).

²⁶ Aide régionale au recrutement, aides aux employeurs, Crédit d'impôt, Prime, Aides aux stagiaires Rémunération

²⁷ DEFM catégorie A

²⁸ Source : Données Pôle Emploi sur les entrées en formation ; [portail open data](#)

Le principe général retenu pour la programmation des actions du PRF via le FSE repose sur l'abondement des moyens de la collectivité territoriale par le FSE sur le public cible. Cet abondement à destination de publics cibles a permis à la Région de redistribuer ses moyens propres sur les autres publics. Au final, c'est le nombre de places par action de formation qui se trouve augmenté. Les entretiens que nous avons conduits nous laissent penser que la volonté de l'exécutif régional était bien de former davantage de personnes et non de réduire ses moyens attribués à la formation en substituant une partie par le FSE. Cet objectif de « former plus » s'accompagnait de la volonté de diffuser chez les opérateurs de formation une solide culture de la qualité afin de « former mieux ».

Dans l'enquête « porteurs de projet », les répondants estiment à 54,5% que leur(s) projet(s) cofinancé(s) par le FSE a eu un effet notable sur une augmentation du nombre possible de parcours en apprentissage / en formation, et 27,3% à avoir eu un effet majeur. De la même façon, ils estiment à 48,5% et 21,2% que leur(s) projet(s) a un effet notable ou majeur sur le nombre de personnes accueillies/accompagnées.

5.1.3 Un taux de couverture de 18% des apprentis en Franche-Comté

L'approche du taux de couverture peut également s'appliquer aux apprentis entrés dans une action cofinancée sur le PO Franche-Comté²⁹. Si l'on ramène le nombre moyen d'apprentis entrés dans une action d'apprentissage (1 100) au stock d'apprentis comptabilisé en Franche-Comté en 2016-2017 (6 038), le taux de couverture des apprentis par le FSE s'élève alors à 18%, ce qui n'est évidemment pas négligeable.

Dans l'enquête Porteurs de projet, tous les CFA ont répondu que le FSE avait un effet notable (2/3) ou majeur (1/3) sur le taux d'accès des jeunes à l'apprentissage.

²⁹ Aucun participant sur le PO Bourgogne

6. L'analyse de l'impact des opérations soutenues par rapport aux changements visés dans le PO

Cette partie se concentre sur l'analyse des effets de l'intervention du FSE sur les bénéficiaires finaux de l'intervention des opérations cofinancées. Elle vise à apprécier les résultats et les impacts des « dispositifs » soutenus par le FSE, en l'occurrence la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et dans une moindre mesure l'apprentissage, par rapport notamment aux changements visés sous chacun des axes.

Précisions méthodologiques sur le périmètre des données exploitées

Cette partie mobilise les données de suivi à 6 mois FSE et a été complétée par les données de l'enquête EMFOR portant sur les sortants de formation de 2017.

Les données de l'enquête EMFOR présentent plusieurs intérêts :

- Elles couvrent l'exercice 2017 (à la différence des données de suivi FSE) tandis que les données de suivi FSE ne portent que sur les années 2014-2016
- Elles portent sur des volumes relativement importants (3 300 demandeurs d'emploi sortants de formation qualifiante en 2017 dont 1525 pour la Bourgogne)
- Elles intègrent davantage de variables que les données réglementaires de suivi à 6 mois (dont le diplôme obtenu, nature de l'emploi occupé, les effets de la formation etc.) et permettent des analyses complémentaires concernant l'impact des actions du PRF sur le devenir des demandeurs d'emploi.

Les données de l'enquête 2018 n'étant pas encore disponibles, les analyses ne permettent toutefois pas d'apprécier les évolutions entre 2017 et 2018.

A noter que des différences sont observées entre :

- les données de suivi FSE à 6 mois cumulées sur 2014-2016 ;
- et les taux de sortie à 6 mois (dont l'accès à l'emploi) issus de l'enquête Emfor.

Ces écarts peuvent s'expliquer par l'hétérogénéité des modes de collecte avant la fusion et par les champs retenus qui diffèrent entre les deux sources. Les données exploitées renvoient aux programmes de formation qualifiante (niveau V et IV et plus) et ne couvrent pas le Dispositif Amont de la Qualification (DAQ), qui n'a pas été cofinancé par du FSE en 2017.

6.1 Des effets positifs des actions cofinancées par le FSE dans l'axe 6 du PO Bourgogne, mais pleinement mêlés aux effets plus globaux de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Les changements visés dans les objectifs spécifiques de l'axe 6 renvoient globalement à :

- ▶ La hausse de l'accès à l'apprentissage, de l'insertion professionnelle des apprentis, de leur taux de qualification, et la baisse des ruptures en apprentissage (OS 6.1) ;
- ▶ La hausse du taux d'accès à la formation professionnelle (pour les jeunes, demandeurs d'emploi et apprentis) ; et du taux de qualification des demandeurs d'emploi (OS 6.2) ;
- ▶ L'amélioration de l'accueil, l'information et de l'orientation du public (OS 6.3).

6.1.1 Une hausse de l'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi principalement imputable au déploiement du plan 500 000

Le PO visait l'augmentation du taux d'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Avec le plan « 500 000 formations supplémentaires » mis en place en 2016 et prolongé en 2017, le nombre d'entrées en formation des personnes en recherche d'emploi a connu un pic en 2016 avec 38 600 entrées (+86 % par rapport à 2015) dont 20 500 en Bourgogne (+ 92%).

Le nombre d'entrées en formation en 2017 est supérieur à celui de 2015 de 25 600 entrées (+24 % par rapport à 2015), dont 13 840 en Bourgogne³⁰. A noter que l'objectif de réalisation fixé en Bourgogne-Franche-Comté était de 12 000 formations supplémentaires (dont 10 000 par Pôle Emploi et 2000 par la Région³¹).

Cet effort massif en direction de la formation des demandeurs d'emploi a mécaniquement accru le taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi passant de 13 à 27% en Bourgogne, pour diminuer en 2017 à 19%.

Tableau 25 – Entrées en formation professionnelle des demandeurs d'emploi

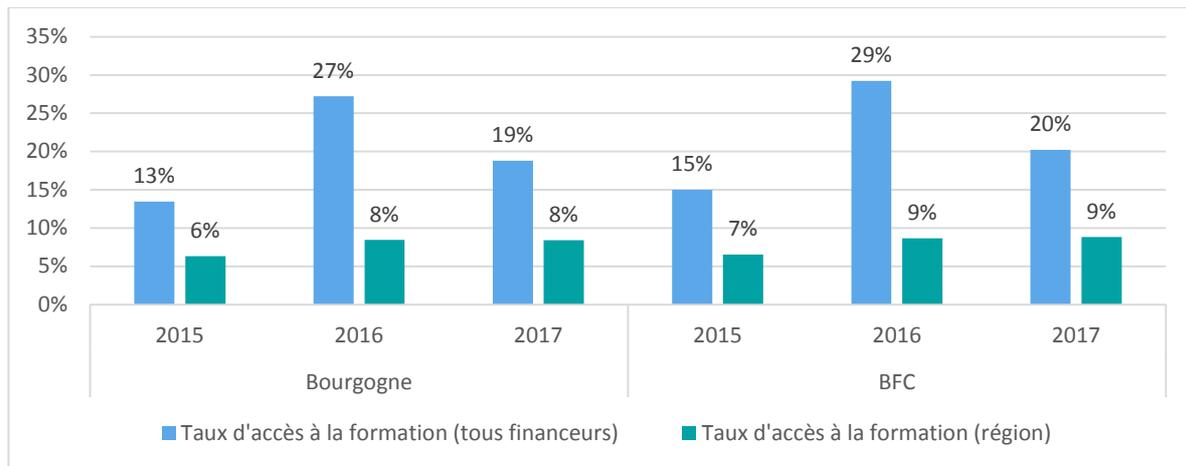
	Moyenne des entrées sur 2015-2017		Variation 2015-2017		
	Bourgogne	BFC	Bourgogne	BFC	France métr.
Entrées en formation (total)	15 595	29 670	+ 30%	+ 24%	+ 36%
<i>Dont jeunes</i>	3 875	7 325	+ 14%	+ 13%	+ 21%
Entrées en formation (région)*	5 695	10 240	+ 24%	+ 24%	+ 47%
<i>Dont jeunes</i>	2 050	3 665	+ 10%	+ 8%	+ 27%

Source : Données Pôle Emploi sur les demandeurs d'emploi entrés en formation professionnelle selon le type de financeurs (total ou région); [portail open data](#) ;

³⁰ Source : Données Pôle Emploi sur les entrées en formation et les DEFM ; [portail open data](#) ;

³¹ Évaluation du Plan 500 000 Formation – Amnyos / DARES, monographie Bourgogne-Franche-Comté

Figure 8 – Evolution du taux d'accès à la formation professionnelle des DEFM (selon de type de financeurs)



Source : Données Pôle Emploi sur les entrées en formation. Note de lecture : Le taux d'accès à la formation est ici calculé en rapportant le volume de DE entrés en formation une année au total de DEFM (cat A) comptabilisés cette même année. Le taux d'accès aux formations financées par les Régions est calculé en rapportant le nombre de DEFM entrés en formation financée par les CR chaque année au total DEFM comptabilisés sur le territoire chaque année.

Figure 9 Evolution du nombre DEFM entrants en formation (France)

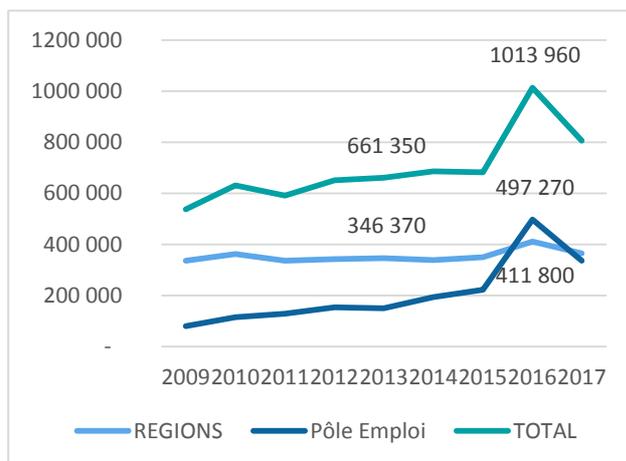
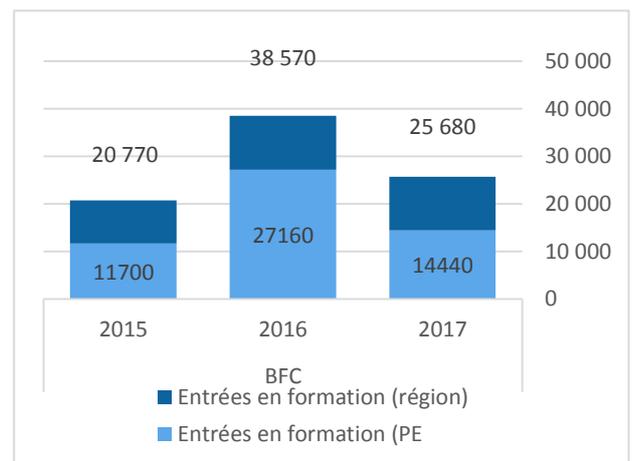


Figure 10 Volume de demandeurs d'emploi entrants en formation en BFC



Sources : Afp, ASP, Pôle emploi, traitement Dares (base Brest 2009-2017).

L'ampleur du Plan 500 000 son périmètre et sa rapidité d'exécution, couplés à l'absence de données disponibles en 2014, perturbent l'analyse de l'imputation au FSE d'un effet sur le taux d'accès régional à la formation ou sur le volume de demandeurs d'emploi formés. Mais étant donné les volumes en jeu et la répartition des entrées en formation selon le financeur, la hausse observée du taux d'accès à la formation professionnelle sur le territoire est **surtout imputable au déploiement du plan 500 000**.

6.1.2 Un taux de poursuite en formation professionnelle 6 mois après la sortie des actions FSE, stable autour de 4 à 5 %, et plus faible que pour les actions non-cofinancées par le FSE

S'agissant des sortants d'une action de formation qualifiante soutenue par le FSE, la déclinaison des résultats selon l'année de sortie des participants ne révèle pas une hausse du taux d'accès à la formation (qui stagne autour de 3-4 % sur 2016-2017 que ce soit pour les sorties immédiates ou pour les sorties à 6 mois). Le dispositif de prise en compte de l'amount de la qualification n'ayant pas pu être mis en œuvre depuis 2017, ce taux d'accès à la formation n'augmentera pas.

Taux d'accès à la formation	2016	2017	Evolution 2016-2017
Taux d'accès à la formation en sortie immédiate	4%	3%	-1 pt
Taux d'accès à la formation à 6 mois	3,5%	4%	+0,5

Source : PO BOurgogne ; extraction BDD participants PO B 08/03/2019, traitement Amnyos

Les données d'Athéna 2 confirment la tendance en 2017 et 2018, 5% des sortants d'actions cofinancées par le FSE sont de nouveau en formation 6 mois après. Le taux d'accès à la formation est donc moindre pour les actions FSE que pour les actions « hors FSE ».

	2017			2018		
	FSE	Hors FSE	Total	FSE	Hors FSE	Total
A nouveau en formation 6 mois après la sortie	4,7%	8,0%	5,7%	4,9%	10,0%	5,0%

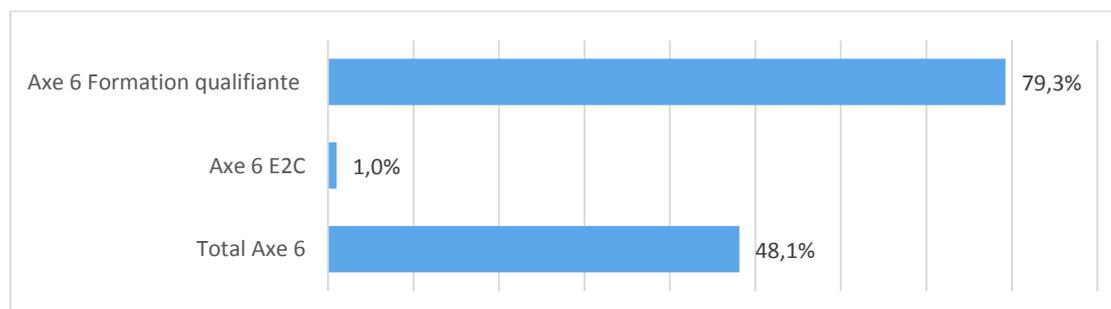
Source : Athena 2, extraction du 21 mars 2019

6.1.3 Un effet des actions FSE sur l'élévation du niveau de qualification des publics les plus fragiles, mais sans moyen de le comparer réellement aux autres actions non cofinancées par le FSE

L'autre principal objectif de l'axe 6 renvoie à la hausse de la qualification des publics les plus fragiles.

A l'issue de leur participation, **près de 80% des sortants de formation qualifiante obtiennent une qualification**. Le taux d'obtention d'une qualification est plus fort pour les femmes que pour les hommes (82% contre 77%). Le taux d'obtention est positivement corrélé au niveau de diplôme : 88% des diplômés du supérieur obtiennent une qualification contre 74% des bas niveaux de qualification (infra Bac).

Figure 11 - Taux d'obtention d'une qualification des participants de l'axe 6



Source : extraction BDD participants PO B 08/03/2019, traitement Amnyos

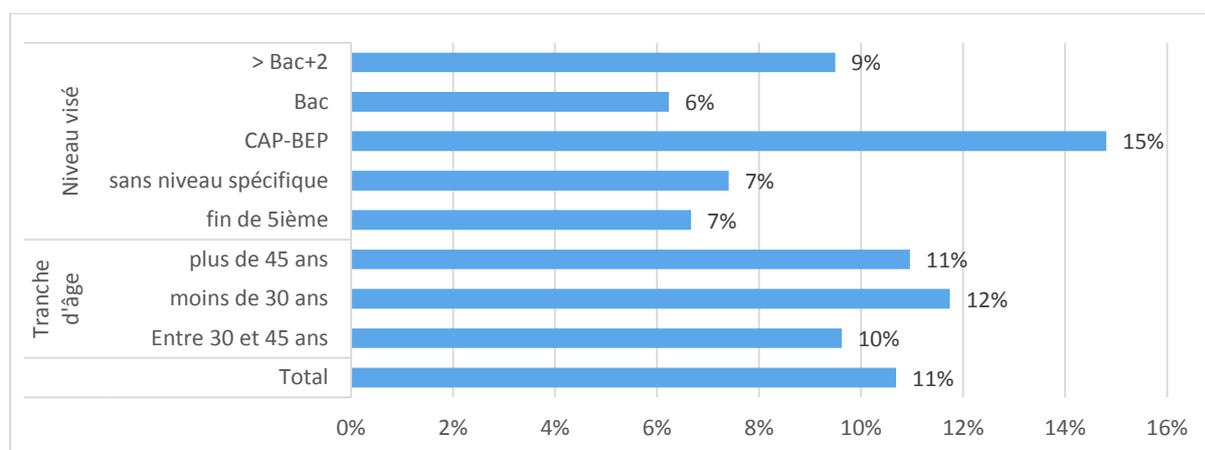
Les données issues de l'enquête 2017 d'EMFOR révèlent un niveau similaire, **puisque 78,7% (1 200) des sortants de formation qualifiante ont obtenu un « diplôme, titre ou certification »**.

Ce taux d'obtention d'une qualification est plus faible pour les plus de 45 ans (74%) que pour les 30-45 ans (81%). Parmi les 1 200 demandeurs d'emploi ayant obtenu un diplôme, un titre ou une certification, 80% ont validé un niveau CAP-BEP et 24% un niveau Bac. Mais en l'absence de données homogènes entre le niveau de formation à l'entrée et à la sortie, il n'est pas possible de faire la distinction entre des participants dont le niveau de diplôme est supérieur à la sortie et ceux ayant un niveau de diplôme équivalent (autre spécialité).

6.1.4 Des taux de rupture plus importants pour les bas niveaux de qualification

Les données d'EMFOR permettent également d'apprécier la part des demandeurs qui vont jusqu'au bout de leur formation : 11% des demandeurs d'emploi n'ont pas finalisé leur formation, une part qui s'élève à 15% pour les niveaux CAP-BEP et 9% pour les niveaux bac +2 ou supérieur.

Figure 12 - Taux d'abandon des sortants de formation



Source : base Enquête à 6 mois EMFOR, sortants de formation qualifiante en 2017

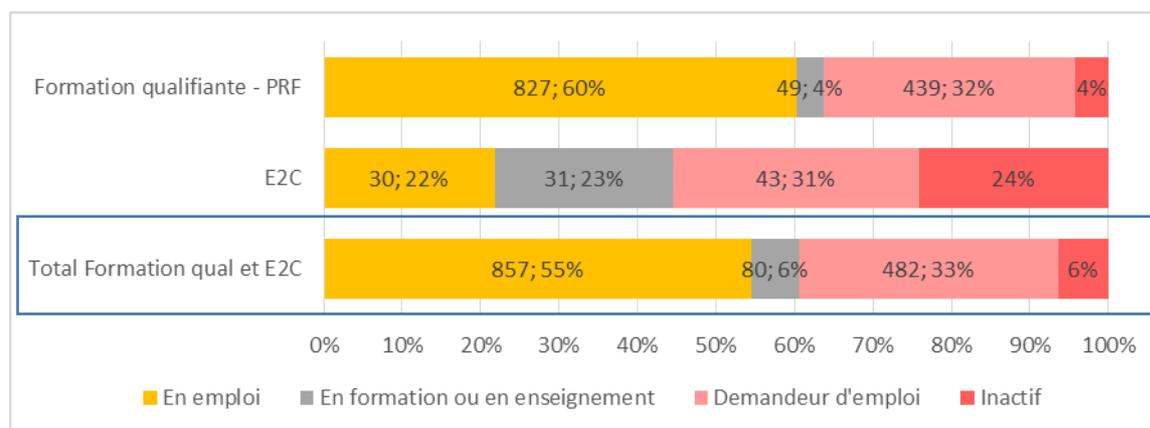
Pour les opérateurs ayant répondu à l'enquête, 46% estiment que les actions cofinancées par le FSE ont un effet notable sur la baisse du taux de rupture en cours d'action. Ils sont 29% à penser que leur action a eu un effet mineur sur cet objectif.

6.1.5 Un effet positif de la formation sur le devenir à 6 mois des bénéficiaires, et les déterminants de l'accès à l'emploi

Les données de suivi FSE à 6 mois ne sont disponibles que pour 45% des participants sortis soit 1 535 participants.

En moyenne sur les actions de formation (E2C et formation qualifiante du PRF), 6 mois après la sortie **55% des participants sont en emploi**, 6% sont en formation et 36% inactifs ou en formation. Ce taux s'élève à **60% pour les sortants de formation qualifiante**.

Figure 13 - Taux de sortie à 6 mois sur le marché du travail des participants de l'axe 6 (période 2014-2016)



Source : BDD participants PO B 08/03/2019, traitement Amnyos, données à 6 mois

Ces données à 6 mois ont été mises en perspective avec celle d'EMFOR. Les données issues de l'enquête 2017 d'EMFOR révèle qu'en Bourgogne, **48,7% des sortants de formation étaient en emploi 6 mois après**, un niveau inférieur aux données de suivi FSE à 6 mois qui peut s'expliquer par la catégorie « autre » qui représente 8,5% des sortants et qui n'est pas suivie dans les données FSE. Cette catégorie renvoie à de multiples motifs³². **Bien qu'elle ait du sens, si l'on retire cette catégorie du calcul des sorties à 6 mois, le taux d'accès à l'emploi s'élève à 53%.**

La déclinaison des personnes en emploi selon la nature du contrat révèle que :

- **près de la moitié (48%) sont en emploi durable** (stagiaires de la fonction publique, indépendants, salariés en CDD de plus de 6 mois ou en CDI).
- **Les CDD représentent 42% du total des contrats** (et moins de la moitié sont des CDD de moins de 6 mois) alors que leur part atteint 87% dans le total des flux d'embauches en 2017³³.
- **Les intérimaires représentent une part relativement importante des sortants en emploi (23%).**

³² Création d'activité (projet ou statut autoentrepreneur), des problèmes familiaux, déménagement, etc.

³³ DARES Analyse « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? » ; 2018

Figure 14 – Devenir à 6 mois des sortants de formation

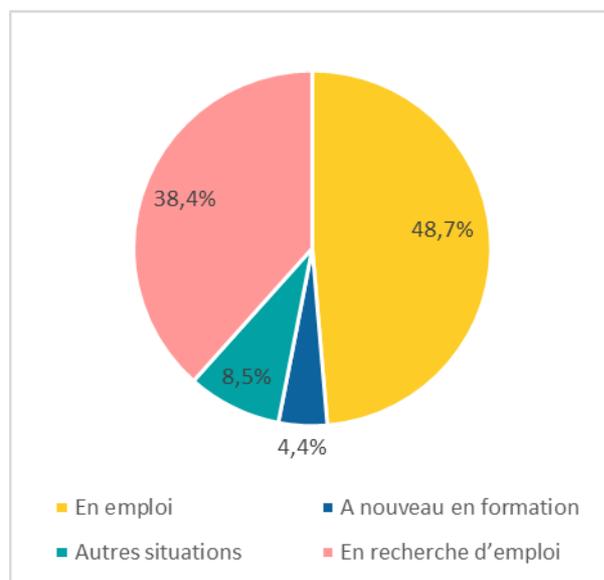
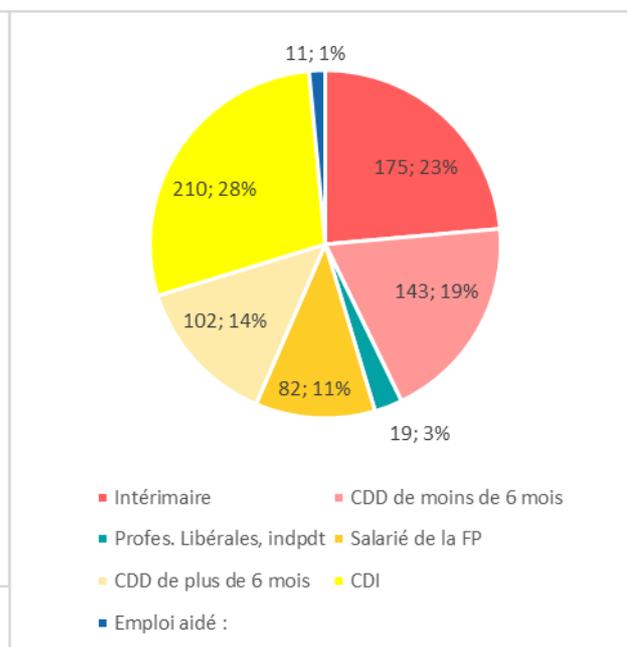


Figure 15 – Répartition des emplois occupés par type de contrat



Source : base Enquête à 6 mois EMFOR, sortants de formation qualifiante en 2017 pour la Bourgogne

Les 5 premiers métiers occupés (en termes de volume) sont les suivants :

Métiers occupés à 6 mois	Volume	%
Ouvriers qualifiés de type industriel	114	15,2%
Employés administratifs d'entreprise	79	10,5%
Ouvriers non qualifiés de type industriel	66	8,8%
Employés de commerce	65	8,6%
Techniciens	62	8,2%

A titre de comparaison en Bourgogne-Franche-Comté³⁴ sur 2016-2017, le **taux d'accès dans l'emploi à 6 mois des demandeurs d'emploi sortants de formation (tous financeurs confondu) est de 60%**³⁵.

Six mois après la fin de la formation, 60% de ces demandeurs d'emploi ont accédé à un emploi, dont 31% à un emploi durable. Les CDD de moins de 6 mois représentent 17% des emplois (un niveau inférieur à celui observé en 2017). Le taux d'accès à l'emploi varie fortement selon l'objectif de formation.

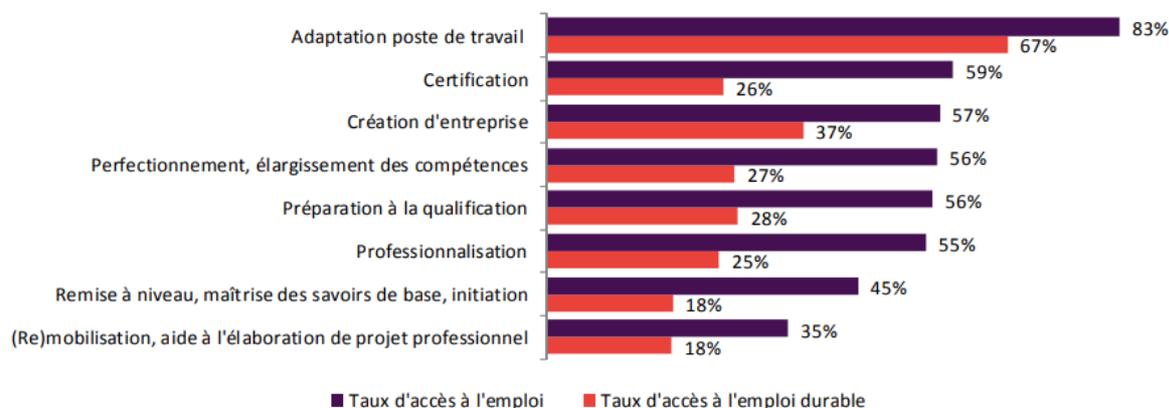
L'accès à l'emploi et à l'emploi durable est le plus élevé pour les formations ayant pour objectif l'adaptation à un poste de travail ou de certification. À l'inverse, les formations dont le but est la mobilisation, l'aide à l'élaboration de projet professionnel ou la remise à niveau, la maîtrise des savoirs de base, l'initiation débouchent sur un faible accès à l'emploi.

³⁴ Données uniquement disponibles à l'échelle nouvelle région

³⁵ Pôle Emploi BFC, http://www.observatoire-poleemploi-bfc.fr/fichiers/Etudes/etude_sortants_formation.pdf

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI ET À L'EMPLOI DURABLE SIX MOIS APRÈS LA FIN DE LA FORMATION SELON L'OBJECTIF DE LA FORMATION

Septembre 2016 à août 2017, tous financeurs



Source : Pôle Emploi, BFC

L'obtention d'un diplôme influe très positivement sur l'accès à l'emploi à 6 mois

Les facteurs qui influencent le taux de retour à l'emploi sont multiples. Le tableau ci-dessous décline la répartition à 6 mois selon le profil des demandeurs d'emploi et le diplôme visé.

Tableau 26 – Devenir à 6 mois des sortants de formation selon le profil et l'obtention d'un diplôme/titre ou d'une certification

Type	Variables	En emploi	Ecart par rapport à la moyenne*	A nouveau en formation	Autres situations	En recherche d'emploi	Total
Total		48,7%		4,4%	8,5%	38,4%	1525
Sexe	homme	48,0%	-1 pts	4,2%	8,4%	39,4%	782
	femme	49,4%	+1 pts	4,6%	8,6%	37,4%	743
Âge	Entre 30 et 45 ans	47,0%	-2 pts	4,9%	8,5%	39,6%	634
	moins de 30 ans	54,9%	+6 pts	5,4%	8,1%	31,7%	596
	plus de 45 ans	39,4%	-9 pts	1,4%	9,6%	49,7%	292
Niveau de diplôme visé	fin de 5ième	46,7%	-2 pts	6,7%	13,3%	33,3%	15
	sans niveau spécifique	46,7%	-2 pts	5,7%	5,7%	41,8%	122
	CAP-BEP	47,1%	-2 pts	4,7%	9,4%	38,8%	817
	Bac	49,6%	+1 pts	6,1%	12,7%	31,5%	425
	Bac+2	59,2%	+11 pts	7,7%	8,3%	24,9%	169
	Bac+3 et 4	40,0%	-9 pts	0,0%	0,0%	60,0%	10
Diplôme obtenu	Non obtenu	32,9%	-16 pts	3,1%	12,6%	51,4%	325
	Obtention d'un diplôme, titre, certification	52,9%	+4 pts	4,8%	7,4%	34,9%	1200
	Sans niveau	56,6%	+8 pts	5,3%	5,3%	32,9%	76
	Niveau CAP/BEP/Brevet	52,4%	+4 pts	3,3%	7,7%	36,6%	675
	Niveau Bac	51,4%	+3 pts	7,0%	8,4%	33,2%	286
	Niveau Bac + 2 (BTS ou DUT)	56,0%	+7 pts	7,3%	5,3%	31,3%	150
	Niveau Bac + 3 et plus	53,8%	+5 pts	0,0%	7,7%	38,5%	13

Source : base Enquête à 6 mois EMFOR, sortants de formation qualifiante en 2017 pour la Bourgogne. * L'écart part rapport à la moyenne précise les écarts de taux de sortie (en point de %) selon différentes variables de profils et de résultats

Les facteurs qui influencent l'accès à l'emploi sont :

- **L'obtention du diplôme**, principal critère, puisque les demandeurs d'emploi n'ayant pas obtenu leur diplôme, titre, ou certification affichent un taux d'emploi de 16 points inférieur à la moyenne.

- **L'âge des stagiaires** : les jeunes affichent un taux d'accès à l'emploi de 3 points supérieur à la moyenne tandis que les plus de 45 ans affichent un taux de 9 points inférieur à la moyenne.
- **Le niveau de la formation** (- 2 points pour les CAP-BEP)

Les participants les plus diplômés (bac et +) poursuivent davantage en formation que les autres (écart de 3 points avec la moyenne à 4,4%).

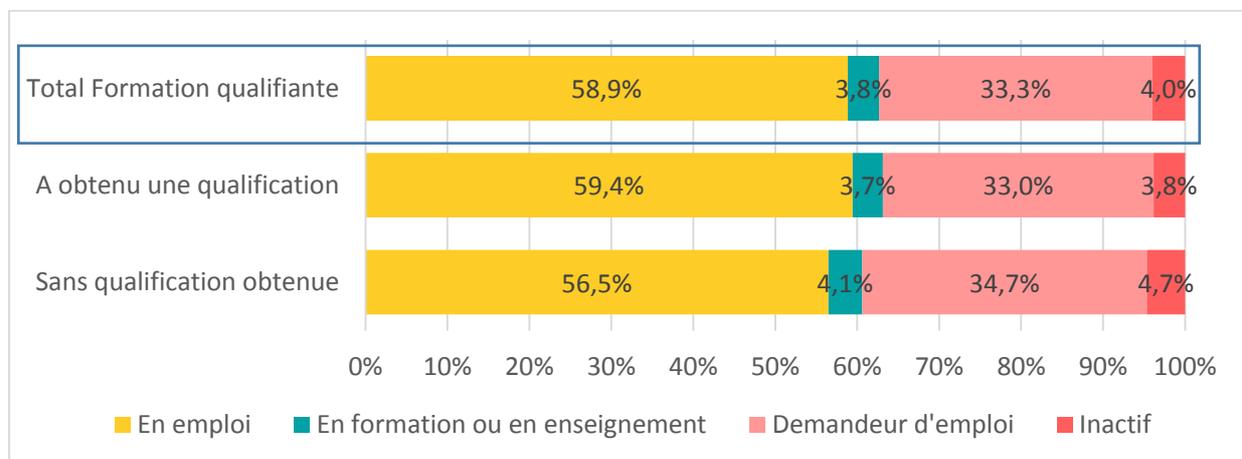
La première exploitation des données de suivi FSE à 6 mois avait déjà permis d'analyser l'impact de l'obtention d'une qualification sur l'accès à l'emploi mais avait débouché sur des résultats sensiblement différents. Il était ressorti des analyses que le fait d'obtenir une qualification n'influe pas significativement sur l'accès à l'emploi.

En effet le graphique ci-dessous, basé sur les données individuelles à 6 mois, révèle que :

- 58,9% des participants à une action de formation qualifiante sont en emploi 6 mois après leur sortie.
- 59,4% si les participants ont obtenu une qualification et descend à 56,5% dans le cas contraire soit un écart de 3 points contre 16 points dans le tableau 26.

Les écarts observés entre les sources (Athéna pour le tableau 26 et données de suivi FSE pour la figure 16) concernant l'impact de l'obtention de la qualification sur l'accès à l'emploi, peuvent difficilement s'expliquer par le périmètre de la variable exploitée (« qualification » d'une part et « obtention d'un titre, d'une certification et d'un diplôme » d'autre part) car le taux d'obtention d'une qualification est similaire entre les deux sources de données (autour de 80%).

Figure 16 - Taux d'insertion à 6 mois des sortants de formation qualifiante (PRF) selon l'obtention ou pas d'une qualification



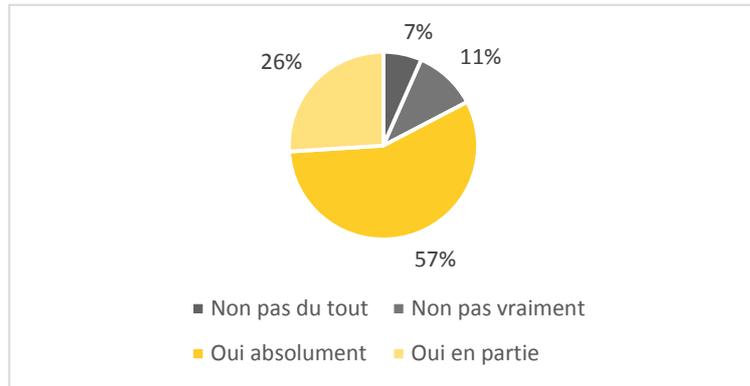
Source : BDD participants PO B 08/03/2019, traitement Amnyos, données à 6 mois

Une formation jugée déterminante dans le retour à l'emploi par une majorité de bénéficiaires

83% des sortants de formation et emploi à 6 mois considèrent que la formation a été en partie ou absolument déterminante (57%) pour trouver leur emploi.

Les moins de 30 sont proportionnellement moins nombreux à juger favorablement l'impact de la formation.

Figure 17 - Diriez-vous que cette formation a été déterminante dans votre retour à l'emploi ?



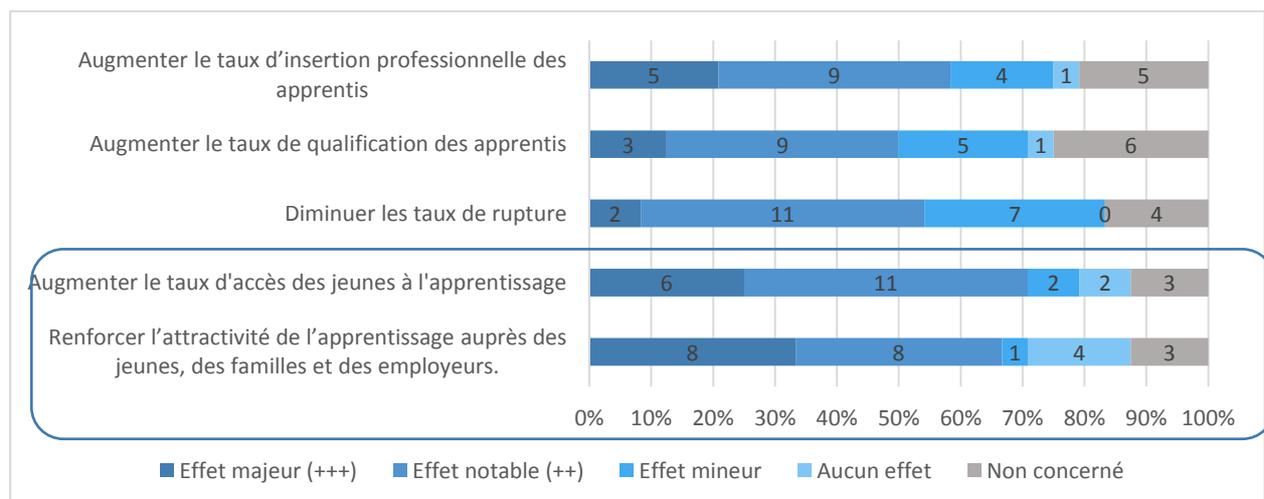
6.1.6 Des effets sur l'attractivité de l'apprentissage

L'analyse des effets sur le taux de réussite ou sur le taux de rupture en apprentissage des actions relatives à l'apprentissage est entravée par l'extrême faiblesse des volumes de participants saisis sous l'OS 6.1. A noter que les données relatives à l'insertion professionnelle des apprentis (enquête IVA IPA, rectorat) ne sont pas disponibles à l'échelle de l'ancienne région.

Des effets jugés majeurs par les porteurs sur l'attractivité de l'apprentissage (familles, jeunes, entreprises) et sur le taux d'accès des jeunes à l'apprentissage

Les porteurs interrogés considèrent qu'en matière d'apprentissage leur(s) projet(s) ont principalement contribué à renforcer l'attractivité de l'apprentissage auprès des jeunes, familles et employeurs, et à accroître le taux d'accès des jeunes à l'apprentissage.

Figure 18 – Qualification des effets des opérations d'apprentissage par les porteurs de projets de l'axe 6



Source : enquête porteurs Amnyos, 22 répondants concernés

Un taux d'accès à l'apprentissage en hausse tiré par le développement de l'apprentissage dans le supérieur

Entre 2014 et 2017, le stock d'apprentis³⁶ (à distinguer des entrées en apprentissage) recensé sur le territoire bourguignon s'est accru de 5% et le nombre d'entrées en apprentissage de 14%. Cette hausse est principalement due au développement de l'apprentissage dans les niveaux supérieurs, même si la dynamique observée sur les niveaux IV et V (définition et correspondance des classifications de niveaux de diplôme [en annexe](#)) est nettement supérieure à la moyenne (+11% contre +6% en BFC et +10% au niveau national). Les 9 822 apprentis recensés en 2017 représentent 5,2% d'une classe d'âge, un poids en légère hausse par rapport à 2014 mais qui reste loin de l'objectif affiché dans le PO (7%).

Tableau 27 – Données de contexte sur l'apprentissage en BFC (2014-2017)

Indicateur apprentissage	Bourgogne		Variation 2014-2017		
	2017	2014	Bourgogne	BFC	France
Stock d'apprentis	9 822	9 158	+ 5%	+ 3%	+ 6%
Secondaire (niveaux IV et V)	7 480	7 108	+ 1%	- 1%	- 1%
Supérieur (niveaux I, II et III)	2 342	2 050	+ 23%	+ 15%	+ 20%
Poids du supérieur dans l'apprentissage (%)	24	22	+ 6%		+ 9%
Poids de l'apprentissage parmi les 16-25 ans (%)	5,2	4,9	+ 5%		+ 3%
Entrées en apprentissage	5 460	4 968	+ 14%	+ 9%	+ 10%
Secondaire (niveaux IV et V)	4 020	3 791	+ 11%	+ 6%	+ 5%
Supérieur (niveaux I, II et III)	1 440	1 177	+ 24%	+ 17%	+ 18%
Poids du supérieur dans l'apprentissage (%)	26	24	+ 11%		+ 8%

Source : MEN-DEPP, Enquête SIFA ; Insee, traitement DEPP pour les effectifs de population.

Des taux de réussite aux examens d'apprentissage en baisse entre 2017 et 2018 pour tous les niveaux de formation

Les données complémentaires reçues (Direction de l'apprentissage), permettent d'apprécier l'évolution du taux de réussite aux examens des sessions d'apprentissage en 2017 et 2018 (sur des actions cofinancées ou pas par du FSE). En 2018, le taux de réussite (ratios entre les apprentis reçus et les inscrits dans chaque CFA) s'élevait à 73,4%, en baisse de 2,6 points par rapport à 2017. Le taux de réussite est en baisse de 0,2 point pour les apprentis de niveau IV et de 2,1 points pour les apprentis de niveau V.

Tableau 28 – Taux de réussite aux examens d'apprentissage (2017-2018)

Niveau	Taux de réussite aux examens*			Bourgogne
	2017	2018	Variation (en points)	
NIVEAU III	63,6%	58,4%	-5,2	0
NIVEAU IV	72,5%	72,3%	-0,2	379
NIVEAU V	78,6%	76,2%	-2,4	1 035
TOTAL	76,0%	73,4%	-2,6	3 474
	5 020	4 756		4 888

Source : Direction apprentissage Région Bourgogne Franche Comté, * ratios entre les apprentis reçus aux examens et les inscrits dans chaque CFA

³⁶ Le stock d'apprentis correspond le nombre d'apprentis en formation recensés en Bourgogne, le flux aux nouveaux entrants en formation en apprentissage

6.2 Des effets positifs des actions cofinancées par le FSE dans l'axe 4 du PO Franche-Comté Massif du Jura à la fois sur l'accès à la qualification et sur l'élévation du niveau de qualification

Les changements visés dans les objectifs spécifiques de l'axe 4 renvoient globalement à :

- ▶ la construction de parcours de formation via l'accès à la qualification (OS 4.1) ;
- ▶ la hausse du niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des apprentis afin de répondre aux besoins des entreprises (OS 4.2).

6.2.1 Un renforcement de l'accès à la qualification qui s'observe sur le dispositif d'accès à la préqualification (segment 2 du SPRF)

L'objectif de l'OS 4.1 est notamment de renforcer l'accès à un parcours de formation qualifiante. Dans une logique évolutive, cet objectif spécifique peut ainsi permettre aux participants d'intégrer les dispositifs mis en place dans le cadre de l'objectif spécifique 4.2³⁷.

L'analyse des données de suivi des sortants de formation préqualifiante révèle des taux d'accès à la formation en sortie immédiate relativement faibles (6% des participants sont en formation à la sortie immédiate de l'action et seulement 3% 6 mois après, selon les données de suivi FSE). Ces analyses sont partielles dans la mesure où le FSE ne couvre qu'une part limitée des entrées en formation. Il est en effet possible que ces participants aient poursuivi dans une action de formation qualifiante non-soutenue par le FSE.

L'analyse des données d'Athena 2 apporte un éclairage complémentaire. Sur les actions fléchées sur l'OS 4.1 (Dispositif d'Action à la Qualification non-cofinancé en 2017-2018 par du FSE pour des questions d'éligibilité du dossier), le taux d'accès à la **formation 6 mois après la sortie de l'action s'élève à 17,8%**, contre 6,2% pour les actions de formation qualifiante fléchées sur l'OS 4.2, révélant bien une logique de poursuite dans un parcours qualifiant.

Ce **taux d'accès augmente entre 2017 et 2018 passant de 13% à 26,2%**, révélant un renforcement de cette logique d'accès à la qualification.

6.2.2 L'adaptation de l'offre de formation qualifiante aux besoins du marché du travail mais avec une difficulté pour connaître son effet sur l'obtention d'une qualification

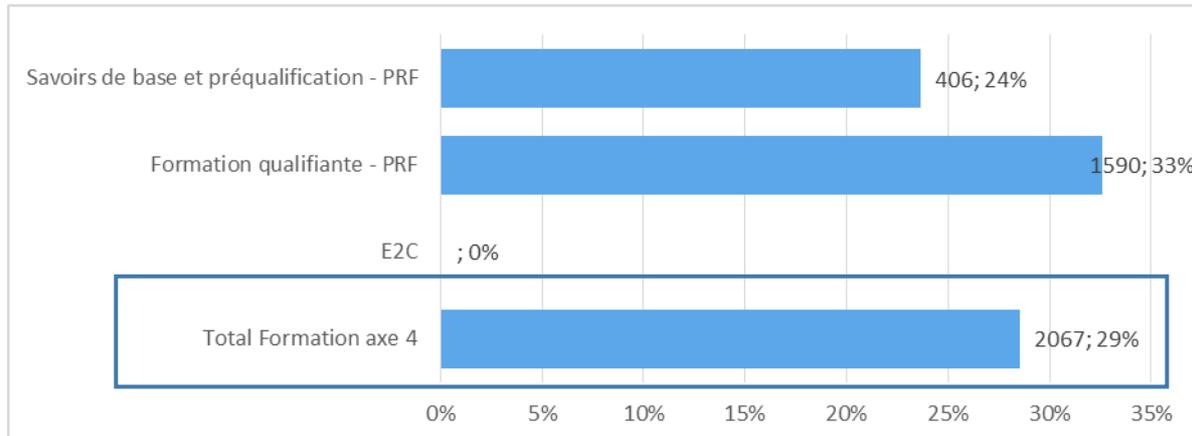
L'autre objectif du PO (OS 4.2) renvoie à l'adaptation des compétences et des qualifications des demandeurs d'emploi, détenus et apprentis aux besoins des entreprises, **pour faciliter leur insertion sur le marché du travail**. Cet objectif se traduit par une volonté d'accroître le niveau de qualification des demandeurs d'emploi entrant en formation, et d'améliorer leur accès vers l'emploi.

Des écarts de taux d'obtention d'une qualification / certification selon les sources de données

Selon les données de suivi FSE, à l'issue d'une action de formation professionnelle, seuls 29% des participants obtiennent une qualification (33% pour des actions de formation qualifiante et 24% pour des actions savoir de base et préqualification) des taux qui semblent relativement faibles (par rapport notamment aux données du même type de formation sur l'axe 6 Bourgogne).

³⁷ RAMO FC 2018

Figure 19 - Taux d'obtention d'une qualification en sortie immédiate de l'axe 4 (en cumulé sur 2014-2017)



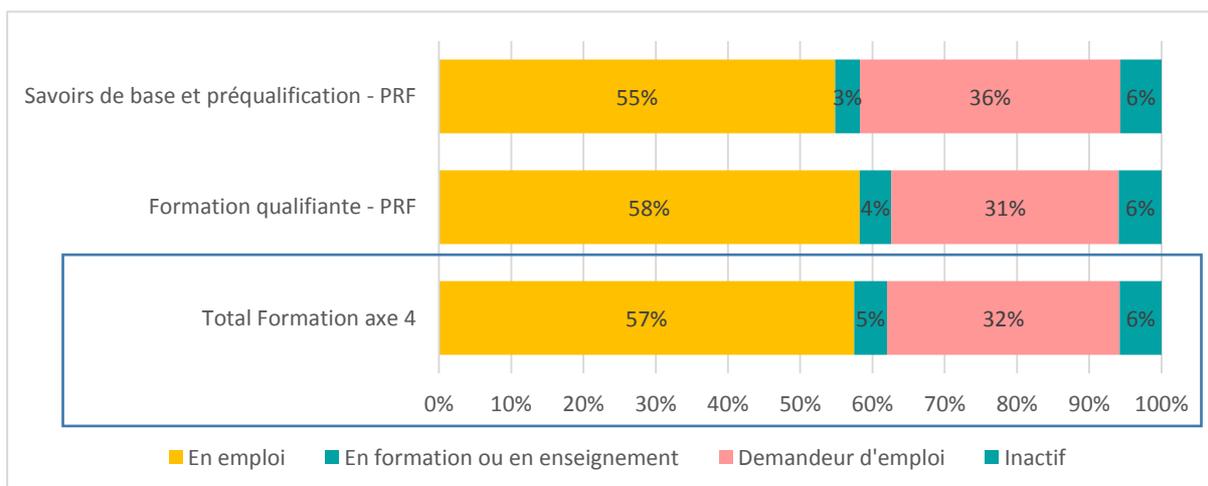
Source : PO Franche-Comté ; extraction BDD participants PO FC 08/03/2019, traitement Amnyos

Toutefois l'analyse des données de l'enquête EMFOR ou Athéna sur les sortants d'actions de formation qualifiante **révèle des taux d'obtention** (diplôme, titre ou certification) **nettement supérieurs en moyenne de 75% sur 2017** (69% pour les sortants du programme qualifiant de niveau V et 72% pour le programme de qualification IV et +). Globalement peu de différence sont observés selon les tranches d'âge. Ces écarts peuvent difficilement s'expliquer et peuvent être liés à des incohérences dans les données de suivi FSE sur cette variable de résultats spécifiquement « obtention d'une qualification ».

6.2.3 L'effet de la formation sur le devenir à 6 mois des bénéficiaires et les déterminants de l'accès à l'emploi

Les résultats soulignent un taux d'insertion des participants satisfaisant (57%) et proche de celui observé pour les sortants de formations soutenues par Pôle Emploi (58,7% sur la période 2013-2018 selon les données Pôle Emploi³⁸).

Figure 20 – L'insertion à 6 mois à l'échelle des actions de formation de l'axe 4



Source : PO Franche-Comté ; extraction BDD participants PO FC 08/03/2019, traitement Amnyos

³⁸ Source : Données Pôle Emploi sur les entrées en formation et les DEFM ; [portail open data](#) ;

Un taux d'accès à l'emploi en baisse par rapport à l'enquête 2014

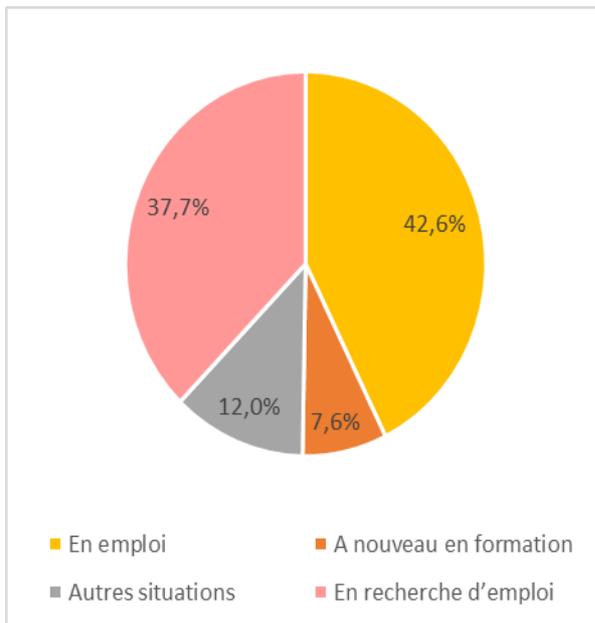
Les données issues de l'enquête 2017 d'EMFOR révèlent qu'en Franche-Comté, **42,6% des sortants de formation professionnelle étaient en emploi 6 mois après** leur sortie de formation, un niveau inférieur aux données de suivi FSE (57%) qui peut s'expliquer par la catégorie « autres » qui représente 12% des répondants. Cette catégorie est renseignée dans le cadre de l'enquête EMFOR et renvoie à de multiples motifs non normalisés dont la création d'activité (projet ou statut autoentrepreneur), des problèmes familiaux.

A titre de comparaison, le taux d'accès à l'emploi en Franche-Comté était de 46% pour les sortants de formation qualifiante en 2014 (source EMFOR, le point sur N°81³⁹ mars 2016).

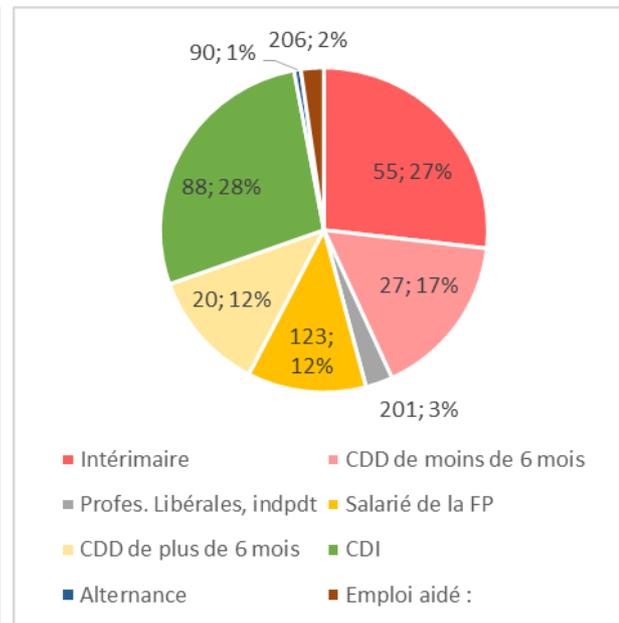
La déclinaison des personnes en emploi selon la nature du contrat révèle que :

- **Près de la moitié des sortants en emploi (46%) occupent un emploi durable** (stagiaires de la fonction publique, indépendants, salariés en CDD de plus de 6 mois ou en CDI), contre 45% en 2016⁴⁰. A noter que le CDI représente 28% des sorties.
- **Les CDD représentent 44% du total des contrats** (et plus de la moitié sont des CDD de moins de 6 mois) alors que leur part atteint 87% dans le total des flux d'embauche en 2017⁴¹.
- **Les intérimaires représentent une part importante avec 27%** des contrats. Ceci est une particularité forte de Franche-Comté compte tenu de son tissu économique (présence forte notamment de l'industrie).

Figure 21 Devenir à 6 mois des sortants de formation en Franche-Comté **Figure 22 – Répartition des emplois occupés par type de contrat**



Source : base Enquête à 6 mois EMFOR, sortants de formation qualifiante en 2017 pour la FC



Source : base Enquête à 6 mois EMFOR, sortants de formation qualifiante en 2017 pour la FC

³⁹ <http://www.emfor-bfc.org/telecharger/publications/point-sur-81-de-sortants-de-formation-qualifiante.pdf>

⁴⁰ Source EMFOR

⁴¹ DARES Analyse « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? » ; 2018

L'obtention d'un diplôme influe très positivement sur l'accès à l'emploi à 6 mois

De même que pour l'axe 6, le tableau ci-dessous décline la répartition à 6 mois selon le profil des demandeurs d'emploi et le diplôme visé. Les facteurs qui influencent l'accès à l'emploi sont :

- **L'obtention du diplôme, principal critère puisque les demandeurs d'emploi n'ayant pas obtenu leur diplôme, titre, ou certification affichent un taux d'emploi à 6 mois de 13 points inférieur à la moyenne ;**
- L'âge des stagiaires (les moins de 45 ans affichent un taux d'accès à l'emploi de 5 points inférieur à la moyenne) ;
- Le niveau de diplôme obtenu (+ 8 points pour les niveaux bac et +18 points pour les bac+2 (même si les volumes sont limités) ;

Les participants suivant une formation sans niveau de diplôme visé poursuivent davantage en formation (16% sont en formation 6 mois après contre 8% en moyenne), révélant une logique d'accès à la qualification ou à la certification.

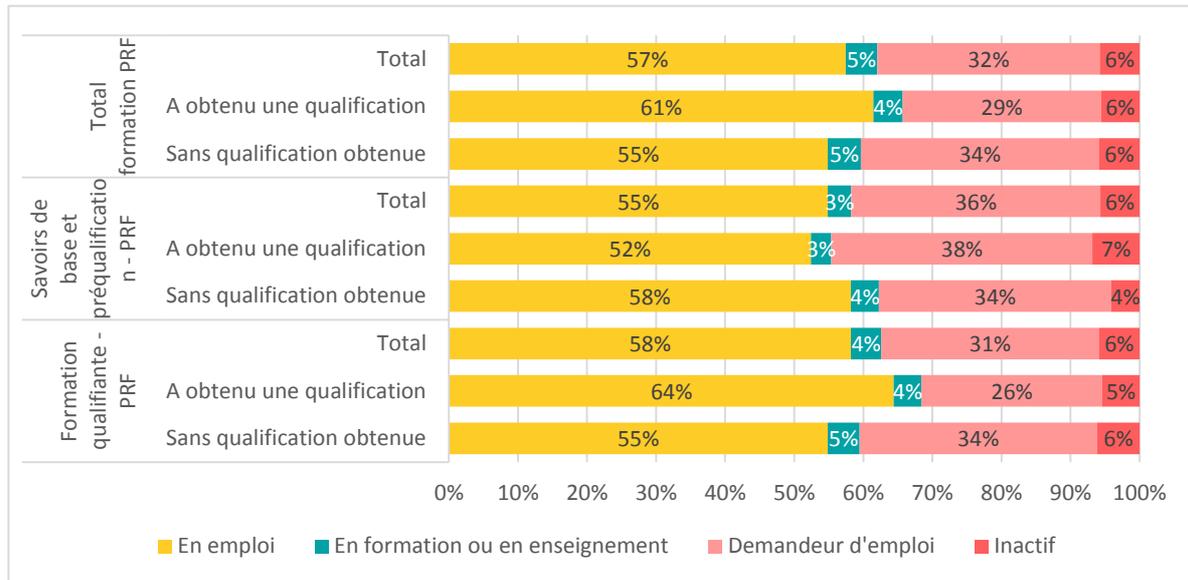
Tableau 29 – Devenir à 6 mois des sortants de formation selon le profil et l'obtention d'un diplôme/titre ou d'une certification

Type	Variables	En emploi	Ecart par rapport à la moyenne	A nouveau en formation	Autres situations	En recherche d'emploi	Total
Total		42,6%		7,6%	12,0%	37,7%	1752
Sexe	homme	43,9%	+1 pts	5,4%	11,5%	39,1%	892
	femme	41,3%	-1 pts	10,0%	12,4%	36,3%	860
Âge	Entre 30 et 45 ans	44,9%	+2 pts	5,4%	12,1%	37,6%	708
	moins de 30 ans	42,8%	+0 pts	11,1%	12,4%	33,6%	675
	plus de 45 ans	37,9%	-5 pts	5,7%	10,9%	45,5%	367
Niveau de sortie visé	sans niveau spécifique	39,3%	-3 pts	17,1%	12,1%	31,4%	140
	CAP-BEP	47,3%	+5 pts	4,7%	9,7%	38,3%	725
	Bac	46,0%	+3 pts	9,8%	18,0%	26,2%	428
	Bac+2	52,4%	+10 pts	4,2%	12,0%	31,4%	191
	Bac+3 et 4	38,9%	-4 pts	0,0%	11,1%	50,0%	18
Diplôme obtenu	Non obtention d'un diplôme	29,8%	-13 pts	13,4%	14,8%	42,0%	440
	Obtention d'un diplôme, titre, certi	47,0%	+4 pts	5,7%	11,1%	36,3%	1312
	Niveau Bac	50,9%	+8 pts	5,9%	12,1%	31,1%	338
	Niveau Bac + 2 (BTS ou DUT)	60,8%	+18 pts	6,8%	6,8%	25,7%	74
	Niveau Bac + 3 et plus (licence, ma	44,4%	+2 pts	0,0%	11,1%	44,4%	18
	Niveau CAP/BEP/Brevet	47,4%	+5 pts	3,8%	8,3%	40,5%	743
	Sans niveau	28,1%	-15 pts	15,8%	25,2%	30,9%	139

Source :base Enquête à 6 mois EMFOR, sortants de formation qualifiante en 2017 pour la FC

64% des participants sortants de formation qualifiante et ayant obtenu une qualification sont en emploi contre 55% de ceux n'ayant pas obtenu de qualification.

Figure 23 - Taux d'insertion à 6 mois des sortants de formation (qualifiante ou non qualifiante) - selon l'obtention ou pas d'une qualification



Source : PO Franche-Comté ; extraction BDD participants PO FC 08/03/2019, traitement Amnyos

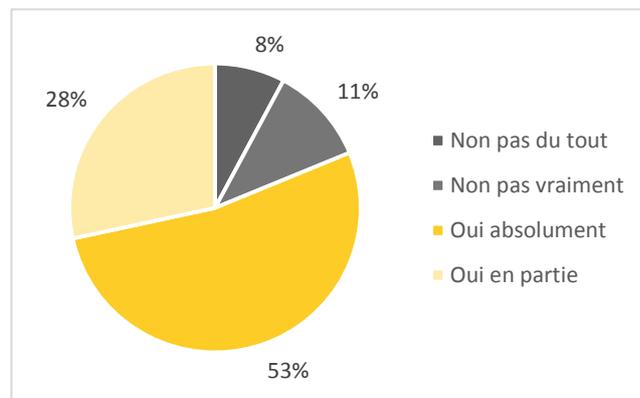
Une formation jugée déterminante dans le retour à l'emploi par une majorité de bénéficiaires

81% des sortants de formation et en emploi à 6 mois considèrent que la formation a été en partie ou absolument déterminante pour trouver leur emploi.

Les moins de 30 ans sont proportionnellement moins nombreux à juger favorablement l'impact de la formation.

En outre **71% des sortants de formation en emploi considèrent que l'emploi correspond à leur projet professionnel** (absolument ou en partie).

Figure 24 - Diriez-vous que cette formation a été déterminante dans votre retour à l'emploi ?



Source :base Enquête à 6 mois EMFOR, sortants de formation qualifiante en 2017 pour la FC

6.2.4 La hausse du taux d'accès à la formation en Franche-Comté, due en partie au Plan 500 000

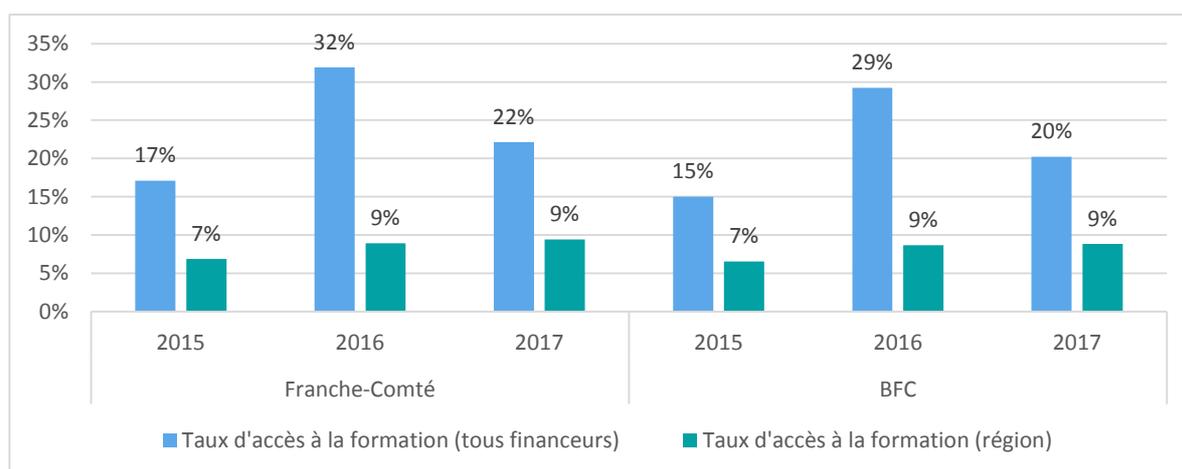
Le plan « 500 000 formations supplémentaires » a mécaniquement accru le taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi passant de 17 à 32% en Franche Comté, pour diminuer en 2017 à 19%.

Tableau 30 – Entrées en formation professionnelle des demandeurs d'emploi

Types de DE entrés en formation	Année	Moyenne des entrées sur 2015-2017		Variation 2017/2015		
		Franche-Comté	BFC	Franche-Comté	BFC	France métro.
Entrées en formation (total)	Moyenne des entrées comptabilisées en 2015-2016	14 075	29 670	+ 17%	+ 24%	+ 36%
<i>Dont jeunes</i>		3 450	7 325	+ 11%	+ 13%	+ 21%
Entrées en formation (région)*		4 545	10 240	+ 24%	+ 24%	+ 47%
<i>Dont jeunes</i>		1615	3665	+ 7%	+ 8%	+ 27%

Source : Données Pôle Emploi sur les demandeurs d'emploi entrés en formation professionnelle selon le type de financeurs (total ou région); [portail open data](#) :

Figure 25 – Evolution du taux d'accès à la formation professionnelle des DEFM (selon de type de financeurs)



Source : Données Pôle Emploi sur les entrées en formation. Note de lecture : Le taux d'accès à la formation est ici calculé en rapportant le volume de DE entrés en formation une année au total de DEFM (cat A) comptabilisés cette même année. Le taux d'accès aux formations financées par les Régions est calculé en rapportant le nombre de DEFM entrés en formation financée par les CR chaque année au total DEFM comptabilisés sur le territoire chaque année.

Analyse issue des deux études de cas relatives au PRF en Franche-Comté (Cf. cahier des études de cas) :
 Le **principe général retenu pour l'initiation et la programmation des actions** repose sur le principe de l'abondement des moyens de la collectivité territoriale par le FSE sur le public cible. Cet abondement à destination de publics cibles a permis à la Région de redistribuer ses moyens propres sur les autres publics. Au final, c'est le nombre de places par action de formation qui se trouve augmenté. Les entretiens que nous avons conduits nous laissent penser que la volonté de l'exécutif régional était bien de former plus de personnes et non de réduire ses moyens attribués à la formation en substituant une partie par le FSE. Cet objectif de « **former plus** » s'accompagnait de la volonté de diffuser chez les opérateurs de formation une solide culture de la qualité afin de « **former mieux** ».

6.2.5 Les résultats observables dans l'apprentissage

Les OS 4.1 et 4.2 visent la diminution du risque de sorties anticipées des parcours de formation par apprentissage, la hausse du taux de réussite aux examens et l'amélioration de l'insertion professionnelle des apprentis.

Les données de suivi FSE exploitées ne permettent pas d'analyser les résultats sur le taux de réussite ou sur le taux de rupture en apprentissage. Les données relatives à l'insertion professionnelle des apprentis (enquête IVA IPA, rectorat) ne sont pas disponibles à l'échelle ancienne région.

Des taux de réussite aux examens en baisse entre 2017 et 2018 pour les apprentis des formations de niveau CAP-BEP

Les données complémentaires reçues (Direction de l'apprentissage), permettent d'apprécier l'évolution du taux de réussite aux examens des sessions d'apprentissage en 2017 et 2018 (sur des actions cofinancée ou pas par du FSE).

Les participants entrés dans des actions de soutien à l'apprentissage sont majoritairement de niveau V (54%) et le reste 46% de niveau IV (CITE 3-4).

En 2018, le taux de réussite (ratios entre les apprentis reçus et les inscrits dans chaque CFA) s'élevait à 80,2% en légère hausse de 0,6 points par rapport à 2017.

CFA de Franche Comté	Volume de reçus en 2017 et 2018	Taux de réussite aux examens		
		2018	2017	Variation (en points)
NIVEAU III	61	69,8%	85,7%	-15,9
NIVEAU IV	139	80,8%	71,7%	+9,1
NIVEAU V	744	80,4%	82,5%	-2,1
TOTAL	1974	80,2%	79,7%	+0,5
	2918	3030	2806	

Source : Direction apprentissage Région Bourgogne Franche Comté

Des volumes et taux de rupture de contrat d'apprentissage en hausse entre 2017 et 2018

L'analyse des ruptures en apprentissage s'est basée sur les données transmises par la direction de l'apprentissage sur les ruptures recensés en 2017 et 2018. Les ruptures sont calculées par la direction en ramenant le volume de ruptures de contrats comptabilisées en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année au volume d'effectifs d'apprentis comptabilisé au 1^{er} janvier 2017 ou 2018.

Ces données, disponibles sous forme de tableaux, sont difficilement désagrégables à l'échelle de l'ancienne région.

Entre 2017 et 2018, à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté, le volume de ruptures de contrats a augmenté de 7% et le taux de rupture de 1,3 point, passant de 13,2% à 14,5%.

Des hausses plus fortes sont observées au niveau des CFA interprofessionnels et des CFA agricoles. Les taux de ruptures sont plus importants au niveau CAP qu'au niveau BAC pro.

secteur	Effectifs	Ruptures de contrats		Taux de rupture			Evolution du taux de rupture		
		Vol	Var. 18/17	Total	Dont CAP	Dont BAC PRO	Total	CAP	BAC PRO
BATIMENT	2433	302	-19%	12%	14%	8%	-2,1 pts	-3 pts	+2 pts
INTERPROFES.	7809	1669	+18%	21%	24%	16%	+4,1 pts	+5 pts	+1 pts
INDUSTRIE	1791	152	-10%	8%	16%	13%	-0,9 pts	-1 pts	-1 pts
DIVERS	4109	327	-8%	8%	7%	10%	-0,8 pts	-2 pts	-1 pts
AGRICULTURE	2608	263	+21%	10%	13%	9%	+1,7 pts	+7 pts	+3 pts
TOTAL	18750	2713	+7%	14%	20%	12%	+1,3 pts	+3 pts	+1 pts

Source : Direction apprentissage Région Bourgogne Franche Comté, taux de rupture : volume de rupture sur stock d'apprentis

Entre 2014 et 2017, une légère baisse du nombre d'apprentis du secondaire et des données relatives à l'apprentissage à approfondir pour mesurer l'impact du FSE sur les parcours

Malgré les volumes importants d'apprentis soutenus au titre des OS 4.1 et 4.2, et le fort ciblage sur les apprentis de bas niveaux de qualification (60% de CITE 0-2), sur la période 2014-2017, le stock d'apprentis du secondaire a baissé de 4%.

Tableau 31 – Données de contexte sur l'apprentissage en Franche-Comté (2014-2017)

Indicateur apprentissage	Franche-Comté		Variation 2014-2017	
	2014	2017	FC	France
Stock d'apprentis	9 279	9 291	+ 0%	+ 6%
<i>Secondaire (niveaux IV et V)</i>	6 322	6 038	- 4%	- 1%
<i>Supérieur (niveaux I, II et III)</i>	2 957	3 253	+ 10%	+ 20%
<i>Poids du supérieur dans l'apprentissage (%)</i>	33	35	+ 6%	+ 9%
Poids de l'apprentissage parmi les 16-25 ans (%)	6,64	6,60	- 1%	+ 3%
Entrées en apprentissage	5 072	5 323	+ 5%	+ 10%
<i>Secondaire (niveaux IV et V)</i>	3 311	3 339	+ 1%	+ 5%
<i>Supérieur (niveaux I, II et III)</i>	1 761	1 984	+ 13%	+ 18%
<i>Poids du supérieur dans l'apprentissage (%)</i>	34	37	+ 9%	+ 8%

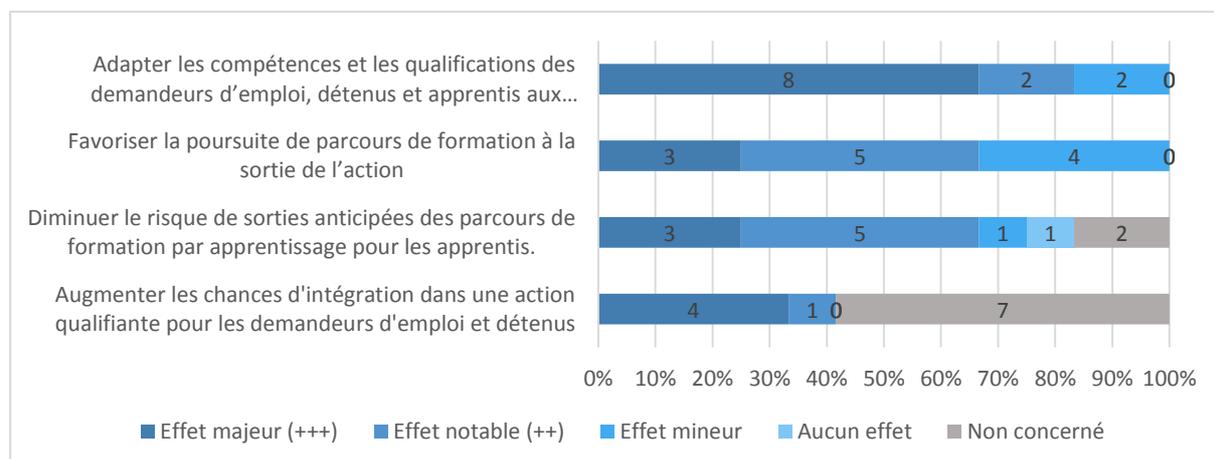
Source : Enquête SIFA ; Insee, traitement DEPP pour les effectifs de population.

6.2.6 La vision des porteurs de projets

Pour les porteurs de projet ayant répondu, les effets des projets cofinancés par du FSE agissent principalement sur :

- L'adaptation de leurs compétences
- La mise en place d'un parcours de formation
- La baisse des ruptures.

Figure 26 – qualification des effets des opérations par les porteurs de projets de l'axe 4



Source : enquête porteurs Amnyos, 12 répondants concernés

7. Nos conclusions

7.1 Deux axes pour lesquels la programmation est bien engagée

7.1.1 L'axe 6 du PO Bourgogne et l'axe 4 du PO Franche-Comté Massif du Jura tous deux en adéquation avec les besoins du territoire et des publics...

Les opérations soutenues sont portées par des acteurs historiques qui connaissent finement le contexte régional et les besoins des publics.

Les acteurs interrogés et les données recueillies montrent que le positionnement des deux axes et de leurs OS respectifs sont en adéquation avec à la fois les besoins des publics – en particulier les demandeurs d'emploi et les jeunes sans qualification ainsi que les apprentis, tous niveaux – et les besoins en emploi et en compétences des territoires. Les opérations observées sont bien en lien avec les besoins des employeurs et/ou des filières visées.

Elles sont différentes entre la Bourgogne et la Franche-Comté, de par :

- Le maintien de conditions d'éligibilité différentes (historique des deux PO) ;
- Mais aussi les spécificités du tissu économique local.

Malgré une programmation en retrait, l'OS 6.3 du PO Bourgogne relatif à l'orientation professionnelle reste en adéquation avec les besoins du territoire. Ce niveau de programmation s'explique à la fois par la possibilité de financement des actions via d'autres sources et par une difficulté à financer des projets avec des volumes financiers relativement faibles dans le FSE.

7.1.2 ... et bien ancrés dans leur environnement

En outre, les deux PO ont été pensés dans leur cadre stratégique respectif de l'époque, et se révèlent en pleine cohérence avec à la fois :

- La stratégie du Conseil régional en matière d'apprentissage et de formation ;
- L'environnement régional et les actions mises en œuvre et/ou financées par les autres acteurs de l'emploi, de la formation et de l'apprentissage ;
- Le PO FSE national et le PO IEJ pour lesquels des lignes de partage ont été déterminées de façon claire.

Beaucoup d'actions sont d'ailleurs cofinancées dans le cadre d'autres dispositifs régionaux (Programme régional de formation, dispositifs relatifs à l'apprentissage, etc.).

De ce fait, le pilotage du FSE est en quelque sorte « fondu » dans le pilotage de l'action régionale et ne fait pas l'objet d'une stratégie ad hoc de mobilisation.

Concernant la cohérence avec les actions pilotées au niveau national, les deux axes sont également pleinement articulés :

- Avec le PO national FSE 2014-2020. Des échanges ont été institués avec la Direccte Bourgogne-Franche-Comté (Autorité de gestion déléguée du PO national) de façon formelle en amont des Comités et de façon plus informelle en cas de besoin sur un dossier particulier ;
- Avec les appels à projets nationaux (type PIC).

Les opérateurs semblent d'ailleurs avoir tout à fait intégré ce qui relève de chacun des deux PO régionaux.

Et si pendant un temps, les différences des conditions d'éligibilité entre les deux PO ont pu interpeller grand nombre d'opérateurs, les efforts des services ont permis de clarifier ces éléments auprès des porteurs de projet. Les modalités de mobilisation du Fonds Social Européen entre le PO Bourgogne et le PO Franche-Comté Massif du Jura sont donc aujourd'hui différentes mais cohérentes.

7.1.3 ... mais qui évoluent dans un contexte mouvant obligeant la programmation à s'adapter

Comme nous l'avons souligné au début de ce rapport, la mise en œuvre des deux PO s'est effectuée dans un contexte législatif, réglementaire et organisationnel très mouvant. Les nombreuses lois et réformes ont touché à la fois :

- les thématiques visées par le FSE : modifications des attentes, modifications de la gouvernance, définition de nouveaux dispositifs, impacts sur les publics visés/ciblés... ;
- l'organisation des services (internes au Conseil régional et dans l'écosystème partenarial) pour la mise en œuvre des compétences visées.

Dans ce contexte, nombreux sont les opérateurs qui ont du faire évoluer leur activité et/ou modifier leurs sources de financement.

Deux éléments sont à prendre en compte de façon particulière pour cette fin de programme :

- La place des actions liées à l'apprentissage pour les deux axes (OS 6.1, 4.1 et 4.2) suite à la Loi du 5 septembre 2018 qui vient modifier de façon importante le paysage de la politique de l'apprentissage en région ;
- La question de l'orientation pour le PO Bourgogne (OS 6.3).

L'orientation professionnelle et scolaire est une compétence régionale qui a évolué suite à la loi du 5 septembre 2018. Celle-ci pourrait permettre d'élargir le spectre des actions finançables par le FSE, mais dans un calendrier encore incertain.

Ainsi, si les services de la Région et les opérateurs n'ont que peu d'inquiétude pour la fin de la programmation des deux axes au niveau global (A titre illustratif, trois quarts des porteurs répondants à l'enquête envisagent de déposer un autre projet d'ici 2020), ces évolutions ont de fait un effet sur les équilibres entre OS et à l'intérieur de chaque OS. Certains opérateurs ont émis le souhait d'avoir un positionnement clarifié sur ce qu'il sera possible de faire dans le cadre de chaque axe FSE des deux PO Bourgogne et Franche-Comté-Massif du Jura d'ici la fin de la programmation 2014-2020.

7.2 Des résultats positifs de l'action FSE mais difficilement dissociables de l'action régionale dans son ensemble

7.2.1 Deux axes qui touchent tous les deux leurs publics de façon conforme à ce qui était initialement pensé

Les publics touchés par chacun des axes sont tout à fait conformes à ce qui était attendu (cibles), mettant les chômeurs et les jeunes comme des publics prioritairement visés par les actions financées. De même, le volume attendu de participants est conforme à ce qui était attendu à mi-programme. Ainsi, les deux cibles à 2018 (nombre de chômeurs pour le PO Bourgogne et nombre de participants pour le PO Franche-Comté) sont atteintes (respectivement à 108% et 97%).

En termes de réalisation, nous retenons les données suivantes pour chaque programme :

Axe 6 du PO Bourgogne (31/12/2018)	
Nb d'entrées	4 564
Part des chômeurs	93%
Part des moins de 30 ans	62%
Part des bas niveaux de qualification	32%
Part des plus de 45 ans	11%

L'axe 6 du PO Bourgogne rencontre des difficultés à toucher le public des seniors (en particulier les plus de 54 ans). Cette difficulté, malgré des besoins réels de ce public, n'est pas nouvelle puisqu'elle avait déjà été pointée par le passé (FSE 2007-2013), et dans une moindre mesure les bas niveaux de qualification.

Le PO intègre également une cible relative aux inactifs. Ce public, principalement touché par les actions liées à l'apprentissage (6.1), ne fait pas l'objet de données de suivi dans le système de suivi du PO. De ce fait, aucun chiffre ne permet de mesurer réellement l'atteinte de cette cible. Pour la même raison, la cible concernant le public jeune est sous-estimée.

Axe 4 du PO Franche-Comté Massif du Jura (31/12/2018)	
Nb d'entrées	10 682
Part des chômeurs	66%
Part des personnes en emploi	32%
Part des moins de 30 ans	68%
Part des bas niveaux de qualification	44%
Part des plus de 45 ans	10%

En Franche-Comté, la part des chômeurs est de 66% et 32% sont en emploi. La part des personnes en emploi correspond majoritairement aux actions liées à l'apprentissage.

Les actions étant relativement identiques tout au long de la période de programmation, on peut penser que l'évolution de la part de chaque type de publics dans le volume total de participants restera sensiblement la même.

7.2.2 Un mode de mobilisation du FSE principalement centré sur l’Autorité de gestion et le soutien étroit de la politique régionale de formation professionnelle

Si le cadre d’intervention du FSE sur la programmation 2014-2020 est notamment marqué par l’introduction de l’approche par les résultats, le pilotage de la programmation s’est avant tout concentré sur le suivi des réalisations financières et l’atteinte des cibles du cadre de performance.

Ainsi, la stratégie de programmation des axes FSE 4 et 6 est marquée par une logique forte de sécurisation financière et par l’articulation très étroite entre la programmation de l’enveloppe FSE et le soutien des politiques de la Région en matière de formation professionnelle et d’apprentissage.

Dans l’ensemble, peu d’évolutions sont observées par rapport à la programmation précédente : les opérateurs soutenus sont connus et émargeaient déjà pour la plupart à l’ancienne programmation, l’Autorité de gestion n’a pas spécifiquement cherché à soutenir de nouveaux types d’opérations ou à diversifier ses opérateurs.

Plusieurs facteurs vont dans le sens de cette sécurisation :

- En dehors des porteurs mobilisés et/ou des projets soutenus, la capacité de portage des opérateurs sur le territoire est jugée relativement faible. Peu d’opérateurs potentiels sont repérés et pour certains opérateurs « historiques », bien qu’ils ne soient pas nouveaux, ils ne peuvent pas – faute de trésorerie et/ou de moyens humains suffisants – développer des projets de plus grande ampleur.
- Les nombreuses évolutions du contexte dans lequel sont les acteurs de la formation professionnelle et de l’apprentissage depuis le lancement des programmes ont généré de nombreuses incertitudes. Cela ne les a pas poussés à proposer de nouveaux projets et/ou des projets avec des volumes financiers et/ou de participants plus importants.

7.2.3 ... qui génère des résultats positifs et une atteinte des cibles à 2018, sans pour autant sécuriser l’atteinte de certaines cibles à 2023

L’évaluation de l’impact de l’axe 6 du PO Bourgogne est directement liée à l’impact de la stratégie régionale en matière d’apprentissage et de formation professionnelle sur les participants ou bénéficiaires finaux.

En effet, le FSE soutient des actions relevant le plus souvent du « cœur de métiers » des structures, et permet :

- Un volume de publics accompagné/touché plus important ;
- Une individualisation accrue de l’accompagnement ;
- Une ingénierie pédagogique ou du dispositif plus forte ;
- Le recours à une équipe étoffée (comme par exemple le recours à des intervenants extérieurs).

A noter en revanche le faible impact de l’Axe 6 en matière d’orientation professionnelle. Le taux de programmation de l’OS 6.3 montre la difficulté de mobiliser le FSE sur cette thématique (Cf. supra).

L’impact sur à la fois le niveau d’emploi et l’élévation du niveau de qualification est globalement positif.

Nombre de projets donnent des résultats satisfaisants par rapport aux objectifs fixés par le FSE et devraient donc pouvoir faire l’objet de nouveaux projets d’ici la fin du programme.

En termes de résultats, nous retenons les données suivantes pour chaque programme :

Axe 6 du PO Bourgogne (31/12/2018, sur les 3 399 participants pour lesquels nous détenons des données complètes de sortie)	
Accès à la formation	18%
Accès à l'emploi	19%
Obtention d'une qualification	50%

Les actions soutenues par l'Axe 6 permettent en premier lieu l'élévation du niveau de qualification puisque 50% des participants sortis (pour lesquels nous avons des données complètes) ont obtenu une qualification. Ce taux est de 80% pour les participants ayant suivi une formation qualifiante (OS 6.2).

L'accès sur l'emploi immédiat est moindre, mais est supérieur 6 mois après la sortie de l'action. L'obtention d'un diplôme fait partie des facteurs favorisant l'accès à l'emploi à 6 mois.

Concernant les cibles de résultats, seule celle relative à l'obtention de la qualification est dans un rythme permettant de penser qu'elle sera atteinte ou proche de l'être en 2023. L'atteinte théorique des autres cibles est beaucoup plus incertaine, avec parfois un éloignement fort (cible pour les participants de plus de 54 ans en emploi à 6 mois »).

Indicateurs de résultats dotés de cibles dans le PO	Cible 2023	Réalisé fin 2018		Projection 2023	Niveau d'atteinte par rapport à la cible 2023*	
		cumul	par an		Fin 2018	Taux d'atteinte théorique 2023
Suivant un enseignement ou une formation	3 087	599	150	1 197	19%	39%
Obtenant une qualification	3 784	1 691	423	3 382	45%	89%
En emploi	4 512	602	151	1 204	13%	27%
En emploi à six mois	2 721	724	181	1 448	27%	53%
Dont participants de plus de 54 ans en emploi à six mois	208	14	4	28	7%	13%
Total		3 399	850			

L'écart par rapport à la cible renvoie à la différence en termes de points de pourcentage entre la part des publics ciblés dans le total des participants et la part observée dans les participants entrés à fin 2018.

Axe 4 du PO Franche-Comté (31/12/2018, sur les 10 677 participants pour lesquels nous détenons des données complètes de sortie)	
Accès à la formation	13%
Accès à l'emploi	27%
Obtention d'une qualification	46%

Les actions soutenues par l'Axe 4 permettent en premier lieu l'élévation du niveau de qualification puisque 46% des participants sortis (pour lesquels nous avons des données complètes) ont obtenu une qualification. L'accès sur l'emploi immédiat est lui de 27%.

Concernant les cibles de résultats, celle relative à l'obtention de la qualification devrait pouvoir être dépassée en 2023. En revanche, celle concernant le taux d'accès à la formation sera en-dessous de la cible visée, aucune action n'étant prévue sur la pré-qualification.

Indicateurs de résultats dotés de cibles dans le PO		Cible 2023	Réalisé	
		Part	Taux	Ecart par Rapport à la cible*
OS 4.1	Taux d'accès à la formation	23%	13%	-10 pts
OS 4.2	Taux d'obtention d'une qualification	40%	46%	+6 pts

Source : PO Franche-Comté ; extraction BDD participants PO FC 08/03/2019, traitement Amnyos. Différence en pts de % entre le taux d'insertion observé et la cible définie à horizon 2023

7.2.4 ... mais que l'on peine à dissocier de l'action régionale plus globale compte tenu de la grande imbrication entre FSE et action régionale

Ces résultats tant sur l'accompagnement des publics que sur l'évolution de leur situation sur le marché du travail sont positifs à la fois sur le territoire de Bourgogne et sur le territoire de Franche-Comté. Cependant, l'impact du FSE est difficilement dissociable de l'impact de l'action régionale, les deux étant intimement liés. Seul un tiers des répondants à l'enquête « Porteurs de projet » constate des résultats différents entre les opérations cofinancées FSE.

Plus globalement, selon le dire des acteurs, nous pouvons penser que le FSE vient renforcer l'action régionale (dans le « faire plus » et/ou le « faire mieux »). Les publics touchés ne sont pas nécessairement différents entre le « FSE » et le « hors FSE » mais la façon de les accompagner est souvent plus individualisée grâce au cofinancement supplémentaire qu'apporte le FSE. Parmi les opérateurs interrogés (tant dans l'enquête que dans les études de cas), la grande majorité insiste sur le fait qu'une absence de cofinancement FSE dégraderait instantanément la qualité de l'action.

Tous – gestionnaires et opérateurs – jugent le FSE comme essentiel dans la mise en œuvre des actions compte tenu des besoins importants sur ces sujets et pour ces publics. En revanche, l'effet du FSE isolément est difficile à mesurer. Le FSE n'est pas perçu comme un outil à part mais bien comme un outil au service de la stratégie régionale.

7.3 Des axes qui répondent pleinement aux objectifs posés par la Stratégie UE 2020

Pour rappel, la stratégie « Europe 2020 » comporte cinq grands objectifs :

- Le taux d'emploi : doit passer de 69 % pour la population âgée de 20 à 64 ans à au moins 75 %, notamment par une plus grande participation des femmes, des travailleurs âgés et une meilleure intégration des migrants dans la main-d'œuvre ;
- Le niveau d'éducation : s'attacher à réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10 % et porter à 40 % au moins la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent ;
- L'inclusion sociale : réduire la pauvreté en s'attachant à ce que 20 millions de personnes au moins cessent d'être confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion.
- La recherche et développement (R&D) : l'objectif actuel de l'Union est d'investir 3 % du PIB dans la R&D. La Commission concevra un indicateur qui reflétera l'intensité de la R&D et de l'innovation ;

- *L'environnement : réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990 ou de 30 % si les conditions sont favorables ; faire passer la part des sources d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie à 20 % ; accroître de 20 % l'efficacité énergétique*

La composition même des deux axes étudiés a été définie en s'assurant de sa bonne cohérence en faveur de la Stratégie UE 2020 et en particulier aux trois premiers objectifs rappelés ci-dessus.

Compte tenu à la fois du fait que les actions mises en œuvre correspondent aux objectifs des programmes et du fait que les actions ont des effets positifs sur les publics, nous pouvons assurément dire que les deux axes FSE s'inscrivent pleinement dans la Stratégie de l'Union européenne en faveur de l'éducation et de l'emploi.

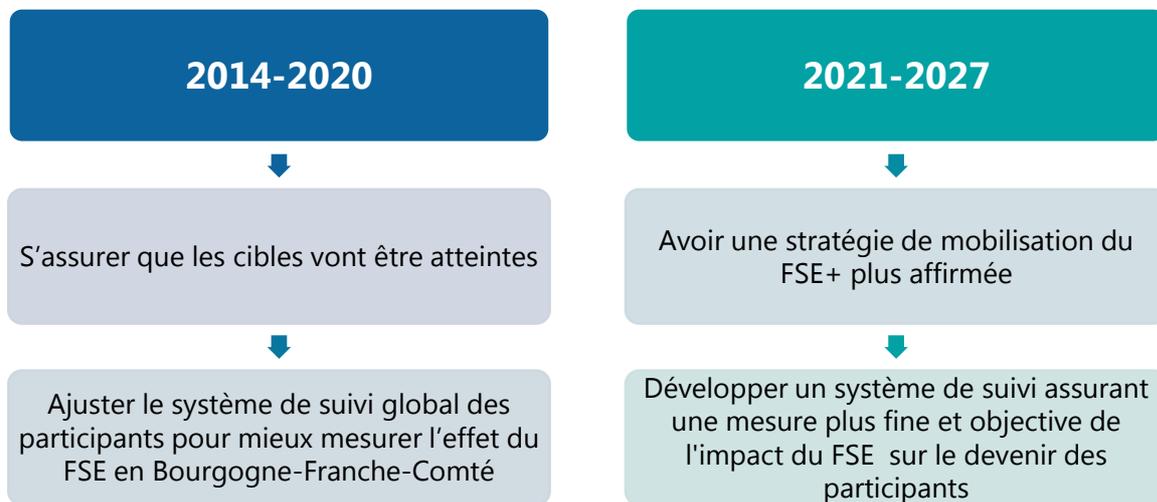
Concernant l'objectif d'inclusion sociale, le FSE intervient en touchant des publics éloignés de l'emploi. La part des participants bénéficiaires de minimas sociaux est de 27% sur l'axe 4 et de 17% sur l'axe 6. La part des ménages sans emploi et celle des familles monoparentales est similaire dans les deux programmes (26% et 27% : 11% et 12%).

8. Nos préconisations

Au regard des constats et conclusions de l'évaluation, il ressort **deux grands enjeux** :

- D'une part, **sécuriser la fin de la période de programmation actuelle** en s'approchant autant que possible des cibles prévues pour les deux axes FSE des PO et en mettant davantage en lumière ce que le FSE permet de faire (tant en termes de réalisation, de résultats que d'effets) ;
- D'autre part, **préparer la prochaine période de programmation**.

Pour cela, nous identifions **quatre préconisations** que nous détaillons par la suite :



8.1 S'assurer que les cibles vont être atteintes autant que possible

Que ce soit pour le PO Bourgogne où seule la cible relative à l'obtention de la qualification est dans un rythme permettant de penser qu'elle sera atteinte ou proche de l'être en 2023 ou pour le PO Franche-Comté Massif du Jura où la cible relative à l'obtention de la qualification devrait pouvoir être dépassée en 2023, il existe une réelle incertitude sur la capacité de l'autorité de gestion à atteindre les cibles de résultats définies.

Il s'agit donc de définir au sein de la DERI, et en accord avec les Directions opérationnelles, la ligne de conduite pour atteindre au mieux les cibles de réalisation 2023 et en particulier :

1. en Bourgogne sur les bas niveaux de qualification que ce soit dans le cadre des actions portées par le Conseil régional (PRF en premier lieu) ou de celles portées par les acteurs tiers. Un accent doit être porté sur ces profils.

La question du public senior est plus délicate car malgré un ciblage sur ce public, les plus de 45 ans sont peu nombreux à être présents dans les formations. Le benchmark a montré que le découpage avec des sessions de formation plus courtes pouvait favoriser une présence accrue des publics de plus de 45 ans mais dans des proportions toutefois restreintes.

2. en Franche-Comté, sur la question d'accès à une formation.

Pour cela, l'Autorité de gestion pourrait :

1. Guider les opérateurs mais aussi les services opérationnels sur les priorités d'ici la fin du programme

Pour permettre une fin de programmation optimisée, la DERI a un rôle d'appui aux opérateurs mais aussi aux services régionaux. Elle pourrait réaliser une sorte de « vadémécum » sur :

- Ses attentes pour atteindre les objectifs du programme
- Les priorités (en termes de publics notamment)
- Les possibilités (suite aux évolutions du contexte de la formation professionnelle et de l'apprentissage, mais aussi de l'orientation).

2. Encourager au sein de la Direction de la formation des demandeurs d'emplois un arbitrage différent des actions de formation soutenues par le FSE

En effet, de façon à mieux répondre aux cibles des PO, la Région pourrait faire le choix de cofinancer par du FSE les actions de formation répondant au mieux aux enjeux des axes 6 et 4 des PO, à la fois pour cibler plus de publics (objectif quantitatif du public touché en Franche-Comté notamment) mais aussi certains publics (bas niveaux de qualification notamment mais aussi dans une moindre mesure, les seniors).

3. Mieux faire connaître ses attentes concernant l'atteinte des cibles

Les opérateurs ne sont aujourd'hui que faiblement sensibilisés aux questions des cibles des programmes. Il est donc important dans l'optique de la sécurisation et de la clôture des programmes de :

- Les sensibiliser davantage à l'atteinte des objectifs de chacune de leur opération – que ce soit pour les objectifs de réalisation ou de résultats - en les mettant en situation de contributeur aux objectifs régionaux (tant dans le volume que dans le qualitatif).
- Valoriser l'avancement des deux axes et certains projets emblématiques

8.2 Ajuster le système de suivi actuel des participants pour mieux mesurer l'effet du FSE en Bourgogne-Franche-Comté

Le système de suivi actuel du PO demeure fortement tourné vers la mesure des réalisations du programme et insuffisamment vers la mesure des résultats. En outre, le suivi des réalisations se caractérise par un décalage **entre les volumes de participants effectivement entrés dans une action de formation à une date et les données valorisées dans les bases de données individuelles FSE**. Ceci est lié au fait que les données relatives aux participants sont renseignées sur la base des bilans fournis par les opérateurs, parfois plusieurs mois après la fin de l'opération. Cette relative absence de saisie au fil de l'eau se retrouve dans les données de suivi à 6 mois, dont le volume limité affaiblit la fiabilité des déclinaisons par type d'opération et par type de profil ainsi que les analyses temporelles⁴².

Par ailleurs, les travaux réalisés dans le cadre de cette évaluation se sont heurtés à la **difficulté d'identifier dans les extractions des autres systèmes d'information ou des bases de données de suivi** (base de données à 6 mois d'EMFOR, système d'information de la Région relatif à l'apprentissage), les opérations soutenues par le FSE.

Il s'agit donc :

1. D'assurer une collecte et une saisie des données d'entrée et de sortie des actions de formation plus « au fil de l'eau »

Face à ces constats, il importe que l'Autorité de Gestion s'attache à raccourcir les délais de remontée des données individuelles d'entrée et de sortie d'actions cofinancées par le FSE de manière à pouvoir disposer d'une vision plus au fil de l'eau des réalisations des deux programmes et améliorer le pilotage de la programmation (notamment par rapport à l'enjeu d'atteinte des cibles à 2023).

En complément de cet axe de travail, une **analyse et une valorisation accrues des données prévisionnelles d'entrée** dans des actions de formation cofinancées par le FSE permettraient également de compenser ce décalage dans la collecte et la saisie des participants. Si ces données prévisionnelles ne peuvent pas être intégrées dans les tableaux d'indicateurs de la section 3 du RAMO, elles pourraient être valorisées dans les sections 2 des prochains RAMO, afin d'apporter à la Commission Européenne, des éléments chiffrés plus proches de la réalité de la programmation concernant la capacité d'atteinte des cibles à 2023.

2. De renforcer la valorisation des réalisations et des résultats du FSE en facilitant l'identification des opérations cofinancées dans les autres systèmes d'information

A l'instar du « tag FSE » intégré dans les données de suivi d'Athena 2, une clef de passage ou un tag FSE pourraient être ajoutée :

- au système d'information relatif à l'apprentissage de la Région, afin de mieux valoriser le soutien et l'impact du FSE sur l'apprentissage (notamment sur l'axe 6 où les opérations ne sont pas soumises au suivi des participants) ;
- aux enquêtes à 6 mois portées par EMFOR (dans lesquelles ne figure pas d'identification du cofinancement FSE).

⁴² Dans le cadre de cette étude, les flux se concentrent uniquement 2015-2016

8.3 Avoir une stratégie de mobilisation du FSE+ plus affirmée

L'évaluation a montré que si c'est un réel atout d'avoir un programme fortement adossé à la politique régionale, il est aujourd'hui difficile :

- de mesurer l'effet du FSE en tant que tel ;
- et surtout d'atteindre certains objectifs du programme compte tenu de la dépendance à la mise en place de certaines actions (dit autrement, si une action n'est pas mise en œuvre, elle vient mettre en tension la capacité du programme à répondre aux cibles visées).

C'est pourquoi, nous préconisons que pour la prochaine période de programmation, l'Autorité de gestion puisse **définir une stratégie de mobilisation du FSE+ plus affirmée vis-à-vis** :

- **de l'action régionale** : quels sont les publics visés par le FSE et devant être pris en compte dans le cadre des actions financées par le FSE au sein de la politique régionale ? quels sont les acteurs et actions structurantes sur lesquels la Région souhaite s'appuyer au vu du diagnostic qui sera porté ?...
- **des acteurs tiers** de façon à agir sur des publics et/ou sur des actions plus ciblées que l'action régionale globale.

La question de la prise en compte du public jeune devra également être analysée dès la préparation de la future période de programmation, compte tenu de la concentration souhaitée dans les règlements sur ce public. Cette stratégie de mobilisation devra également comprendre :

- **Un volet communication renforcé** tant vers les opérateurs traditionnels du FSE que vers les nouveaux opérateurs potentiellement concernés :
 - sur les évolutions anticipées (renforcement des OCS, simplification, possibilités de financement, taux de cofinancement favorables sur le volet innovation/expérimentation)
 - sur les sujets clés et/ou les publics cibles
 - sur le calendrier de la programmation
- **La mise en place d'un outillage (guides, formations...)** sur le « Comment » (modalités de mobilisation, modalités de gestion, modalités d'articulation avec les autres politiques publiques...) mais aussi le « Pourquoi ? » (stratégie, objectifs...)
 - à destination des porteurs de projets
 - à destination des services opérationnels de la Région
 - à destination des partenaires relais
- **Le renforcement de l'articulation entre le PO national FSE géré par l'Etat et le PO régional** (sous réserve de la future architecture de gestion du FSE en France)

Les lignes de partage Etat-Région en Bourgogne-Franche-Comté sont claires sur la période 2014-2020 et les relations entre les deux institutions sont bonnes. Elles peuvent cependant aller plus loin de façon à proposer une approche coordonnée sur le territoire régional. Cela peut passer par la mise en place d'appels à projets communs (à l'instar de ce qui est fait par exemple dans les Hauts-de-France) et par une participation croisée aux comités de programmation.
- **Une sécurisation du lancement de la prochaine période de programmation, notamment pour répondre au changement de la règle du dégageant d'office.**

Le démarrage de la prochaine période de programmation va intervenir dans le même temps que la clôture des programmes actuels, générant souvent des périodes de travail denses tant pour les services internes que pour les opérateurs. Il est donc essentiel – une fois la stratégie retenue – d'identifier rapidement les projets structurants et le vivier de projets à programmer

au lancement de la prochaine période, et de faire un travail (sur la base de l'outillage créé) avec ces opérateurs.

8.4 Développer un système de suivi assurant une mesure plus fine et objective de l'impact du FSE sur le devenir des participants

Pour la prochaine période de programmation, de façon à mesurer plus finement les effets et impacts du FSE sur la situation des participants, nous préconisons de :

1. Concevoir un système d'indicateurs équilibré, adossé à des cibles à 2025 réalistes, reflétant plus précisément les ambitions de la Région et la logique de résultats

En vue de la préparation du prochain programme, il importe que la Région conçoive un système d'indicateurs équilibré (moins complexe que sur l'axe 6 mais plus fin que sur l'axe 4), captant les principaux publics cibles, et assorti de cibles de réalisation basées sur les réalisations de 2014-2020. Ces cibles pourraient être définies sur la base de coûts unitaires par participant observés sur 2014-2020 selon les différents types d'opération (préqualifiant, apprentissage, certifiant) nécessitant de rapporter aux montants des opérations soldées les volumes de participants entrés.

Ce travail de typologie d'opérations, engagé dans le cadre de cette évaluation afin d'analyser plus précisément l'analyse des réalisations et résultats, pourrait être intégré dès le début de la programmation au système de suivi du prochain PO.

A l'instar de ce qui a été retenu sur l'axe 4, les cibles de résultats du prochain programme pourraient être définies sur la base de taux de référence de sortie (en emploi / en formation / en qualification, taux d'abandon, etc.) et non en volume. Cela permettrait de refléter plus finement les ambitions de la Région et la volonté de faire mieux en termes de résultats.

2. Mettre en place un suivi de cohorte pour améliorer l'évaluation de l'impact des actions de formation sur le devenir des participants

L'évaluation des effets de la formation professionnelle nécessite de prendre en compte une temporalité adaptée aux types de formation réalisées.

Dans le cas d'actions de formation courtes d'adaptation par exemple, l'horizon des résultats est généralement être plus court que dans le cas d'actions de formation visant à permettre l'obtention d'un titre, d'un diplôme ou d'une certification professionnelle. Les effets de ce type de certification ne se mesurent pas à court terme (6 mois) mais à plus long terme (à minima 12 à 18 mois) voire dans une approche longitudinale sur plusieurs années (suivi de cohorte).

Il est envisageable d'articuler « suivi de cohorte » et « démarche contrefactuelle ». Le suivi de cohorte nécessite de suivre un échantillon représentatif (en termes d'opérations) de participants sortis à 6 mois, puis à 12 mois puis à 24 mois.

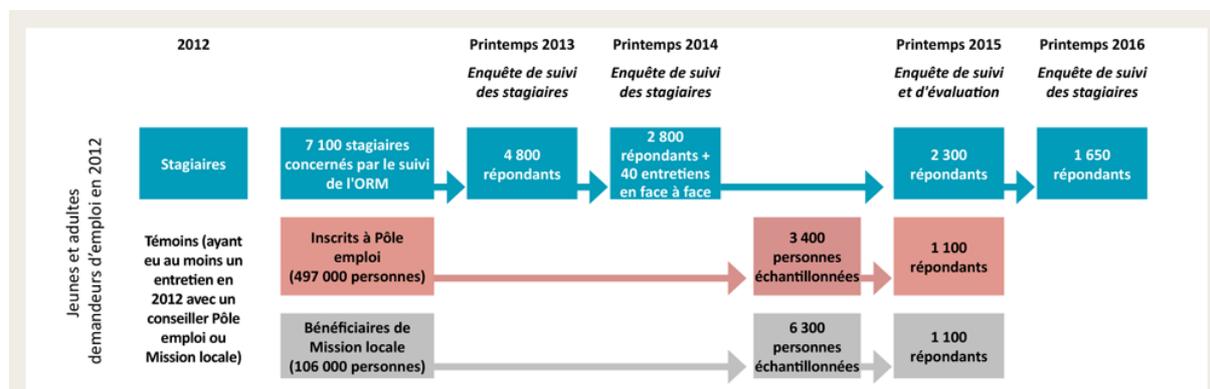
Emfor, qui assure déjà un suivi à 6 mois (d'échantillons différents d'une année sur l'autre rendant difficiles des comparaisons dans le temps) pourrait mettre en place ce type de process, avec l'appui d'autres structures partenaires (Pôle Emploi, le CEREQ).

A titre d'illustration la Région PACA a mis en place une démarche d'évaluation contrefactuelle avec l'appui de l'observatoire régional des métiers soutenu (ORM) et du Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Cereq) reposant sur de l'analyse de cohorte.

Un suivi de l'ensemble des sortants des actions de formation de niveaux V et IV financées par la Région a été mis en place sur une période de 3 ans par l'ORM avec, par conséquent, plusieurs interrogations sur la période d'étude (4 au total y compris lorsque les stagiaires étaient en formation). Souhaitant mesurer l'impact des actions de formation, la Région a complété cette enquête longitudinale d'une évaluation contrefactuelle. Le Cereq a été chargé de réaliser le volet « contrefactuel » de l'évaluation. Le choix de confier ces travaux au Cereq a plusieurs avantages : un accès facilité aux données (celles de Pôle Emploi et

des missions locales) du fait du statut d'organisme de recherche du Cereq, une expertise en matière d'évaluation de la formation y compris des évaluations d'impacts. <https://www.cereq.fr/la-formation-professionnelle-diplomante-un-pari-gagnant-pour-lemploi-le-cas-de-la-region-paca>

Figure 27 - La démarche mise en oeuvre



Les travaux d'évaluation contrefactuelle ont nécessité l'élaboration d'un groupe témoin. Ce groupe témoin a été constitué par le CEREQ à partir des données transmises par Pôle Emploi et l'association régionale des Missions Locales.

3. Renforcer l'outillage et la sensibilisation des gestionnaires et opérateurs au suivi des indicateurs tout au long de la programmation

Si les dispositions des projets de règlement prévoient la suppression des RAMO, de la réserve de performance, et un relatif allègement du système d'indicateurs, le cadre de performance est appelé à être maintenu, avec un examen à mi parcours de performance en 2025 basée sur le niveau d'atteinte des cibles du programme.

Afin de sécuriser le suivi des réalisations et l'atteinte des cibles du programme il importe que la Région tire les enseignements de la programmation actuelle et envisage dès le lancement de programmation :

- de sensibiliser et former les instructeurs et les porteurs de projets au système d'indicateurs du PO et aux cibles du programme et ce, tout au long de la programmation ;
- de se doter d'outils de pilotage complémentaires permettant d'apprécier le niveau d'atteinte des réalisations et des résultats (à l'instar des tableaux de bord stratégique du PON FSE)

Afin de faciliter la remontée d'informations auprès des opérateurs tiers, l'AG pourrait réfléchir à la mise en place d'un extranet dédié au suivi des participants (entrées, sorties, sorties à 6 mois), à l'instar de ce qui a été mis en place en Hauts-de-France pour les CFA qui renseignent eux-mêmes les données entrées / sorties de leur apprentis (cf. benchmark).

9. Annexes

9.1 Tableau de correspondance entre niveaux de formation (CITE et France)

CITE ⁴³	Equivalent France
6 à 8	Niveau I et II : diplômés des premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur (licence universitaire ou davantage), d'une école de commerce ou d'ingénieur.
5	Niveau III : diplômés d'une formation de niveau bac+2 : premier cycle de l'enseignement supérieur (Deug, BTS...), de formations du secteur de la santé, paramédical, social.
3	Niveau IV : sorties de terminale ou d'un niveau équivalent avec ou sans baccalauréat, de l'enseignement supérieur sans diplôme, de classes préparatoires sans avoir réussi à intégrer une école de commerce ou d'ingénieur.
2	Niveau V : sorties à l'issue de la dernière année de CAP ou BEP (avec ou sans diplôme) ou d'une classe de 2de ou de 1re.
1	Niveau V bis : sorties du système éducatif avant la dernière année de CAP ou de BEP, après une classe de 3e général ou une classe de 4e ou de 3e d'enseignement non général.
0	Niveau VI : sorties du système éducatif avant une classe de 3e générale ou avant une classe de 4e non générale. Les jeunes dits « sans qualification » sont les jeunes de niveaux VI ou V bis. Les jeunes dits « peu ou pas qualifiés » sont les jeunes de niveau VI, V bis ou V sans diplôme. Les jeunes dits « peu ou pas diplômés » sont les jeunes de niveau VI, V bis ou V.

9.2 Analyse des doublons

Les orientations réglementaires de suivi du FSE autorisent le double compte des individus à la condition qu'ils participent à des opérations différentes. Les pratiques d'instruction du FSE en BFC posent le conventionnement annuel comme la règle, permettant d'inclure dans le reporting deux fois les mêmes individus. **D'un point de vue évaluatif il est intéressant d'analyser les chiffres en fonction des individus uniques** et non des participants. Ainsi sur la base d'identifiants uniques⁴⁴ il apparaît que les bénéficiaires d'opérations sont, pour un programme comme pour l'autre, moins nombreux que ce qu'indique le rendu compte européen. La part de doublons dans le total des participants comptabilisés sur l'axe 6 s'élève à 13%, et à 14% sur l'axe 4. Ces parts sont plus importantes sur les actions mises en œuvre par les E2C car on est sur des opérations annuelles.

	Bourgogne			Franche Comté		
	nb d'identités uniques	nb participants	part de doublons	nb d'identités uniques	nb participants	part de doublons
Ensemble du PO	2 966	3 399	13%	9 215	10 677	14%
Principaux types d'opérations						
Apprentissage	Non pris en compte			2830	3421	17%
E2C	685	695	1%	417	583	28%
Formation qualifiante	1 782	2 181	18%	1 622	1 628	0%
Savoirs de base et pré-qualification	Non concerné			4 270	4 969	14%

⁴³ **Classification internationale type de l'éducation** ou **CITE** (ISCED pour *International Standard Classification of Education*)

⁴⁴ Identifiant créé à partir des deux premières lettres des nom et prénom, de la date de naissance et du genre des participants.

9.3 Zoom sur les enseignements tirés de travaux académiques concernant les déterminants et l'impact de la formation professionnelle sur l'accès à l'emploi

L'exploitation d'autres sources de données ou d'autres travaux d'étude/d'évaluation permet d'apporter des éléments d'analyses complémentaires concernant l'impact de la formation professionnelle et les déterminants de l'accès à l'emploi.

Les évaluations menées sur les programmes de formation des demandeurs d'emploi mettent en évidence un effet globalement favorable sur l'emploi, mais qui doit être nuancé en fonction des publics concernés, du type de formation suivi, et de la période sur laquelle on évalue les résultats.

L'étude contrefactuelle réalisée par Pôle Emploi⁴⁵ en 2015 sur les effets de la formation sur l'accès à l'emploi montre que les effets observés de la formation sont inégaux et dépendent fortement de sa complémentarité avec le milieu de l'entreprise et de son caractère certifiant. Les principaux résultats démontrent toutefois des effets significatifs sur le retour à l'emploi.

Le tableau présente les résultats de l'étude et de l'effet post-formation sur le retour à l'emploi durant les 6 premiers mois et les 12 premiers mois qui suivent la fin de formation, avec :

- **Un effet sur l'accroissement du taux d'emploi globalement positif et significatif parmi les sortants de formation ;**
- **Un taux d'accès à l'emploi des participants supérieur aux non-bénéficiaires respectivement de 12 points et 16 points de pourcentage sur la période des 6 premiers mois et des 12 premiers mois qui suivent la formation.**

Tableau 32 Comparaison des taux d'accès à l'emploi des sortants de formation (tous dispositifs confondus) et des demandeurs d'emploi n'ayant pas suivi de formation⁴⁶

VARIABLE D'INTÉRÊT	FENÊTRE D'OBSERVATION	BÉNÉFICIAIRES SORTANTS (1)	NON BÉNÉFICIAIRES (2)	EFFET ATT (1) - (2)
Accès à l'emploi	Au cours des 6 premiers mois	45,6%	33,9%	11,7***
Accès à l'emploi durable		32,9%	20,5%	12,4 ***
Accès à l'emploi	Au cours des 12 premiers mois	63,8%	47,8%	16,0 ***
Accès à l'emploi durable		50,9%	34,6%	16,3 ***

LA PROBABILITÉ POUR QU'UN COEFFICIENT SOIT NUL EST INFÉRIEURE À 1% (***), 5% (**), 10% (*).

ALGORITHME D'APPARIEMENT : PLUS PROCHE VOISIN AVEC REMISE (UN NON BÉNÉFICIAIRE PEUT ÊTRE APPARIÉ À PLUSIEURS BÉNÉFICIAIRES).
LECTURE : SUR LE RETOUR À L'EMPLOI ENTRE T ET T+6, EST OBSERVÉ UN ÉCART DE 11,7 POINTS DE % ENTRE LES INDIVIDUS BÉNÉFICIAIRE DE LA FORMATION (TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI DE 45,6%) ET CEUX N'AYANT PAS BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION (TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI DE 33,9%).
SOURCES DES DONNÉES : FICHER HISTORIQUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DPAE.

L'estimateur ATT (effet moyen du « traitement » sur les bénéficiaires) mesure les effets à caractéristiques individuelles « identiques » (score de propension le plus proche) pour les deux groupes après appariement.

Cette étude montre en outre un effet inégal selon les formations suivies : très réduit pour les formations conventionnées pour lesquelles on n'observe pas d'effet sensible au cours des six mois suivant la formation, il est plus élevé pour les formations opérationnelles directement tournées vers le retour à l'emploi.

⁴⁵ « La formation des demandeurs d'emploi : quels effets sur l'accès à l'emploi ? » Cette étude portait sur les sortants de formation de mars 2013, visait à comparer les résultats avec ceux obtenus par une cohorte de demandeurs d'emploi non bénéficiaires d'actions de formation, mais présentant les mêmes caractéristiques individuelles observables (grâce à un modèle par appariement), afin de limiter les biais de sélection.

⁴⁶ Pôle Emploi - La formation des demandeurs d'emploi : quels effets sur l'accès à l'emploi

L'efficacité de la formation des demandeurs d'emploi dépend ainsi beaucoup de l'horizon temporel sur lequel elle est évaluée. Les effets des programmes de formation se font plutôt sentir à moyen et long terme – à deux ou trois ans –, notamment en termes de stabilité dans l'emploi et de rémunération⁴⁷.

Les effets de la formation sur les chômeurs varient également selon leur profil. La probabilité de retour sur le marché du travail augmente avec le niveau de diplôme et diminue avec l'âge. Elle est également fortement dépendante du passé professionnel du demandeur d'emploi :

- l'impact de la formation est positif pour les individus ayant eu une expérience d'emploi récente,
- mais il apparaît non significatif, voire négatif, pour les personnes ayant quitté leur emploi depuis longtemps.

En définitive, dans la mesure où l'efficacité des programmes de formation dépend fortement des caractéristiques individuelles des stagiaires, « plus les programmes de formation s'adressent à un public large et selon des modalités peu individualisées, plus ils risquent de voir leur rendement diminuer »⁴⁸.

Les évaluations **montrent que l'effet maximal des formations est obtenu lorsque la formation débute après environ six mois de chômage**, cette période permettant de mesurer les freins à l'accès à l'emploi, d'affiner le projet professionnel et de trouver une formation adaptée sans que faiblisse la motivation. Dans ces conditions, la comparaison des performances des différents types de formation – remise à niveau, stage pré-qualifiant, formation qualifiante... – sur la base d'un indicateur unique (le taux de retour à l'emploi dans les six mois) présente d'importantes limites au regard de la diversité des objectifs et de la nécessité de devoir suivre un parcours de formation en plusieurs étapes pour voir leur employabilité s'améliorer.

Les indicateurs de suivi doivent être plus différenciés, afin de mieux refléter dans leur complexité les liens entre formation et emploi et l'efficacité des actions de formation.

⁴⁷ « What works ? A meta analysis of recent active labor market program evaluations », juillet 2015, David Card, Jochen Kluge et Andrea Weber

⁴⁸ *Rapport de cour des comptes portant sur la formation des demandeurs d'emploi, février 2018*

9.4 Questionnaire d'enquête Internet pour les porteurs de projet (hors Conseil régional)

Mail introductif :

Vous avez bénéficié de financements du Fonds Social Européen (FSE) au titre du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 Bourgogne et/ou du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 Franche-Comté Massif du Jura.

Une évaluation d'impact des programmes, portant sur les volets formation, orientation et apprentissage, est en cours. Elle a été confiée au cabinet Amnyos.

L'objectif de cette évaluation est de mesurer les effets de l'intervention du FSE de façon à optimiser la programmation d'ici la fin du programme, et alimenter la réflexion pour la prochaine période de programmation. Pour enrichir cette évaluation, votre avis nous est précieux ! Merci de bien vouloir prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire. Vos réponses seront traitées de façon confidentielle.

Général

1. De quel type d'établissements relève votre structure ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Conseil régional | <input type="checkbox"/> Organisme de formation, |
| <input type="checkbox"/> Chambre consulaire | Etablissement de formation (dont |
| <input type="checkbox"/> Ecole de la 2 ^{ème} chance | EPLEFPA) |
| <input type="checkbox"/> Organisation professionnelle | <input type="checkbox"/> Association |
| <input type="checkbox"/> Centre de Formation des Apprentis | <input type="checkbox"/> Autre |

2. Dans quel(s) département(s) de Bourgogne-Franche-Comté intervient votre structure ?

Plusieurs réponses possibles

- Yonne
- Nièvre
- Côte d'Or
- Saône-et-Loire
- Doubs
- Jura
- Haute-Saône
- Territoire de Belfort

- 3. Combien avez-vous de projets cofinancés par le volet FSE des PO FEDER-FSE 2014-2020 Bourgogne et/ou Franche-Comté ?**
- 4. Au titre de quels Programmes Opérationnels votre/vos projet(s) est/sont-il(s) soutenu(s) ?**
- PO Bourgogne
 - PO Franche-Comté Massif du Jura
 - Les deux
- 5. [SI Q4 = PO B] Dans quel(s) objectif(s) spécifique(s) s'inscrit ou s'inscrivent ce/ces projet(s) cofinancé(s) par le FSE 2014-2020 ?**
- OS 6.1 - Apprentissage
 - OS 6.2 – Formation des demandeurs d'emploi et E2C
 - OS 6.3 – Orientation
- 6. [SI Q4 = PO FC] Dans quel(s) objectif(s) spécifique(s) s'inscrit ou s'inscrivent ce/ces projet(s) cofinancé(s) par le FSE 2014-2020 ?**
- OS 4.1 – Pré-qualification
 - OS 4.2 – Qualification
- 7. [SI Q4 = Les 2] Dans quel(s) objectif(s) spécifique(s) s'inscrit ou s'inscrivent ce/ces projet(s) cofinancé(s) par le FSE 2014-2020 ?**
- PO Bourgogne - OS 6.1 - Apprentissage
 - PO Bourgogne - OS 6.2 – Formation des demandeurs d'emploi et E2C
 - PO Bourgogne - OS 6.3 – Orientation
 - PO Franche- Comté - OS 4.1 – Pré-qualification
 - PO Franche- Comté - OS 4.2 – Qualification

La mobilisation des fonds européens et les démarches associées

- 8. Votre structure avait-elle déjà fait appel à des financements européens sur la période 2007-2013 ?**
- Oui
 - Non
 - Je ne sais pas
- 9. [Si Q8 = Oui] Sur quelle(s) thématique(s) ?**
- 10. Les démarches administratives pour pouvoir déposer un dossier au titre du Programme Opérationnel régional vous ont-elles semblé...**
- Faciles
 - Complexes
 - Pas toujours simples mais accessibles
 - Autre (à préciser)
 - Longues
- 11. Si vous avez rencontré des freins et/ou que vous identifiez des axes d'amélioration à toutes les étapes de la vie du dossier (dépôt - suivi - paiement) vous pouvez nous en faire part ci-dessous (suivi individuel des participants, forfaitisations....) Réponse libre**
- 12. Si vous avez déposé plusieurs projets, trouvez-vous qu'il y a eu une simplification au fur et à mesure de l'avancée du programme ?**
- Oui, tout à fait
 - Ne sait pas
 - Oui, en partie
 - Non concerné
 - Non
- 13. [Si Q12 = Oui] Quelles en sont les raisons selon vous ?**

14. Votre projet aurait-il vu le jour sans le soutien du FSE ?

- Oui, tout à fait
 Oui certainement, mais dans un délai plus long
- Oui certainement, mais pas dans les mêmes proportions
 Non, probablement pas

15. Veuillez préciser

Votre/Vos projets cofinancés par le FSE au titre des PO régionaux 2014-2020 Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura

16. En quelques mots, quels sont les principaux résultats de votre/vos projets ?

17. Diriez-vous que votre/vos projet(s) a/ont atteint leurs objectifs : Une seule réponse possible. Si vous avez été soutenus pour plusieurs opérations veuillez porter une appréciation globale

- En totalité
 En partie seulement
- En grande partie
 Pas du tout

18. [Si Q17= En grande partie ; En partie seulement ; Pas du tout] **Quels freins avez-vous rencontré dans l'atteinte de ces objectifs ? Réponse libre**

19. Si vous avez des compléments sur l'atteinte des objectifs, vous pouvez nous en faire part ci-dessous

Mesure des effets des projets cofinancés par le FSE

20. [SI Q4=PO B ou Les deux] Pour vos opérations soutenues au titre du PO Bourgogne, Parmi les objectifs visés dans le programme cités ci-dessous, dans quelle mesure votre / vos projet(s) y a/ont-il(s) contribué ?

Les changements présentés concernent l'ensemble du PO Bourgogne, il est possible que votre / vos projet(s) ne contribue(nt) pas à tous ces objectifs.

PO Bourgogne		Effet majeur +++	Effet notable ++	Effet mineur +	Aucun effet /	Non concerné
Apprentissage	Renforcer l'attractivité de l'apprentissage auprès des jeunes, des familles et des employeurs.					
	Augmenter le taux d'accès des jeunes à l'apprentissage					
	Diminuer les taux de rupture					
	Augmenter le taux de qualification des apprentis					
	Augmenter le taux d'insertion professionnelle des apprentis					
Formation professionnelle	Augmenter le taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi					
	Augmenter le taux d'accès à la formation pour les plus de 45 ans					
	Augmenter le taux d'accès à la formation pour les jeunes					
	Augmenter la qualification des publics les plus fragiles					
	Diminuer le taux de jeunes sans qualification					
Orientation	Accroître la lisibilité en termes d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement					
	Améliorer l'accueil, l'information et de l'orientation du public					

21. [SI Q4=PO FC ou Les deux] Pour vos opérations soutenues au titre du PO Franche-Comté, Parmi les objectifs visés dans le programme cités ci-dessous, dans quelle mesure votre / vos projet(s) y a/ont-il(s) contribué ?

Les changements présentés concernent l'ensemble du PO Franche-Comté, il est possible que votre / vos projet(s) ne contribue(nt) pas à tous ces objectifs.

PO FC	Effet majeur +++	Effet notable ++	Effet mineur +	Aucun effet /	Non concerné
Augmenter les chances d'intégration dans une action qualifiante pour les demandeurs d'emploi et détenus					
Diminuer le risque de sorties anticipées des parcours de formation par apprentissage pour les apprentis.					
Favoriser la poursuite de parcours de formation à la sortie de l'action					
Adapter les compétences et des qualifications des demandeurs d'emploi, détenus et apprentis aux besoins des entreprises					

22. Si vous avez des compléments sur l'effet quantitatif sur les publics vous pouvez nous en faire part ci-dessous

23. Selon vous, dans quelle mesure votre/vos projets a/ont un effet quantitatif sur les publics ?

Types d'effets	Effet majeur +++	Effet notable ++	Effet mineur +	Aucun effet /
Une augmentation du nombre possible de parcours en apprentissage / en formation (effet volume sur les places disponibles)				
Un accroissement du nombre de personnes accueillies / formées (effet volume sur l'ensemble du public)				
Un accroissement de la place de certains publics (effet volume sur certains publics)				
Une augmentation du nombre de formations différentes proposées sur le territoire (effet volume sur la diversité des formations proposées)				

24. Selon vous, dans quelle mesure votre/vos projets a/ont un effet qualitatif sur l'accueil/l'accompagnement des publics ?

	Effet majeur +++	Effet notable ++	Effet mineur +	Aucun effet /
Des publics mieux informés sur l'orientation et la formation professionnelles sur le territoire				
Des projets professionnels davantage personnalisés				
Un accueil / accompagnement mieux qualifié				
Un accompagnement renforcé des publics les plus fragiles				

25. Si vous avez des compléments sur l'effet qualitatif sur l'accueil/l'accompagnement des publics vous pouvez nous en faire part ci-dessous

26. **Identifiez-vous d'autres effets sur la situation des publics accompagnés/formés ?**
27. **Pourriez-vous qualifier en quelques mots les principaux effets de votre/vos projets et de la mobilisation du FSE sur votre structure ? (ex : professionnalisation/montée en compétence, connaissance des publics, pilotage de votre activité, partenariats...)**
28. **De façon globale, constatez-vous des résultats/effets différents entre les opérations soutenues par le FSE de celles non cofinancées par le FSE ?**
- Oui
 - Non
 - Je ne sais pas
29. **[Si Q28 = Oui] De quel ordre ?**
30. **Quelle connaissance avez-vous des autres projets cofinancés par le FSE (PO Bourgogne et/ou PO Franche-Comté Massif du Jura) ?**
31. **Des liens ont-ils été créés avec d'autres porteurs de projet ?**

Perspectives

32. **Avez-vous prévu de déposer une nouvelle demande de financement FSE au titre des PO Bourgogne et/ou Franche-Comté Massif du Jura d'ici la fin 2020 ?**
- Oui, avec certitude
 - Oui, probablement
 - Non, pas pour le moment
 - Non, absolument pas
33. **[Si Q32 = Oui] Pour quels types de projets ?**
34. **[Si Q32 = Non] Pour quelles raisons ?**
35. **Quelles améliorations seraient selon vous utiles pour encourager les porteurs de projet à déposer des demandes de cofinancement FSE au titre de ces deux programmes ?**
36. **Dans la perspective de la prochaine période de programmation 2021-2027 et du FSE+, quelles sont vos suggestions ?** (thématiques à couvrir, autres types d'action qui pourraient faire l'objet d'un soutien du FSE+, modalités de mise en œuvre, nouveaux publics éligibles...)
37. **Enfin, si vous avez d'autres observations liées à l'impact du FSE 2014-2020, n'hésitez pas à nous en faire part ici.**

9.5 Grille d'entretien pour les études de cas

Concernant votre structure

- Pourriez-vous présenter succinctement votre structure : Depuis quand existe-t-elle ? Quelles sont ses principales missions ? Combien de personnes accueille-t-elle / accompagne-t-elle ? Quel est le territoire d'intervention ?...
- Quels sont les effectifs de votre structure (personnel permanent et/ou bénévole) ?
- Quel est le nb de publics accueillis / accompagnés chaque année ?

Concernant votre projet financé par du FSE

La description du projet et son financement

- Pourriez-vous décrire rapidement le projet ?
- Quels sont ses objectifs ?
- Comment ce projet a-t-il vu le jour ? Quelle est sa genèse ? Fait-il suite à un ou plusieurs autre(s) projet(s) ?
- Quand a-t-il commencé (date de lancement) ? Combien de temps a-t-il duré (nb de mois) ?
- Quels sont les publics visés par le projet ? Quel volume de participants ? Les publics visés ont-ils des particularités ?
- Comment votre action s'inscrit dans le parcours des publics ?
- Quel est le coût total du projet ? A quelle hauteur intervient le FSE ? Quels sont les autres cofinanceurs du projet ?

Le financement par le Fonds Social Européen

- Pourquoi avez-vous souhaité mobiliser du Fonds Social Européen ?
- Comment avez-vous eu connaissance du programme Bourgogne et/ou du programme Franche-Comté Massif du Jura ? Avez-vous déjà bénéficié de FSE pour d'autres projets (sur 2014-2020 ou 2007-2013) ?
- Comment s'est passé le dépôt du dossier ? Et son suivi ?

Les réalisations du projet

- Quelles ont été les étapes de mise en œuvre du projet ?
- Tout s'est-il déroulé comme prévu ? Avez-vous rencontré des freins spécifiques (si oui, lesquels ? et comment y avez-vous fait face ?)
- Quels sont les publics qui ont été accueillis / accompagnés ? (nb / profils)
- Sont-ils différents de ce qui était prévu initialement ? Si oui, pourquoi ?
- Quelle équipe a été mobilisée pour réaliser ce projet (nb, profils, partenariats...) ?

Les résultats du projet

- Quels sont les principaux résultats du projet ?

Les effets et impacts du projet

- Quels sont – selon vous – les effets notables que ce soit quantitatif et qualitatif :
 - a. sur les publics ?
 - i. Pendant l'action
 - ii. Après l'action
 - b. sur votre structure ?

- i. Pendant l'action
 - ii. Après l'action
 - c. sur l'équipe qui a conduit ce projet ?
 - i. Pendant l'action
 - ii. Après l'action
- Qu'avez-vous pu faire dans ce projet que vous ne faites pas ou que vous faites moins dans les autres projets que vous portez ?
- Savez-vous ce que sont devenus les publics accueillis / accompagnés ?
- Quel suivi faites-vous ?
- En résumé, que diriez-vous :
 1. Des spécificités/points marquants de votre projet (caractère innovant, exemplarité...) ?
 2. De la valeur ajoutée et/ou de l'apport du FSE ?
 3. Des conditions de transférabilité / pérennisation de votre projet sur d'autres territoires ?

Concernant le FSE en Bourgogne-Franche-Comté

- Axes d'amélioration pour mobiliser le FSE en région Bourgogne-Franche-Comté
- Autres remarques dans le cadre de cette évaluation

9.6 Grille d'entretien pour le benchmark

Description

- Axes/OS/PI
- Budget
- Proportion des thèmes sur la programmation (apprentissage, savoirs de base, formation qualifiante)
- Types d'actions soutenues (types et publics cibles)
- Contenu FSE du PO
- Types d'actions soutenues au titre du PO

Stratégie de programmation et description de sa mise en oeuvre

- Retour sur la logique d'intervention du programme
- Dans le cadre de la programmation 2014-2020, avez-vous opéré des choix particuliers en termes de :
 - Ciblage des publics
 - Soutien à de nouvelles opérations ou opérateurs
 - Recherche d'un effet volume (en termes de nombre de participants) dans les opérations programmées.
 - Partenariats entre opérateurs
 - recherche d'efficacité sur la situation des participants
 - recherche d'efficacité dans les opérations
- Avez-vous eu du mal à soutenir certains des types d'actions et certains porteurs identifiés dans le PO ?
- Quelles problématiques identifiez-vous généralement chez les porteurs ? Les types d'actions soutenues ainsi que les opérateurs ont-ils évolué dans le temps ?
- Concernant la stratégie du programme qu'est ce qui aurait pu / dû être conçu différemment ? (publics / actions / cibles / indicateurs / porteurs éligibles...)
- Quels sont les principaux changements depuis 2014 en termes de mise en oeuvre ?
- Quelles actions avez-vous mises en place pour dynamiser la programmation ?
- Sur la formation professionnelle (PRF), le FSE cofinance-t-il des actions (domaines secteurs) /publics spécifiques ? Sur la base de quel(s) critère(s) fléchez-vous des crédits FSE sur telle ou telle action ?
- Quelle est la part de projets / montants portés par la Région ?
- Quel a été l'impact de l'IEJ et de sa prolongation sur la mise en oeuvre de vos axes FSE (difficulté à atteindre les cibles de vos axes FSE, à toucher les jeunes) / => car en bourgogne nouvellement éligible à l'IEJ

Cohérence interne externe

- Pouvez-vous décrire les liens – le cas échéant - entre la stratégie d'intervention du programme et celle des documents stratégiques régionaux (CPRDFOP/PRIC)

- ❑ Comment s'est articulée la programmation du FSE avec les autres politiques / dispositifs de formation professionnelle ? Avec quels autres programmes / sources de financement s'articulent les actions (PIC / PRIC / Plan 500 000) ?
- ❑ Comment s'articulent PO région et PO national : se complètent-ils ou agissent-ils sur les mêmes points en se renforçant mutuellement ?
- ❑ De manière générale, quelles sont les lignes de partage et vos modes de concertations ou de coopération avec la DIRECCTE ? Comment s'articulent les rôles de chacun ? Celles-ci ont-elles évolué récemment ? Identifiez-vous des zones de concurrence ? (logique de parcours entre le POR et le PON ?)
- ❑ Quel est selon vous l'impact de la réforme de la formation professionnelle et apprentissage avec la loi du 5 septembre 2018 ?

Efficacité et effets

- ❑ Identifiez-vous des changements dans les politiques de formation professionnelle et d'apprentissage induits par le FSE ?
- ❑ Avez-vous déjà conduit des évaluations d'impact sur le FSE ? Principaux résultats / méthode
- ❑ En quoi la participation de l'Europe permet-elle une plus-value ?
 - (nombre d'actions, nombre de bénéficiaires plus élevé, meilleurs résultats dans les actions soutenues...)?
- ❑ Quelles ont été les actions mises en place pour dynamiser la programmation (notamment depuis la précédente évaluation) ? A-t-on assisté à une amélioration et fluidification des procédures ? Quels sont les freins persistants et leviers d'optimisation identifiés ?

Perspectives

- ❑ Quels nouveaux horizons envisageables pour le FSE : type d'opération, public, modalités de soutien/ d'intervention, gouvernance, temporalité... ?
- ❑ Quels éléments ont déjà été dégagés pour la prochaine programmation ? La consultation a-t-elle déjà été lancée ? Quelles sont les grandes évolutions prévues ?